



RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice clos le 30 juin 2009

ATTESTATION

de M. Takuo TANIMOTO Président Directeur Général

sous la responsabilité duquel est établi le présent rapport financier,

Je soussigné Takuo TANIMOTO

Président Directeur Général

Atteste, qu'à ma connaissance les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société INDEX MULTIMEDIA, ou de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport annuel d'activité présente un tableau fidèle des informations mentionnées à l'article 222-6 du règlement AMF.

Le 22 octobre 2009



Takuo TANIMOTO

SOMMAIRE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Rapport de gestion

Rapport de gestion social et consolidé
Tableau de suivi des délégations
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les opérations sur le capital prévues aux 9^{ème},
11^{ème} et 12^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 novembre 2009

Comptes consolidés au 30 juin 2009

Synthèse sur l'activité du groupe Index Multimédia
Bilan consolidé
Compte de résultat consolidé
Tableau des flux de trésorerie
Tableau de variation des capitaux propres
Annexe aux comptes consolidés
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés aux normes IFRS

Comptes sociaux annuels au 30 juin 2009

Bilan
Compte de résultat
Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices
Annexe aux comptes annuels
Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Contrôle interne

Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le fonctionnement du Conseil et sur le
contrôle interne
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil
d'Administration relatif au contrôle interne



Rapport de gestion social et consolidé Exercice clos le 30 juin 2009

SOMMAIRE

- 1 Rapport de gestion
- 2 Tableau de suivi des délégations
- 3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les opérations sur le capital prévues aux 9^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 30 novembre 2009

INDEX MULTIMEDIA
Société Anonyme au capital de 838 243,50 euros

Siège social :
36 Rue Jacques Babinet
31100 TOULOUSE

342 177 029 RCS TOULOUSE

RAPPORT DE GESTION SOCIAL ET CONSOLIDE
ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET
PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 NOVEMBRE 2009

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société et de notre Groupe durant l'exercice clos le 30 juin 2009 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels sociaux et consolidés dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Nous vous présenterons également le rapport spécial du Président sur le fonctionnement du conseil et les procédures de contrôle interne de notre Société et de notre Groupe.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes.

**RAPPORT DE GESTION SOCIAL ET CONSOLIDE
POUR L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 30 JUIN 2009**

SOMMAIRE

1. PREAMBULE : SYNTHÈSE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	12
2. SITUATION ET ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ INDEX MULTIMEDIA AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ – COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2009	13
2.1. <i>Faits marquants de l'exercice écoulé.....</i>	13
2.2. <i>Activité de notre société au cours de l'exercice écoulé.....</i>	14
2.3. <i>Contrats importants :</i>	16
2.4. <i>Provisions pour litiges</i>	17
2.5. <i>Provisions pour risques sur les filiales d'Index Multimédia:</i>	17
2.6. <i>Situation financière de la société</i>	17
2.7. <i>Trésorerie et capitaux :</i>	18
2.7.1. <i>Commentaires sur les flux et la politique de gestion de la trésorerie</i>	18
2.7.2. <i>Information sur le financement des investissements fermes et des charges sur les immobilisations incorporelles</i>	18
2.8. <i>Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influencé ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte sur les opérations de la Société.</i>	18
2.9. <i>Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.....</i>	18
3. SITUATION DE L'ENSEMBLE CONSTITUÉ PAR LES SOCIÉTÉS COMPRISSES DANS LA CONSOLIDATION – COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2008.....	19
3.1. <i>Sociétés comprises dans le périmètre de consolidation</i>	19
3.2. <i>Activité de notre Groupe au cours de l'exercice écoulé.....</i>	19
3.3. <i>Facteurs de risques</i>	19
3.3.1. <i>Risques liés à l'activité de la Société</i>	20
3.3.2. <i>Risques associés au secteur d'activité de la Société</i>	21
3.3.3. <i>Risques financiers</i>	21
3.4. <i>Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice de consolidation</i>	21
3.5. <i>Activité du Groupe en matière de recherche et de développement</i>	21
3.6. <i>Plan de souscription et d'achat d'actions - Actions propres</i>	21
3.7. <i>Examen des comptes et résultats du Groupe.....</i>	22
4. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR.....	25
5. FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	27
5.1. <i>Prises de participation ou prises de contrôle.....</i>	27
5.2. <i>Cession de participations.....</i>	27
5.3. <i>Sociétés contrôlées.....</i>	27
5.4. <i>Activité des filiales</i>	27
5.4.1. <i>Filiales françaises :</i>	27
5.4.2. <i>Filiales étrangères :</i>	28
5.5. <i>Soutien aux filiales :</i>	29

5.6.	<i>Participations détenues (< 50 %) :</i>	29
5.7.	<i>Autocontrôle</i>	29
5.8.	<i>Intégration fiscale au 30 juin 2009 :</i>	29
6.	RESULTATS – AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SOCIETE INDEX MULTIMEDIA	32
6.1.	<i>Examen des comptes et des résultats</i>	32
6.2.	<i>Evolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société</i>	32
6.3.	<i>Proposition d'affectation du résultat</i>	32
6.4.	<i>Rappel des dividendes antérieurement distribués</i>	33
6.5.	<i>Dépenses non déductibles fiscalement</i>	33
6.6.	<i>Contrôle fiscal</i>	33
6.7.	<i>Tableau des résultats des cinq derniers exercices</i>	33
6.8.	<i>Observations du Comité d'entreprise</i>	33
7.	CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE	34
8.	ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE	35
8.1.	<i>Fonctionnement des organes d'Administration et de Direction</i>	35
8.2.	<i>Mode d'exercice de la Direction Générale</i>	35
8.3.	<i>Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux</i>	35
8.4.	<i>Rémunérations et avantages reçus par les mandataires sociaux</i>	37
8.4.1.	<i>Critères en application desquels ont été calculés les rémunérations et avantages ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis.</i>	38
8.4.2.	<i>Engagements de toutes natures, pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondants à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieures à celles-ci. (Précisions sur les modalités de détermination de ces engagements)</i>	39
8.4.3.	<i>Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.</i>	39
8.5.	<i>Condammations pour fraude, faillite, mise sous séquestre, liquidation, incrimination et /ou sanction publique officielle prononcée au cours des cinq dernières années.</i>	39
8.6.	<i>Conflits d'intérêts potentiels au niveau des organes d'Administration, de Direction et de la Direction Générale</i>	39
8.7.	<i>Renouvellement des mandats d'Administrateur et des Commissaires aux Comptes</i>	39
8.8.	<i>Modifications concernant les dirigeants et la composition du Conseil d'administration</i>	39
9.	COMPOSITION DU CAPITAL ET VALEURS MOBILIERES	39
9.1.	<i>Evolution du capital social</i>	39
9.2.	<i>Répartition du capital</i>	40
9.3.	<i>Programme de rachat</i>	40
9.4.	<i>Achat par la société de ses propres actions</i>	41
9.5.	<i>Opérations réalisées par les Dirigeants sur leurs titres</i>	41
9.6.	<i>Marché des instruments financiers - cotation</i>	41
9.7.	<i>Disposition contractuelle pouvant avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la Société</i>	41
9.8.	<i>Actionnariat salarié</i>	42

9.9.	<i>Tableau de suivi des délégations</i>	42
10.	PRISE EN COMPTE DES CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	42
10.1.	<i>Social</i>	42
10.2.	<i>Environnement</i>	43

1. PREAMBULE : SYNTHÈSE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Index Multimedia, fournisseur de contenus à valeur ajoutée, leader dans un monde de convergence des médias, a poursuivi la restructuration de son organisation et de ses activités afin de restaurer sa rentabilité et son influence sur le marché à court terme. Comme nous l'avons déjà présenté lors de la réunion avec les analystes financiers de mai 2009, la nouvelle direction générale d'Index Multimedia a mis en œuvre depuis le mois de septembre 2008 une stratégie en trois phases permettant d'améliorer la rentabilité de la société et de renforcer sa position de leader sur le marché en :

1. Restructurant la société par des mesures de réduction et d'optimisation de coûts afin d'améliorer la performance de la société et en parallèle son efficacité en réorganisant ses activités tout en maintenant les dépenses publicitaires sous contrôle. Ainsi, sur la base des comptes consolidés au 30 juin 2009 et par comparaison avec les comptes consolidés au 30 juin 2008, depuis le changement intervenu au sein de la direction générale, les autres achats et charges externes ont été réduits de 7 073k € et les dépenses de personnel et dépenses de structure ont été réduits de 2 768 k€, le tout représentant une économie globale de 9 841k €.
2. Renforçant les lignes de produits actuelles sur la base de son expertise en matière de convergence mobile/internet : la société se recentre plus spécialement sur le marché croissant de l'Internet avec le lancement de nouveaux sites comme notamment Astroweb et Flashkado, ainsi que l'extension du modèle économique basé sur l'abonnement et les solutions de micropaiement.
3. Adressant de nouveaux marchés et services plus particulièrement dans le domaine communautaire multimédia, les jeux et « l'infotainment » avec des contenus premium ou des contenus créés par les utilisateurs eux-mêmes et notamment par le développement de nouveaux services de réseaux sociaux (SNS) capitalisant sur la large audience et le trafic de tchatte.com.

Cette stratégie est basée sur le cœur de métier d'Index Multimedia : une plate-forme communautaire et une base de données de 13 millions d'utilisateurs, des savoir-faire qui ont fait leurs preuves en marketing direct et dans le domaine de l'Internet.

Sur les aspects organisationnels, la nouvelle direction s'est principalement attachée à optimiser ses ressources en mettant le client au centre de ses préoccupations et à adapter sa structure afin d'atteindre les objectifs ambitieux mais réalistes qu'elle s'est fixée et dont les premiers résultats sont attendus sur le prochain exercice.

2. SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE INDEX MULTIMEDIA AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE – COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2009

2.1. Faits marquants de l'exercice écoulé

. Changements au sein de la Direction Générale

Lors de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 12 septembre 2008, M. Takuo Tanimoto a été nommé Président Directeur Général en remplacement de M. Philip Plaisance. Après une carrière menée dans le domaine des nouvelles technologies et des contenus pour mobile au Japon et à l'étranger, M. Tanimoto se consacre désormais à la société suite à la décision d'Index Holdings de renforcer l'activité mobile en France. Au cours de la même réunion du Conseil d'Administration, M. Jean-Paul Ansel a été nommé Directeur Général Délégué après une carrière réussie dans le domaine bancaire et la gestion d'entreprises. Le 31 mars 2009, le Conseil d'Administration a nommé M. Kiichiro Imamura, diplômé en sciences économiques et disposant d'une expérience en management à l'étranger et en charge auparavant de la division financière des filiales d'Index Holdings, comme nouveau Directeur Général Délégué en remplacement de M. Jean-Paul Ansel, démissionnaire, avec comme mission principale d'améliorer la rentabilité de la société.

La nouvelle direction générale, conjointement avec l'équipe de direction existante, a l'ambition de donner un nouvel élan à la société pour améliorer sa situation et faire d'Index Multimedia une société innovante et influente sur le marché.

. Résultats de la période

La performance d'Index Multimédia sur l'exercice 2008-2009 se traduit par un résultat d'exploitation hors éléments non récurrents de (-4,839) millions d'euros, la perte d'exploitation de (-6,839) millions d'euros étant principalement générée par la mise en œuvre d'un Plan de Sauvegarde des Emplois pour (-1,9) millions d'euros et par une baisse globale des ventes dans un contexte économique et réglementaire défavorable. Le résultat exceptionnel de (-34,083) millions d'euros étant principalement généré par la dépréciation du mali de confusion à hauteur de (-33,725) millions d'euros.

. Plan de restructuration

Conformément à sa stratégie visant à retrouver sa rentabilité et compte tenu des difficultés financières auxquelles la société a dû faire face, Index Multimedia a été contrainte de mettre en place un Plan de Sauvegarde des Emplois pour raisons économiques, excluant tout départ non volontaire. Au 30 juin 2009 les effectifs ont été réduits à 101 employés contre 174 au 1^{er} juillet 2008, démissions incluses en complément aux départs dans le cadre du plan.

. Litige avec un sous-traitant

Suite à un litige, Index Multimedia a rompu ses relations contractuelles avec l'un de ses principaux sous-traitants. Par décision de la Cour d'Appel de Paris en date du 2 juillet 2008, Index Multimedia a été condamnée à poursuivre les relations commerciales jusqu'au 30 septembre 2008. Dans le cadre de ce litige, Index Multimedia a provisionné le montant estimé des factures à recevoir jusqu'au 30 septembre 2008 soit un montant de 0,8 millions d'euros.

. Conséquences de l'acquisition de WONDERPHONE

Les conditions d'exercice des BSA2 (nombre maximum d'actions de 261 440) n'étant pas remplies (le taux de croissance consolidé de 15% entre les années civiles 2007 et 2008 n'étant pas atteint) ces BSA2 ne sont plus exerçables.

Les conditions d'exercice des BSA4 (nombre maximum d'actions de 620 380) n'étant pas remplies (le résultat opérationnel consolidé de l'année 2008 étant inférieur à 35 millions d'euros, ces BSA4 ne sont plus exerçables.

Au 30 juin 2009, plus aucun des BSA ne sont exerçables.

Un troisième complément de prix était prévu dans le cadre de l'acquisition de WONDERPHONE estimé à 6 millions d'euros. Le paiement de ce complément de prix était soumis à la condition d'une variation positive d'au moins 15% de l'EBITDA basé sur les comptes proforma pour 2007 et 2008 d'Index Multimedia et de ses filiales.

Lors de la réunion du 31 mars 2009 les conditions prévues n'étant pas remplies, le Conseil d'Administration a pris la décision de ne pas payer ce troisième complément de prix sur la base des comptes consolidés proforma pour l'année 2008.

. Remboursement des emprunts consentis par Index Holdings à Index Multimédia

Le 13 octobre 2008, Index Multimedia a remboursé par anticipation le quatrième versement dans le cadre du prêt de 17,5 millions d'euros consenti par Index Holdings, soit 1,9 million d'euros (date d'échéance 30 septembre 2009).

Index Multimedia a obtenu en contrepartie l'abandon des intérêts courant sur la période allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009. Le taux d'intérêt de cet emprunt a été renégocié pour passer d'un variable EURIBOR 3 mois à EURIBOR 1 mois du 1^{er} juillet au 30 septembre 2009.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration du 26 juin 2009 a validé l'engagement de soutien d'Index Holdings donné par lettre du 24 juin 2009. A ce titre Index Holdings a accepté de reporter le paiement d'une échéance de 3 millions d'euros du 31 mars 2010 au 30 septembre 2010.

. Contrat d'affacturage

Dans le cadre de sa politique de gestion de trésorerie, le groupe a conclu un contrat d'affacturage le 13 mars 2009 couvrant uniquement les factures audiotel d'Orange France.

. Participations

- **Décision de liquidation des sociétés NOTEDEAL Ltd et STARPOST Development Ltd**

Le Conseil d'Administration du 12 septembre 2008 a décidé la liquidation des sociétés NOTEDEAL Ltd et STARPOST Development Ltd. La procédure de liquidation a été finalisée au 30 Juin 2009.

- **Transmission universelle de patrimoine**

Le Conseil d'Administration du 12 septembre 2008 a décidé la Transmission Universelle du Patrimoine (TUP) de la société INDEX CELL à INDEX MULTIMEDIA, réalisée à effet du 1er janvier 2009. S'agissant d'une société détenue à 100%, aucun impact sur les comptes consolidés n'est constaté.

2.2. Activité de notre société au cours de l'exercice écoulé

Avec un chiffre d'affaires de 63 316 K€, notre société a connu au cours de l'exercice 2008-2009 une diminution globale de (31 221) K€ par rapport à l'exercice précédent (94 537K€).

L'activité du groupe se décline en quatre Business Units, retenues pour les besoins du reporting interne :

- Bien Etre : anciennement activités BtoC (services communautaires et charme);
- Grand Public : anciennement activités BtoC (Logos, Sonneries, Personnalisation des Mobiles, Jeux Interactifs) ;
- Distribution Indirecte : anciennement activités BtoB et BtoO ;
- Business Development : activités relais de croissance (Internet et services associés, CRM externe pour des sociétés tierces...).

La répartition du chiffre d'affaires par Business Unit s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/09	30/06/08
BU Bien Etre	27 953	45 966
BU Grand Public	8 962	22 628
BU Distribution Indirecte	20 903	24 319
BU Business Développement	4 680	661
Autres (facturation inter sociétés)	817	963
CHIFFRE D'AFFAIRES	63 316	94 537

Cette réduction des ventes reflète la nouvelle stratégie d'Index Multimédia axée principalement sur l'augmentation de la rentabilité des lignes de produits historiques, tout en développant ou renforçant des services prometteurs, au détriment du volume.

En effet, Index Multimédia est confrontée à un contexte moins favorable pour l'acquisition de ses clients entraînant une hausse significative du coût d'acquisition par rapport aux années précédentes. Ceci est la conséquence des problèmes rencontrés par l'activité publicité des groupes de média desquels dépend la promotion des services de notre société (groupes de télévision, presse et radio). Tout en gardant sous contrôle les dépenses publicitaires (et donc les coûts d'acquisition clients), Index Multimédia a développé un outil CRM (« Customer Relationship Management») puissant permettant l'optimisation des activités de marketing direct en termes de marge tout en contribuant à une meilleure gestion de la « life time value » des consommateurs. Index Multimédia a ainsi réussi à maintenir voire même pour certaines lignes de produits à augmenter, le ratio de marge brute globale malgré un contexte défavorable auquel la société a dû faire face (stagnation ou baisse globale du marché, situation économique générale et nouvelle réglementation).

Dans cet environnement difficile et en pleine évolution (ce qui est également vrai pour les concurrents d'Index Multimédia), grâce à sa capacité d'adaptation et de hiérarchisation, Index Multimédia a largement fait appel à des partenaires compétents. Ainsi la société est en bonne position pour atteindre deux objectifs principaux :

- La sous-traitance de développements non critiques et de tâches opérationnelles auprès de sociétés bien établies afin de réduire les coûts tout en réaffectant au mieux en interne les ressources dont la société dispose sur des projets et activités critiques
- Le développement des relations avec des partenaires afin de mettre à profit les acquis de la société et permettre d'améliorer rapidement les compétences internes (plus particulièrement concernant les savoir-faire Internet).

Cette diminution du chiffre d'affaires peut s'expliquer, dans les principales Business Units (BU), par :

- Bien Etre : dans un contexte difficile (renforcement des réglementations opérateurs, ralentissement économique, difficulté d'acquérir de nouveaux clients à un coût d'acquisition acceptable) Index Multimédia a centré sa stratégie sur les services les plus rentables tout en gardant ses investissements publicitaires sous contrôle. Un volume réduit de ventes en est la conséquence avec un impact principalement sur les activités de rencontre (charme et adultes).

- Grand Public : les produits pour mobiles historiques de type logos et sonneries ont poursuivi leur déclin, ce marché arrivant à maturité ainsi que par la cannibalisation des activités Internet associées à l'arrivée de nouveaux média et à cause des accès directs proposés par les opérateurs eux-mêmes. Index Multimédia a adapté ses investissements publicitaires afin de limiter la dégradation de sa marge, particulièrement sur la télévision. Nos jeux interactifs et produits « infotainment » ont été stoppés à partir de novembre 2008 compte tenu du renforcement des dispositions de la « loi Chatel ».

- Distribution Indirecte : sa plus forte baisse est principalement liée aux produits grand public. Le retrait de l'opérateur de son portail i-Mode et la baisse conjointe des services Wap ont largement contribué à cette baisse. De plus, le développement de l'activité « micropaiement » a été largement pénalisé au cours du second semestre par les retenues faites par les opérateurs pour couvrir le risque d'impayé par des clients. A noter les bons résultats enregistrés par le portail communautaire sur le football en partenariat avec un opérateur sur les trois premiers trimestres de l'exercice.

- Business développement : la hausse importante enregistrée s'explique principalement par le développement à compter du deuxième trimestre de l'exercice d'un nouveau type de service : le CRM externe par lequel Index Multimédia propose ses compétences en marketing direct et ses outils de gestion de la relation client à des tiers.

Ainsi au 30 juin 2009, le résultat financier net est de 1.101 k€ contre 2.475 k€ l'année précédente traduisant une baisse des revenus de la trésorerie compte tenu du financement du plan de restructuration, du remboursement anticipé de la dette Index Holdings et du financement du besoin en fonds de roulement dans un contexte de ralentissement de l'activité, mais également baisse des intérêts à payer sur la dette Index Holding du fait du gel des intérêts.

Le résultat exceptionnel net de -34,083 millions d'euros a été dégradé principalement par la dépréciation du mali technique pour un montant de -33,725 millions d'euros. Compte tenu de ces éléments, le résultat net de la société est passé de -18 693k€ au 30 juin 2008 à -39 438k€ au 30 juin 2009.

2.3. Contrats importants :

- Fin de relations contractuelles :

Le 22 mai 2008 Index Multimedia a été contrainte de rompre par anticipation le contrat signé avec son sous-traitant pour la modération et l'animation de ses services afin de combattre l'appauvrissement de ses services communautaires et de chat et ainsi protéger la ligne de produits Bien-Etre.

Le contrat signé avec SFR concernant leur site communautaire Foot Republic est arrivé à terme et n'a pas été renouvelé.

- Renouvellement de contrats :

Le contrat avec un grand groupe de médias a été prolongé pour le développement et l'hébergement de leurs services interactifs.

Nouveaux contrats et partenariats :

Conformément à sa stratégie de coopération avec des partenaires complémentaires et reconnus dans leur domaine, Index Multimedia a signé un contrat de partenariat avec Search Performance, société active principalement dans le domaine de l'Internet. Ce partenariat a pour but d'améliorer l'efficacité de la publicité et les offres de produits Internet d'Index Multimédia tout en participant à l'accroissement de l'audience existante.

Index Multimedia a signé un contrat de partenariat gagnant/gagnant important concernant son offre de CRM externe. Cette transaction a pour but de renforcer les savoir-faire des partenaires en termes de base de données clients grâce aux compétences d'Index Multimédia en marketing direct, moyennant partage de la marge brute.

Index Multimédia a également pris la décision d'acquérir la base de données d'un acteur important du secteur afin d'alimenter son activité « Fidélisation Clients ». Cette société a la capacité de collecter des informations clients qualifiées, c'est-à-dire des numéros de clients ainsi que leurs préférences en matière d'utilisation et de type de contenu. Pour Index Multimédia, ce contrat permet de diminuer très significativement le coût d'acquisition des clients qualifiés, celui-ci étant bien moins élevé que le coût normal d'acquisition au travers des campagnes de publicité (0,7 € par client qualifié).

Avec TV MAG, nous avons signé un accord de partenariat couvrant leurs services de jeux interactifs.

2.4. Provisions pour litiges

Aucun nouveau litige significatif n'est à signaler sur l'exercice. Toutes informations utiles sur les litiges sont données dans l'annexe des comptes de la société.

2.5. Provisions pour risques sur les filiales d'Index Multimédia:

Ces provisions correspondent pour l'essentiel aux risques encourus par la société Index Multimédia en raison du soutien financier accordé à certaines de ses filiales. Elles ont été ramenées de 518 K€ au 30 juin 2008 à 459 K€ au 30 juin 2009.

2.6. Situation financière de la société

La société Index Multimédia ne présente aucun endettement auprès d'organismes bancaires au 30 juin 2009.

La dette Index Holding, comme indiqué auparavant, a fait l'objet d'un remboursement anticipé en octobre 2008 et les échéances de remboursement du solde ont été reportées au-delà du 30 juin 2010.

Par ailleurs, et comme indiqué auparavant également, un contrat d'affacturage des créances détenues sur un opérateur, a été mis en place en mars 2009.

La société a souscrit un nouveau contrat de crédit-bail pour du matériel et des services informatiques. Les contrats signés avec la société ECS ont été prolongés jusqu'au 31 octobre 2009 et un nouveau contrat pour un montant de 401 K€ a été mis en œuvre auprès de la société EMC2 pour une durée de 36 mois avec effet au 1^{er} avril 2009.

La société ne possède plus de ligne d'autorisation Dailly auprès de ses partenaires bancaires.

2.7. Trésorerie et capitaux :

2.7.1. Commentaires sur les flux et la politique de gestion de la trésorerie

La trésorerie d'Index Multimédia s'élève à 5 209 k€ à la fin de l'exercice.

Elle est constituée des liquidités en comptes courants bancaires, de parts d'OPCVM et de titres de créances négociables mobilisables ou cessibles à court terme.

La trésorerie d'Index Multimédia et ses filiales fait l'objet d'un contrat de centralisation et de gestion de trésorerie auprès d'un établissement financier pour les sociétés françaises.

Les filiales européennes font l'objet d'une convention de pooling auprès d'un établissement financier.

Ainsi, une partie de la trésorerie de ces filiales est centralisée par la Société et fait l'objet d'un placement unique sur support court terme du type SICAV ou FCP.

2.7.2. Information sur le financement des investissements fermes et des charges sur les immobilisations incorporelles

Les investissements fermes sont financés au moyen des flux de trésorerie générés par l'activité et notamment par l'intermédiaire d'un contrat de location financière évolutive de matériel et services informatiques.

2.8. Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influencé ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte sur les opérations de la Société.

Ces éléments sont détaillés dans la section « facteurs de risques ».

2.9. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 juin 2009, aucun événement important n'est à signaler.

3. SITUATION DE L'ENSEMBLE CONSTITUE PAR LES SOCIETES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION – COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2008

3.1. Sociétés comprises dans le périmètre de consolidation

Toutes informations utiles sur les variations de périmètre, les sociétés comprises dans le périmètre au 30 juin 2009 et le mode de consolidation vous sont données dans les notes annexes aux états financiers consolidés.

3.2. Activité de notre Groupe au cours de l'exercice écoulé

L'exercice clos au 30 juin 2009 se caractérise par un résultat opérationnel négatif hors éléments non récurrents de -5,065 M€, le résultat opérationnel de -40,811 M€ incluant une dépréciation exceptionnelle de l'écart d'acquisition de -33,846 M€.

Les principales variations d'activité observées au cours de l'exercice sont les suivantes :

- BU Bien Etre : la diminution contrôlée du volume de l'activité des services communautaires (Chat, SMS, Audiotel principalement) qui regroupe l'ensemble des services de rencontre soft et charme afin de mieux contrôler la Life Time Value et le coût d'acquisition des clients tout en améliorant le ratio de marge brute.
- BU Grand Public : la stagnation combinée du marché des logos/sonneries, l'arrêt décidé de la publicité sur la télévision pour les services d'infotainment et l'adaptation de nos services de jeux interactifs aux dispositions de la loi Chatel ont impacté le volume d'activité de cette business unit.
- BU Distribution Indirecte : la baisse d'activité a touché principalement notre offre de produits grand public. Ceci est par ailleurs conforme à la baisse générale du marché observée par Index Multimédia sur le marché BtoC de la BU grand public. L'arrêt du portail iMode et la baisse des services Wap ont également contribué à cette réduction d'activité. De plus on a constaté une baisse sur l'activité micropaiement au cours du deuxième trimestre à cause des retenues opérées effectuées pour couvrir un risque d'impayés par des clients.
- BU Business développement : l'augmentation significative a été générée principalement par nos savoir-faire et services en marketing direct et leur fourniture à des partenaires.

Les charges de personnel de l'année (8 120k€), hors charges sociales, incluent le Plan de Sauvegarde des Emplois mis en œuvre au cours du second trimestre de l'exercice clos le 30 juin 2009 et qui a concerné 68 salariés.

Les fonds propres se montent à 12 096 K€, la trésorerie et équivalents de trésorerie à 5 998 K€ et les dettes financières s'élèvent à 10 280 K€.

Enfin, il faut rappeler qu'en contrepartie des remboursements anticipés effectués, Index Multimédia a obtenu d'Index Holdings un gel des intérêts que le prêt aurait généré du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009, intérêts estimés à 387,8K€.

3.3. Facteurs de risques

Les risques présentés ci-dessous sont ceux dont la réalisation est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière ou ses résultats, sachant que

cette liste des risques n'est pas exhaustive et que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à ce jour, comme susceptible d'avoir un effet peuvent exister.

Ces derniers peuvent être regroupés essentiellement autour de deux pôles, ceux liés à son activité, et ceux associés au secteur d'activité. Enfin, seront également traités les risques financiers.

3.3.1. Risques liés à l'activité de la Société

Une identification des principaux risques par la Direction Générale avait été présentée à l'origine dans le document de base homologué par l'AMF le 19 novembre 2004 au point « 4.7 Facteurs de risques ».

Depuis, les principaux risques liés à son activité sont présentés dans le rapport par le Président du Conseil d'administration établi conformément à l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de Commerce, annexé aux présentes.

Parmi ces risques peuvent être cités :

- Organisation et ressources humaines : Index Multimédia a dû se résoudre à mettre en place un Plan de Sauvegarde des Emplois pour raisons économiques et conjointement à définir une nouvelle organisation destinée avant tout à renforcer ses compétences historiques en termes d'acquisition et de fidélisation clients par une affectation des ressources permettant de tirer profit des compétences existantes (principalement liées à Internet) tout en réalisant le développement et le lancement de produits et services pour l'avenir. Bien que cette organisation ait déjà été déployée, elle dépend de la capacité des salariés à adapter leurs comportements et états d'esprit rapidement pour réaliser les ambitions de la direction.
- Un environnement moins favorable et plus compétitif : le groupe a souffert de la faiblesse des médias (télévision, presse, radio et web) pour la promotion de ses produits et services. En conséquence la capacité de la société à recruter des clients avec un coût d'acquisition acceptable a été impactée. Comme nous l'avons observé l'année précédente, le groupe a souffert de l'arrivée et la confirmation de nouveaux concurrents. Bien que les pure players doivent faire face à un environnement identique, quelques groupes ont accentué leur diversification vers des lignes de produits interactifs, notamment les médias et les opérateurs. La société a également constaté l'émergence de concurrents qui ont bénéficié de la maturité du web et de la mutation de l'activité. De son côté Index Multimédia a anticipé ce changement et a développé des services pour l'iPhone. D'autre part, ce changement environnemental conforte la stratégie d'Index Multimédia qui consiste dans le renforcement de ses actifs sur la toile et dans la convergence entre les médias.
- Edition de contenu : l'activité d'éditeur de contenus expose la Société à d'éventuelles actions en justice intentées sur des fondements juridiques aussi variés que la diffamation, le dénigrement, la négligence, l'atteinte à la personne, ou le non-respect de la vie privée.
- Pour prévenir ce genre de risque qui amènerait la Société à engager des frais importants pour procéder aux vérifications nécessaires et assurer sa défense, une part importante de ses ressources humaines (compétences informatiques et juridiques) a toujours été consacrée à la surveillance des contenus, et à la modération des propos tenus par les opérateurs lors de chats. Ces activités de modération et d'animation sont confiées aux filiales Taktil et TMC (à compter du 1^{er} juillet 2009 pour cette dernière).
- Une hotline disponible par mail assure le traitement des plaintes clients et opérateurs. Le service « Qualité client » a pour mission d'apporter un traitement efficace des demandes clients, et notamment la suppression de leur numéro de nos bases de données pour les clients qui en font la demande (blacklistage).

- Sur la recommandation du CSA relative aux services SMS, Index Multimédia avait déjà adapté ses messages publicitaires à la cible visée, en précisant la nature réelle du service proposé et en améliorant les conditions de lisibilité notamment en matière de prix, afin que ses messages publicitaires ne soient pas perçus comme exploitant l'inexpérience ou la crédulité des mineurs.
- De surcroît, le Groupe bénéficie maintenant de compétences CRM permettant de renforcer la satisfaction clients et de protéger la société contre des parcours et stimulations clients non contrôlés. Cet outil facilitera l'identification par la Société de ses clients et permettra de cibler ses envois d'offres (teasing) de produits et de services en les adaptant à leur destinataire. Ce dispositif permet une amélioration significative de la « Life Time Value » des clients actifs de même que l'optimisation de la marge brute de la société.

3.3.2. Risques associés au secteur d'activité de la Société

Ce sont essentiellement les risques liés à un développement non anticipé du marché européen des produits et services multimédia mobile à valeur ajoutée, à une baisse de l'utilisation des téléphones mobiles pour des raisons de risques sanitaires ou des faits exceptionnels et litiges.

3.3.3. Risques financiers

Les risques financiers vous sont présentés de manière détaillée dans les notes annexes aux états financiers consolidés.

3.4. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice de consolidation

Aucun évènement important survenu après la clôture n'est à signaler.

3.5. Activité du Groupe en matière de recherche et de développement

Aucune dépense de recherche et développement n'a été immobilisée par le groupe au cours de l'exercice.

3.6. Plan de souscription et d'achat d'actions - Actions propres

Dans le cadre de l'acquisition de la société WONDERPHONE TV (France) SAS et en application du contrat de cession en date du 28 mars 2006, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 février 2007 a accordé l'émission de bons de souscription d'actions de quatre catégories différentes (BSA 1, BSA 2, BSA 3, BSA 4) pour une valeur globale de 951 milliers d'euros au titre des compléments de prix d'acquisition de la société WONDERPHONE, conditionnés à la réalisation de résultats futurs.

Parmi les bons de souscription d'actions dont l'émission a été accordée, il faut dissocier les BSA 1 et BSA 2 d'une part qui consistent à payer en actions un complément de prix conditionnel maximum de 10 M€ et les BSA 3 et BSA 4 d'autre part, qui constituent un investissement capitalistique et dont l'exercice est conditionné aux résultats opérationnels du Groupe au titre des années civiles 2007 et 2008.

Le Conseil d'Administration du 29 janvier 2008 a décidé après accord entre vendeurs et acheteur, de la substitution d'un versement en numéraire du deuxième complément de prix (pour un maximum de 4

millions d'euros) au droit d'exercice des BSA1 sous réserve que ses conditions d'obtention telles que mentionnées au contrat d'acquisition de Wonderphone soient réalisées.

Au 30 juin 2008 ne subsistaient que les BSA 2 et 4. Au 30 juin 2009 les BSA ne sont plus exerçables, les conditions d'exercice des BSA 2 et 4 n'étant pas remplies.

Conformément à norme IAS 32, les actions propres sont portées en déduction des capitaux propres consolidés. Ils sont classés sous la rubrique « Actions propres » jusqu'à leur annulation ou cession ultérieure.

Les résultats de cession de ces actions propres sont imputés directement sur les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

3.7. Examen des comptes et résultats du Groupe

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du groupe Index Multimédia au 30 juin 2008 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne.

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'élaboration des comptes annuels de l'exercice 2008-2009 sont identiques à ceux appliqués dans les comptes consolidés annuels arrêtés au 30 juin 2008, à l'exception de la norme IAS 1 révisée, appliquée par anticipation par le groupe.

La devise de présentation des comptes consolidés et des annexes aux comptes est l'euro.

La note 2 de l'annexe des comptes consolidés présente la base d'évaluation utilisée et la méthodologie retenue pour l'établissement des comptes consolidés.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009, le chiffre d'affaires, net des frais de gestion opérateurs, s'est élevé à 58 771 K€ contre 87 169 K€ au 30 juin 2008, soit une variation de – 32,6 %.

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009 se répartit par secteur d'activité, comme suit :

	Réalisé sur l'exercice 2008/2009				
	Bien-Etre	Grand public	Ventes ind.	Biz Dev	Total
Chiffre d'affaires net	26 544	7 766	19 958	4 503	58 771
%	45,1	13,2	34,0	7,7	
Marge brute	11 839	1 729	10 602	1 698	25 868
%	44,6	22,3	53,1	37,7	44,0

Les principales variations d'activité observées au cours de l'exercice sont les suivantes:

BU Bien Etre: Malgré un contexte difficile (durcissement de la réglementation opérateur, ralentissement de l'économie), Index multimédia a su conforté sa stratégie de recentralisation de son activité sur les services les plus rentables tout en maîtrisant la baisse de ses investissements publicitaires. Ces effets ont eu comme impact direct la diminution du volume d'activité des services de rencontre charme et adultes.

BU Grand Public: La décroissance du volume des produits de type logo/sonnerie est liée à l'évolution du marché. Les investissements publicitaires ont accompagné cette décroissance de manière à limiter la dégradation de la marge.

L'exploitation des services de type «Interactive Games & Infotainment » a été quasiment stoppée à compter du mois de novembre d'une part par rapport au durcissement de la réglementation « Chatel », et d'autre part par rapport à la volonté de se désengager sur certains médias comme la TV.

BU Ventes Indirectes: La baisse d'activité a touché principalement les produits Grand Public.

L'abandon par l'opérateur du portail IMode ainsi que la baisse de fréquentation des services WAP ont contribué en grande partie à cette diminution.

De plus, le développement de l'activité micropaiement a été fortement ralenti au cours du 2ème semestre suite à des retenues opérateurs, liées à des risques d'impayés clients.

A noter les bons résultats d'un portail communautaire accès sur le football en partenariat avec un opérateur sur les 3 premiers trimestres de l'année.

BU Business Développement : L'augmentation significative provient principalement du développement à compter du second trimestre d'un nouveau type d'activité « CRM externe ». Un partenaire met à disposition d'Index Multimédia sa base de données clients qui l'exploite au travers d'actions de marketing direct.

Le développement de l'activité historique « Web régie » de la BU a contribué en partie à ce surcroît d'activité.

Les charges de marketing sont passées de 37,113 M€ au 30 juin 2008 à 22,143 M€ compte tenu de la nouvelle stratégie mise en place par le management au cours de l'exercice, passant par une réduction très forte des investissements en publicité auprès des médias (télévision, presse,...)

Le montant des traitements et salaires s'élève à 8 120 K€ contre 9 144 K€ au 30 juin 2008, du fait de la diminution des effectifs liée aux mesures de restructuration (coûts d'environ 1,9 M€) et à la ré-internalisation de l'activité d'animation dans la société Taktil.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 3 026 K€ contre 3 532 K€ au 30 juin 2008.

Compte tenu de résultats déficitaires, la participation des salariés aux résultats de l'entreprise est nulle au 30 juin 2009 comme au 30 juin 2008.

L'effectif salarié s'élève à 176 personnes, contre 188 au 30 juin 2008, dont 74 cadres.

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent à 36 469 K€ dont 33 846 K€ de dotation exceptionnelle pour dépréciation du goodwill, contre une dépréciation de 20 042 K€ au 30 juin en 2008. Cette dépréciation exceptionnelle a porté sur :

- Business Unit Bien Etre (- 31,786 M€) : les hypothèses retenues ont pris en compte la baisse constatée au cours de l'exercice des produits et services communautaires qui regroupe l'ensemble des services de rencontres soft & adultes.
- Business Unit Distribution Indirecte (-0,03 M€) : les hypothèses de croissance d'activité ont été revues à la baisse dans le contexte de déclin des produits grand public ainsi qu'une baisse générale du marché.
- Business Unit Business Développement (- 2,497 M€) : cette Business Unit intègre dans son Business Plan des relais de croissance futurs fondés sur un plan d'actions visant à valoriser deux actifs clé d'Index Multimedia : le WEB (à travers notamment les sites internet du groupe à fort trafic) et la base de clients actifs (à travers la mise en œuvre de l'outil Customer Relationship Management – CRM).

Le résultat opérationnel ressort pour l'exercice à une perte de 40 811 K€ contre une perte de 22 225 K€ au 30 juin 2008. Ce résultat opérationnel est principalement impacté par la dépréciation du goodwill à hauteur de (-33,846) millions d'euros et par le coût du plan social mis en œuvre au cours du second semestre 2008/2009 pour un montant de 1,9 M€.

Le coût de l'endettement brut s'établit à (58) K€ contre (1 112) K€ au 30 juin 2008, compte tenu notamment du gel du remboursement des intérêts sur la dette Index Holdings, négociée dans le cadre du remboursement anticipé en octobre 2008 d'une quote-part de la dette. Par ailleurs, la baisse des produits issus de la trésorerie s'explique principalement par la réduction de la trésorerie disponible dans le contexte de la forte baisse d'activité qu'a connu le groupe sur l'exercice.

Après prise en compte d'une charge impôt sur les résultats de 52 K€ contre un produit d'impôt sur les résultats de 726 K€ au 30 juin 2008, le résultat net de l'ensemble consolidé ressort pour l'exercice à une perte de 40.862 K€ contre une perte de 20.875 K€ au 30 juin 2008.

Le montant des pertes fiscales reportables n'ayant pas donné lieu à constatation d'un impôt différé actif s'élève à 10 126 K€.

Résultat net consolidé par action (part du Groupe)

(en euros)	30 Juin 2009	30 juin 2008
Résultat par action	- 5,04	- 2,56
Résultat dilué par action	- 5,04	- 2,56

Les principales variations ayant impacté le bilan au 30 juin 2009 sont les suivantes :

- Réduction de la valeur du goodwill compte tenu du non paiement du 3^{ème} complément de prix, comme indiqué ci-avant dans ce rapport pour un montant de 6 M€ et de la dépréciation exceptionnelle comptabilisée pour 33,846 M€
- Une variation des postes clients et fournisseurs à mettre en lien avec la réduction d'activité sur la période
- Une baisse de la trésorerie disponible en raison de la réduction d'activité, du remboursement anticipé d'une partie de la dette Index Holding et du financement du plan de restructuration
- Une diminution des autres dettes compte tenu du non paiement du 3^{ème} complément de prix

4. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'exercice 2009/2010 s'ouvre avec la nécessité de poursuivre des actions d'amélioration du niveau de rentabilité des lignes de produits actuelles d'Index Multimedia aussi bien dans son approche métier que dans la poursuite de l'allègement de son modèle de fonctionnement et de préparer l'activité future de la société, plus particulièrement sur le web.

Le découpage des métiers en 4 Business Units (Bien Etre, Grand Public, Distribution Indirecte, Business Développement) et la mise en place de systèmes de gestion et d'information en phase avec cette organisation permet aujourd'hui de disposer d'outils de pilotage de l'activité notamment par une meilleure appréhension de la rentabilité de chacune des activités.

De plus, la mise en œuvre conjointe des outils CRM et d'une organisation permettant un contrôle de l'acquisition et de la fidélisation clients a participé à l'amélioration des ratios de marge brute sur les lignes de produits historiques et a permis une réduction décidée et contrôlée des dépenses de publicité tout en préservant les actifs clients.

Nous avons entamé dès le début de l'exercice une revue détaillée de la rentabilité contributive du portefeuille de nos activités. Les premières mesures prises visent à réduire les coûts directs (frais de marketing et publicité) de façon significative pour les produits / supports dont les taux de rentabilité sont insuffisants.

Nos efforts de rentabilité porteront également sur la qualité de nos produits et services. A ce titre, la tentative d'externalisation des centres d'appel réalisée au cours de l'exercice écoulé s'est traduite par des pertes en qualité significatives. Fort de l'expérience dans le métier et des outils d'analyse dont nous disposons aujourd'hui, nous avons de ce fait décidé de rompre nos relations d'externalisation avec ce sous-traitant. L'activité d'Audiotel ainsi ré-internalisée, avec pour objectif une maîtrise des coûts structurels devrait permettre de faire face aux exigences de qualité des produits existants ainsi qu'aux perspectives de développement envisageables.

Par ailleurs, l'environnement de marché poursuit les tendances déjà fortes enregistrées au cours de l'exercice écoulé :

- l'entrée de nouveaux concurrents : opérateurs téléphoniques, acteurs du Web, groupes medias,
- déclin du marché des Goodies (Logo / Sonneries),
- développement du modèle de gratuité des produits et services,
- stagnation du marché des services communautaires,
- contribution croissante des modèles à abonnements, bien que non significative en termes de volume marché.

Afin de s'assurer de notre réactivité aux exigences de développement produits et technologiques, nous poursuivons nos partenariats privilégiés avec des prestataires connus où dont nous avons pu tester le savoir faire, toujours dans l'esprit d'améliorer notre rentabilité quitte à ce que cette recherche s'opère au détriment du volume.

Pour l'avenir, 3 métiers apparaissent structurants et prioritaires :

- CRM et la meilleure connaissance des comportements client qu'il induit pour Index Multimédia directement ou pour des clients tiers,
- Les services par abonnement,
- Les activités liées au web communautaire et la convergence web/mobile.

Index Multimedia a développé ces relais de croissance au cours de l'exercice 2008/2009 en capitalisant sur sa large base de données clients, sa maîtrise des différents canaux de distribution (téléphonie mobile, web et télévision) et sur son expérience en marketing.

Pour ce qui concerne la continuité d'exploitation, les estimations et hypothèses retenues au 30 juin 2009 pour ce qui concerne les cash flows prévisionnels 2009/2010, ont été déterminées à partir des éléments en possession du groupe pour les 12 mois à venir, notamment en prenant en considération les actions menées au cours du dernier trimestre de l'exercice clos au 30 juin 2009 et les tendances constatées sur le premier trimestre 2009/2010.

Les principales hypothèses retenues pour chaque Business Unit tiennent compte de la meilleure estimation des taux de pénétration des nouvelles offres, des décisions des principaux opérateurs en termes de prix des services et d'accessibilité au trafic, du niveau de dépenses opérationnelles nécessaires pour faire face au rythme de renouvellement des produits et au positionnement des intervenants existants ou entrants sur le marché.

Dans le contexte économique et financier actuel ainsi que les difficultés certaines à appréhender les perspectives économiques du groupe, notamment en raison des fortes variations d'activité au cours des derniers mois, le groupe a obtenu de sa société mère de ne pas rembourser l'échéance de 3 000 milliers d'euros au 31 mars 2010 sur l'avance qu'elle lui avait consentie.

5. FILIALES ET PARTICIPATIONS

5.1. Prises de participation ou prises de contrôle

Au cours du dernier exercice, la société n'a effectué aucune opération liée à des acquisitions ou à de nouvelles prises de participation.

5.2. Cession de participations

Au cours de l'exercice écoulé, Index Multimédia n'a procédé à aucune cession de participation.

5.3. Sociétés contrôlées

Notre société contrôle au 30 juin 2009 les sociétés suivantes :

- 3614
- Acheter,
- Adrian Bay
- Cat,
- Index Cell,
- 123 Multimédia Edition,
- Jeux,
- Livre,
- Luna,
- Société des Techniques et Innovations (1),
- Taktil (2),
- Techniques Modération et Convergences (2),
- Voyager,
- A3W Telecom,
- 123 Multimedia Ltd,
- 123 Multimedia GmbH,
- Germany Explorer ,
- Clever Technologies Maroc,

(1) STI, anciennement dénommée « Amitié »,

(2) « Taktil » et « TMC » sont détenues à 100% par S.T.I, elle-même filiale à 100 % d'Index Multimédia.

5.4. Activité des filiales

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre société et des sociétés qu'elle contrôle.

L'activité des principales filiales est présentée ci-après:

5.4.1. Filiales françaises :

- **Adrian Bay** : Centrale d'achat d'espaces publicitaires du groupe, la société Adrian Bay connaît une diminution de son volume d'activité et une baisse de rentabilité liée au recul du marché de la Presse.

	30/06/2009	30/06/2008
Chiffre d'affaires	1 004 K€	1 259 K€
Résultat d'exploitation	487 K€	697 K€
Résultat net	330 K€	473 K€

- **3614 et Cat** : Sociétés éditrices de services dans le domaine du SMS+ et de l'Internet Mobile en France. La baisse enregistrée sur les résultats de 3614 s'explique par les retenues effectuées par les opérateurs de télécommunication pour 125 K€ et par des pénalités à hauteur de 124K€ pour des

raisons de non-conformité. Par contre CAT enregistre une croissance significative et notamment en ce qui concerne son résultat d'exploitation qui est passé de 20K€ au cours de l'exercice précédent à 154 K€ au 30 juin 2009, les services intergroupe représentant une part importante de l'activité de ces sociétés.

- 3614 :

	30/06/2009	30/06/2008
Chiffre d'affaires	20 961 K€	37 842 K€
Résultat d'exploitation	380 K€	1 080 K€
Résultat net	252 K€	727 K€

- Cat :

	30/06/2009	30/06/2008
Chiffre d'affaires :	10 413 K€	8 145 K€
Résultat d'exploitation	154 K€	20 K€
Résultat net	188 K€	19 K€

- **Taktil**: Filiale détenue par STI qui a repris l'activité d'animation auparavant externalisée. Il s'agit de sa première année d'activité :

	30/06/2009	30/06/2008
Chiffre d'affaires :	2 180 K€	Néant
Résultat d'exploitation	42 K€	Néant
Résultat net	25 K€	Néant

5.4.2. *Filiales étrangères :*

- **A3W Telecom** : Filiale luxembourgeoise du groupe, la société est en charge du développement de l'activité Audiotex international. Cette activité permet de proposer, d'une part, un numéro audiotex unique à une clientèle internationale, et d'autre part, une offre Audiotex dans des pays où les opérateurs locaux ne proposent pas ce type de solution.

	30/06/2009	30/06/2008
Chiffre d'affaires :	532 K€	968 K€
Résultat d'exploitation	-19 K€	-96 K€
Résultat net	-21 K€	2 K€

- **123 Multimedia Ltd :**

En livre 30/06/2009 30/06/2008
sterling

Chiffre d'affaires :	2 973 K£	1 378 K£
Résultat d'exploitation	124 K£	68 K£
Résultat net	66 K£	55 K£

- **123 Multimedia GmbH :**

Il a été décidé de procéder à la fermeture de cette Filiale du groupe en charge du marché B to C en Allemagne dans le courant du prochain exercice. Cette société n'exerce plus d'activité depuis le 30 juin 2007.

	30/06/2009	30/06/2008
Chiffre d'affaires :	0 K€	43 K€
Résultat d'exploitation	2 K€	108 K€
Résultat net	19 K€	79 K€

5.5. Soutien aux filiales :

- a) Le Conseil d'administration a réaffirmé le 12 septembre 2008 le soutien financier d'Index Multimédia au profit de sa filiale 123 Multimédia GmbH. Au cours de la même réunion, le Conseil d'Administration a décidé l'abandon du compte courant d'Azote BV au bénéfice de cette filiale.
- b) Le Conseil d'administration du 17 décembre 2008 a décidé l'abandon du compte courant de ses filiales allemandes aux fins de liquidation.
- c) Le Conseil d'administration du 31 mars 2009 a décidé l'abandon du compte courant de la société Starpost Ltd dans le cadre de sa liquidation.

5.6. Participations détenues (< 50 %) :

Néant

5.7. Autocontrôle

Nous vous informons de l'absence d'autocontrôle au 30 juin 2009.

5.8. Intégration fiscale au 30 juin 2009 :

Nous vous rappelons qu'en application des articles 223 A et suivants du CGI, notre société en qualité de société tête de groupe a constitué un périmètre d'intégration fiscale comprenant les sociétés :

- 3614,
- Acheter,
- Adrian Bay,
- CAT,
- 123 Multimédia Edition,
- Livre
- Luna,
- Société des Techniques et Innovations,
- Voyager.

Le Conseil d'administration en date du 12 septembre 2008, a décidé d'inclure dans le périmètre d'intégration fiscale les sociétés Taktil et T.M.C. et lors de la réunion du 31 mars 2009 d'inclure la société Jeux également à compter du 1^{er} juillet 2009.

6. RESULTATS – AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SOCIETE INDEX MULTIMEDIA

6.1. Examen des comptes et des résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les comptes sociaux au 30 juin 2009, sont présentés avec une référence aux comptes sociaux au 30 juin 2008.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009, le chiffre d'affaires s'est élevé à 63 316 K€ contre 94 537 K€ au 30 juin 2008, soit une baisse de 33 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 7 796 K€ contre 9 077K€ au 30 juin 2008.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 2 960 K€ contre 3 459 K€ au 30 juin 2008.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 72 800 K€ contre 99 151 K€ au 30 juin 2008.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à une perte de 6 839 K€ contre une perte de 2.166 K€ au 30 juin 2008.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde d'un résultat financier de 1 101 K€, il s'établit à une perte de -5 738K€ au 30 juin 2009.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel pour – 34 083 K€ contre – 17 390 K€ au 30 juin 2008,

- d'une absence de participation des salariés aux résultats de l'entreprise comme au 30 juin 2009,

- d'un produit d'impôt sur les sociétés de 383 K€ contre une charge d'impôt sur les sociétés de 1.612 K€ au 30 juin 2008,

le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2009 se solde par une perte de 39 438 K€ contre une perte de 18 693 K€ au 30 juin 2008.

6.2. Evolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société.

Les principaux indicateurs de suivi de la performance de la société correspondent à l'information sectorielle donnée dans les notes annexes aux états financiers consolidés.

6.3. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 39 438K€.

Nous vous proposons de bien vouloir décider d'imputer la perte de l'exercice sur les sommes figurant au compte "Report à nouveau".

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 11 024K €.

Nous vous rappelons que la société Index Multimédia n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre de l'exercice clos le 30 juin 2008.

La société n'envisage pas de distribuer de dividendes au titre de l'exercice clos le 30 juin 2009.

6.4. Rappel des dividendes antérieurement distribués

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, et l'avoir fiscal correspondant, ont été les suivants :

Exercice clos le	Dividende total (€)	Dividende par action (€)	Avoir fiscal au taux de 50 % ⁽¹⁾	Dividendes éligibles à la réfaction de 50 % (art 243 bis CGI) ⁽²⁾	Dividendes non éligibles à la réfaction de 50 % (art 243 bis CGI) ⁽²⁾
30 juin 2006	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
30 juin 2007	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
30 juin 2008	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

⁽¹⁾ distributions effectuées avant le 1^{er} janvier 2005

⁽²⁾ distributions effectuées à compter du 1^{er} janvier 2005

6.5. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 1 057 € compte tenu du résultat fiscal déficitaire, ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

6.6. Contrôle fiscal

Un contrôle fiscal portant sur les exercices clos au 30 juin 2006, 2007 et 2008 a été ouvert au cours de l'exercice. A ce jour, aucun élément de conclusion n'a été communiqué à la société par le contrôleur et aucune provision pour risque fiscal éventuel n'a été comptabilisée au 30 juin 2009.

6.7. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

6.8. Observations du Comité d'entreprise

En application des dispositions de l'article L. 432-4 du Code du travail, nous vous informons que le Comité d'entreprise n'a pas formulé d'observation sur la situation économique et sociale de la société.

7. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration.

Les Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils décriront dans leur rapport spécial sur les conventions réglementées.

8. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

8.1. Fonctionnement des organes d'Administration et de Direction

La société est gérée par un Conseil d'Administration. Ce dernier ne comprend pas au 30 juin 2009 d'Administrateur Indépendant et n'est pas assisté de Censeur.

Vous trouverez toutes informations complémentaires dans le rapport du Président.

8.2. Mode d'exercice de la Direction Générale

Le Conseil d'Administration de la Société, a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration de celles de la Direction Générale, toutefois depuis le 29 janvier 2008 ce principe a été remis en question par la nomination de Monsieur Philip PLAISANCE, d'ores et déjà Directeur Général, en qualité de Président du Conseil d'administration en remplacement de Monsieur Kiichiro WATANABE. Dès lors, Monsieur Takuo TANIMOTO en remplacement de Monsieur Philip PLAISANCE démissionnaire au 12 septembre 2008, cumule les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

8.3. Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés au sein d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux.

Philip PLAISANCE – Président du Conseil d'administration à compter du 29/01/2008, Directeur Général à compter du 7/06/2006 et Administrateur à compter du 30/06/2006 et démission de l'ensemble de ses fonctions le 12 septembre 2008

Président d'Index Cell à compter du 29/09/2006

Gérant de la SARL 3614 à compter du 7/06/2006

Gérant de la SARL Adrian Bay à compter du 7/06/2006

Gérant de la SARL Amitié à compter du 7/06/2006 et jusqu'au 16/05/2008

Gérant de la SARL Cat à compter du 7/06/2006

Gérant de la SARL 123 Multimédia Edition à compter du 7/06/2006

Gérant de la SARL Jeux à compter du 7/06/2006

Gérant de la SARL Livre à compter du 7/06/2006

Gérant de la SARL Luna à compter du 7/06/2006

Gérant de la SARL Voyager à compter du 7/06/2006

Gérant de la SARL Acheter à compter du 2/10/2006

Gérant de la société 123 Multimédia Ltd à compter du 7/06/2006

Gérant de la société 123 Multimédia GmbH à compter du 7/06/2006

Gérant de la société Germany Explorer à compter du 7/06/2006

Gérant de la société A3W Télécom à compter du 7/06/2006

Président du Conseil d'administration de la Société Clever Technologies Maroc SA

Liquidateur de la société 123 Multimédia Hispanica SI à compter du 14/06/2006 jusqu'au 19/06/2008

Liquidateur de la SARL 123 Multimedia Italia jusqu'au 27 décembre 2007

Président et Administrateur de la société Titanium Communication Marketing Inc. jusqu'au 30 septembre 2007

Président de la société Plaisance Images

Takuo TANIMOTO, Administrateur depuis le 6 mars 2008, Président Directeur Général depuis le 12 septembre 2008, au 30 juin 2009 :

Administrateur de Haiku
Administrateur d'Index Global Rights Management
Gérant de 3614
Gérant d'Adrian Bay
Gérant de CAT
Gérant d'123 Multimedia Edition
Gérant de Jeux
Gérant de Livre
Gérant d'Acheter
Gérant de A3W Telecom
Gérant de Voyager
Gérant de Luna

INDEX HOLDINGS, Administrateur à compter du 06/08/2004

Administrateur d'Index Europe Holdings Ltd
Administrateur de Grenoble foot 38 SASP

INDEX EUROPE HOLDINGS Ltd anciennement dénommée INDEX INTERCONTINENTAL HOLDINGS Ltd – Administrateur à compter du 15/02/2007

Néant

Monsieur Masami OCHIAI, Administrateur à compter du 15/10/2007, représentant permanent d'Index Holdings à compter du 31 mars 2009

Président du Conseil d'administration d'Index Holdings,
Administrateur de Style Index Corporation,
Administrateur d'Index Rights Co. Ltd,
Administrateur de Madhouse Ltd,
Administrateur de Tokyo TV Land Co. Ltd,
Administrateur d'Index Okinawa Corporation,
Administrateur de Dynamo Pictures Inc.,
Administrateur de Hyundai-Index Corporation,
Administrateur de Data Stadium Inc.,
Administrateur de Ardent-Wish Inc.,
Administrateur de Index Create Co. Ltd
Administrateur de Kick TV.

Monsieur Hidetoshi TORIHARA, représentant permanent de la Société Index Europe Holdings Ltd du 18/12/2007 jusqu'au 26 juin 2009

Administrateur de la société Index Europe Holdings Ltd

Monsieur Fumiaki YAMATA, Administrateur et représentant permanent d'Index Europe Holdings Ltd à compter du 26 juin, 2009, au 30 juin 2009

Président et administrateur d'Index Europe Holdings Ltd
Administrateur d'Index Asia Pacific Limited
Administrateur d'Interchanel
Administrateur de Silver Arrow Mobile

Monsieur Yukimasa MURAKAMI, représentant permanent de la Société Index Holdings du 23/01/2008 jusqu'au 31 mars 2009

Directeur Général d'Index Holdings,
Administrateur d'Index Corporation
Administrateur d'Ardent-Wish Inc.
Administrateur d'Index Europe Holdings Ltd.

Monsieur Jean-Paul ANSEL, administrateur et directeur général délégué du 12 septembre 2008 au 31 mars 2009 :

Gérant de GSE Holdings.
Administrateur de Métaux Spéciaux
Gérant d'Adrian Bay
Gérant de Cat
Gérant de Livre
Gérant de Luna
Gérant de 123 Edition
Gérant de Voyager
Gérant de 3614
Gérant de 123 Multimedia GmbH
Gérant de 123 Multimedia Ltd
Gérant de Germany Explorer
Gérant de A3W Telecom
Gérant de Acheter
Gérant de Notedeal
Gérant de Starpost

Monsieur Kiichiro IMAMURA, administrateur à compter du 31 octobre 2008 et directeur général délégué à compter du 31 mars 2009, au 30 juin 2009

Administrateur et représentant d'Index Holdings pour Grenoble Foot 38 SASP

8.4. Rémunérations et avantages reçus par les mandataires sociaux

Les recommandations AFEP/MEDEF d'octobre 2008 sur la rémunération des mandataires sociaux sont en cours d'analyse pour pouvoir être prises en compte. Elles ne devraient cependant pas avoir d'incidence sur les rémunérations actuelles des mandataires sociaux compte tenu des schémas de rémunération actuellement en vigueur dans le groupe.

Nous vous informons de la rémunération (éléments fixes, variables et exceptionnels) versée à chacun des mandataires sociaux dans la société et dans les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce pour les mandataires détenant également un mandat dans une société cotée et des avantages de toute nature reçus, dont ceux perçus sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou des sociétés contrôlées ou contrôlantes durant l'exercice, par l'ensemble des mandataires sociaux :

	Rémunération Index Multimedia	Avantages en nature	Rémunération Sociétés contrôlées
Masami OCHIAI Administrateur	néant	néant	néant
Kiichiro WATANABE Président du Conseil d'administration du 15/10/2007 au 29/01/2008	néant	néant	néant
Philip PLAISANCE Président du Conseil d'administration et Directeur Général jusqu'au 12 septembre 2008	152 K€	néant	Néant
Takuo TANIMOTO Président du Conseil d'administration et Directeur Général à compter du 12 septembre 2008 (1)	104 K€	10 K€	Néant
INDEX HOLDINGS anciennement dénommée INDEX CORPORATION Administrateur à compter du 06/08/2004	néant	néant	Néant
INDEX EUROPE HOLDINGS Ltd, Administrateur à compter du 15/02/2007	néant	néant	Néant
Kiichiro IMAMURA Administrateur et Directeur Général Délégué (1)	71 K€	1 K€	néant
Jean-Paul ANSEL – Administrateur et Directeur Général Délégué jusqu'au 31 mars 2009	77 K€	néant	Néant
Fumiaki YAMATO, Administrateur	néant	néant	Néant
Masami OCHIAI, Administrateur à compter du 15/10/2008	néant	néant	Néant
Monsieur Hidetoshi TORIHARA, représentant permanent d'Index Europe Holdings jusqu'au 26 juin 2009	néant	néant	Néant
Monsieur Yukimasa MURAKAMI, représentant permanent d'Index Holdings à compter du 23/01/2008	néant	néant	Néant

(1) Il convient de souligner qu'une partie ou la totalité de la rémunération des administrateurs exerçant une activité exécutive au sein de la société Index Multimédia est payée directement par la société mère du groupe Index Holdings. Ces paiements font éventuellement l'objet d'une refacturation dans le cadre de conventions de détachement.

Nous vous précisons que les mandataires sociaux de la société contrôlante ne sont pas rémunérés par Index Multimédia pour les mandats sociaux exercés dans cette dernière et ont perçu la somme globale de 398 905 euros (soit 54 051 687 Yens) au titre de l'exercice au sein de la société contrôlante.

Aucun jeton de présence n'a été versé au titre de l'exercice écoulé.

8.4.1. Critères en application desquels ont été calculés les rémunérations et avantages ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis.

Les critères utilisés aux fins de la détermination de la rémunération et des avantages ont été définis eu égard aux objectifs qui leurs sont fixés et de la responsabilité qu'engendre de telles fonctions et sont conformes avec ceux utilisés par les sociétés de taille comparable de notre secteur d'activité.

8.4.2. Engagements de toutes natures, pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondants à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieures à celles-ci. (Précisions sur les modalités de détermination de ces engagements)

Aucune prime d'arrivée ni aucun régime de retraite sur-complémentaire n'a été versé et/ou mis en place.

8.4.3. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.

Il n'existe aucun engagement contractuel particulier au sein de la société Index Multimédia.

8.5. Condamnations pour fraude, faillite, mise sous séquestre, liquidation, incrimination et /ou sanction publique officielle prononcée au cours des cinq dernières années.

Aucune condamnation n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre des mandataires sociaux en fonction à la date de la clôture des comptes.

8.6. Conflits d'intérêts potentiels au niveau des organes d'Administration, de Direction et de la Direction Générale.

Il n'existe à ce jour aucun conflit d'intérêt au niveau des organes d'Administration et de Direction de la Société.

8.7. Renouvellement des mandats d'Administrateur et des Commissaires aux Comptes.

Nous vous précisons que le mandat d'un des Commissaires aux comptes arrivant à expiration, il devra faire l'objet d'une décision lors de l'Assemblée Générale Ordinaire.

8.8. Modifications concernant les dirigeants et la composition du Conseil d'administration.

Le conseil d'administration est composé au 30 juin 2009 de 4 membres, dont aucun des mandats n'arrive à échéance :

- Mr Takuo Tanimoto (Président du conseil d'administration)
- Mr Kiichiro Imamura (Directeur Général Délégué)
- La société Index Europe Holdings (représentée par Mr Fumiako Yamato)
- La société Index Holdings (représentée par Mr Masami Ochiai)

Toutes informations utiles sur les mouvements intervenus au cours de l'exercice vous sont par ailleurs données dans le rapport du Président sur le contrôle interne.

9. COMPOSITION DU CAPITAL ET VALEURS MOBILIERES

9.1. Evolution du capital social

- Au 30 juin 2009, le capital social de la société Index Multimedia est composé de 8.382.435 actions, de même catégorie, entièrement libérées de 0,10 € de nominal chacune.

- Aucune opération sur le capital n'a été effectuée au titre de l'exercice clos le 30 juin 2009.

- Aucun titre non représentatif du capital ou donnant accès au capital d'Index Multimedia n'a été octroyé ou est en circulation au 30 juin 2009.

9.2. Répartition du capital

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote de Index Multimedia au cours de l'exercice clos au 30 juin 2009 :

- La société Index Europe Holdings Ltd détenait 5.880.195 actions, soit 70,15 % (plus des deux tiers) du capital et des droits de vote,

- la société Sedaine Benelux détenait 600.000 actions soit 7,16 % (plus du vingtième) du capital et des droits de vote.

- La société Quaeroq détenait 683.765 actions soit 8,16 % (plus du vingtième) du capital et des droits de vote.

La Société n'a eu connaissance d'aucune autre modification de la liste qui précède au cours de l'exercice écoulé.

9.3. Programme de rachat

Un programme de rachat d'actions propres a été initié par la société Index Multimédia depuis le 21 mars 2005.

L'assemblée générale du 31 octobre 2008 a renouvelé au conseil d'administration son autorisation pour une durée de 18 mois d'utiliser les possibilités d'intervention sur actions propres en vue, par ordre de priorité décroissant :

- D'animer le marché ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité
- D'attribuer des actions aux salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi
- De remettre des actions lors de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société
- D'acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange, ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que le nombre d'actions acquises en vue de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% du capital de la société
- De réduire le capital de la société

Ces opérations seront effectuées conformément à la réglementation en vigueur et aux conditions suivantes :

- le prix maximum d'achat est fixé à 68 euros par action,
- le montant maximum d'actions susceptibles d'être achetées est fixé à 10% des actions composant le capital social de la société, pour une valeur totale maximum de 5 M€.

Pour mettre en œuvre les objectifs de ce programme de rachat d'actions, il a été mis en place auprès de la société ODDO Corporate Finance un mandat de racheter un nombre maximal d'actions de la société Index Multimédia, limité à 2% du total des actions composant son capital social. Cette société est rémunérée 24 000 € HT au titre de ce contrat.

La prochaine assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2009, comporte un projet de résolution concernant le renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'administration la poursuite de ce programme de rachat d'actions.

9.4. Achat par la société de ses propres actions

Au 30 juin 2009, la société Index Multimédia détient un portefeuille d'actions propres composé de 266 876 actions d'une valeur totale de 362 K€, représentant 3,18% des actions composant le capital social de la société.

Les actions propres sont présentées en diminution des capitaux propres consolidés 2009 et à l'actif du bilan dans les « autres immobilisations financières » dans les comptes sociaux au 30 juin 2009.

Le nombre d'actions propres au 30 juin 2009 s'établit comme suit :

	Nombre	Valeur (1)
Nombre d'actions propres au 30 juin 2008	232 902	1 029 316
Acquisitions de l'exercice	104 583	
Cessions de l'exercice	70 609	
Annulations de l'exercice		
Nombre d'actions propres au 30 juin 2009	266 876	362 103
<i>(1) Correspond à la valeur nette comptable des actions propres dans les comptes individuels d'Index Multimedia SA.</i>		

La valeur moyenne des actions achetées au cours de l'exercice a été de 2,10978 euros et la valeur moyenne des actions cédées de 1,8978 euros

9.5. Opérations réalisées par les Dirigeants sur leurs titres

Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2009, aucune opération d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échange de titres n'a été réalisée par les membres du Conseil d'administration, le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, ou toutes personnes ayant un pouvoir de décision de gestion concernant l'évolution et la stratégie de la société ou ayant un accès régulier à des informations privilégiées, ni par les personnes ayant des liens personnels étroits avec les personnes mentionnées ci-dessus.

9.6. Marché des instruments financiers - cotation

Depuis le 14 décembre 2004 les actions d'Index Multimedia sont cotées en continu sur le Second Marché devenu Eurolist d'Euronext Paris et plus précisément sur le Compartiment C (Small-caps) avec le code valeur FR 0004061513.

Index Multimedia est représenté dans l'indice principal CAC AllShares.

9.7. Disposition contractuelle pouvant avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la Société

Au 30 juin 2009, la société n'a pas connaissance d'un quelconque pacte d'actionnaires ou convention analogue.

9.8. Actionnariat salarié

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture du dernier exercice, il n'existe aucune participation des salariés au capital de la société faisant l'objet d'une gestion collective ou frappés d'une inaccessibilité.

Il est toutefois précisé ici que l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 13 mai 2008 a autorisé le Conseil à mettre en place un plan d'attribution gratuite d'actions au profit de certains de ses mandataires sociaux et de ses membres du personnel.

Nous vous invitons à vous reporter au rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce annexé aux présentes et relatif à l'attribution gratuite d'actions autorisée et à la présentation de la délégation consentie.

9.9. Tableau de suivi des délégations

Conformément à l'article L.225-100 du Code de commerce, nous présentons dans les annexes au présent rapport le tableau de suivi des délégations du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009.

10. PRISE EN COMPTE DES CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

10.1. Social

Le groupe compte un effectif moyen sur l'exercice est de 229 personnes, cadres compris ainsi que 66 personnes employées par Taktil. Au 30 juin 2009 le nombre total de salariés du groupe était de 176 personnes.

L'effectif des sociétés françaises se répartit à la clôture de l'exercice comme suit :

- 175 salariés en contrat à durée indéterminée, dont 14 à temps partiel (principalement sur des durées de 20 et 30 heures),
- 1 salarié en contrat à durée déterminée

La répartition de l'effectif par sexe n'appelle pas d'observations particulières, tant dans les sociétés du groupe qu'au niveau du comité de direction.

Il est fait application de la loi sur la réduction du temps de travail, qui est de 35 heures en moyenne sur l'année pour les salariés à temps complet.

Les accords de participation conclus dans les sociétés dont l'effectif dépasse 50 salariés n'ont pas fait l'objet d'avenant au cours de l'exercice.

De façon générale, les relations sociales et le suivi des accords collectifs sont assurés par la direction de chaque société avec le support de la direction des ressources humaines du groupe.

Les activités sociales et culturelles portent notamment sur les régimes de mutuelle et les diverses activités culturelles et sportives des institutions représentatives du personnel.

Les actions de formation mises en place au cours de l'exercice écoulé se rapportent essentiellement aux domaines informatique, management et anglais. Le montant global payé par Index Multimédia au titre de ces formations s'élève à 187 982 €.

Conformément aux dispositions de la loi n°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle et à l'accord de branche du 24 septembre 2004, les sociétés françaises du groupe accordent à leurs salariés un droit individuel à la formation d'une durée de 20 heures minimum par année civile cumulable sur 6 ans dans la limite de 120 heures. Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF par les salariés est de 14 533 heures au 30 juin 2009. Seuls 4 salariés ont fait une demande et ont utilisé tout ou partie de leurs droits, soit un total de 235 heures.

Un Plan de Rémunération Variable sur objectifs quantitatifs et qualitatifs, destiné à remotiver les équipes restantes et approuvé par les instances représentatives du personnel, mis en place à compter du 1^{er} avril 2007, s'est poursuivi au cours de l'exercice 2008-2009.

10.2. Environnement

La nature des activités de la société tant dans le domaine du BtoC que du BtoB n'entraîne pas de risques significatifs pour l'environnement. La société exerce, en effet des activités de services non polluants.

Par ailleurs, la société s'efforce dans ses achats de privilégier des systèmes peu consommateurs d'énergie.

La société n'a constitué aucune provision pour risques en matière d'environnement.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à Toulouse

Le 13 octobre 2009

Le Conseil d'Administration

Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2008-2009

(Article L. 225-100 alinéa 7 du Code de commerce)

N° Résolution PV AGM 31/10/2008	Délibération	Augmentation maximum de capital	Délai de délégation au CA (soit jusqu'au)	Utilisation de la délégation
XIX	Autorisation au conseil d'administration à l'effet de permettre à la Société d'opérer sur ses propres actions	Nombre maxi d'actions achetées fixé à 10 % du capital social montant maxi consacré à l'opération fixé à 5M€	18 mois (30/04/2010)	Conseil d'administration du 17/12/2008 : Reconduction du contrat de liquidité conclu avec la Sté ODDO
XX	Autorisation au conseil d'administration de réduire le capital social de la Société	Montant maximal réduction : 10% du capital social par période de 24 mois	18 mois (30/04/2010)	

N° Résolution PV AGE 13/05/2008	Délibération	Augmentation maximum de capital	Délai de délégation au CA (soit jusqu'au)	Utilisation de la délégation
I	Délégation de compétence au Conseil à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la Société, existantes ou à émettre, au profit de mandataires sociaux et/ou membres du personnel salarié dont l'identité sera déterminé par le Conseil.	Nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 10% du capital de la Société	38 mois (13/07/2011)	Non-utilisée au 30/06/2009

N° Résolution PV AGM 20/12/2007	Délibération	Augmentation maximum de capital	Délai de délégation au CA (soit jusqu'au)	Utilisation de la délégation
VII	Autorisation au conseil d'administration à l'effet de permettre à la Société d'opérer sur ses propres actions	Nombre maxi d'actions achetées fixé à 10 % du capital social montant maxi consacré à l'opération fixé à 5M€	12 mois (20/12/2008)	Conseil d'administration du 20/12/2007 post-AGM: Reconduction du contrat de liquidité conclu avec la Sté ODDO
VIII	Autorisation au conseil d'administration de réduire le capital social de la Société	Montant maximal réduction : 10% du capital social par période de 24 mois	18 mois (20/06/2009)	

N° Résolution PV AGM 15/02/2007	Délibération	Augmentation maximum de capital	Délai de délégation au CA (soit jusqu'au)	Utilisation de la délégation
VII	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider de l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.	Montant nominal maximal des émissions : 242.774 €	26 mois (15/04/2009)	non utilisée
VIII	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider de l'augmentation du capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission	Montant nominal maximal des augmentations de capital est fixé à 2 M€	26 mois (15/04/2009)	non utilisée



KPMG Audit
9, avenue Parmentier
BP 42398
31086 Toulouse Cedex 2
France



9, rue Metabiau
31000 Toulouse
France

Index Multimédia S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les
opérations sur le capital prévues aux 9ème,
11ème et 12ème résolutions de l'assemblée
générale mixte du 30 novembre 2009

Assemblée générale mixte du 30 novembre 2009
Index Multimédia S.A.
36, rue Jacques Babinet - 31100 Toulouse
Ce rapport contient 4 pages
Référence : CL - 094.057 ROC



KPMG Audit
9, avenue Parmentier
BP 42398
31086 Toulouse Cedex 2
France



9, rue Matabiau
31000 Toulouse
France

Index Multimédia S.A.

Siège social : 36, rue Jacques Babinet - 31100 Toulouse
Capital social : € 838 243,5

Rapport des commissaires aux comptes sur les opérations sur le capital prévues aux 9^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} résolutions de l'assemblée générale mixte du 30 novembre 2009

Assemblée générale mixte du 30 novembre 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution des missions prévues par le Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

1. Réduction du capital social par annulation d'actions achetées (9^{ème} résolution)

En exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, al. 7 du Code de commerce, en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée à l'approbation de votre assemblée générale et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de 26 mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

2. Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions en faveur des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux (11^{ème} résolution)

En exécution de la mission prévue par l'article L.225-177 du Code de commerce et par l'article R.225-144 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux.

Il appartient à votre conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat sont mentionnées dans le rapport de votre conseil d'administration, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.

3. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

4. Emission d'actions réservée aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise dans le cadre des dispositions du Code de commerce et des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail (12^{ème} résolution)

En exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider de procéder à une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, par l'émission de titres de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant maximum de 30 000 euros, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Ces augmentations de capital sont soumises à votre approbation en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, votre compétence pour décider une ou plusieurs augmentations de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions d'émission de ces opérations.

Il appartient à votre conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et R.225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur certaines informations contenues dans ce rapport et sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription.



Mazars

*Index Multimédia S.A.
Rapport des commissaires aux comptes sur les
opérations sur le capital prévues aux 9ème, 11ème et
12ème résolutions de l'assemblée générale mixte du
30 novembre 2009
3 novembre 2009*

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport de l'organe compétent relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des augmentations de capital qui seront décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les éventuelles augmentations de capital seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre conseil d'administration.

Les commissaires aux comptes

Toulouse, le 3 novembre 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Christian Liberos
Associé

Mazars

Erik Flamant
Associé



Comptes consolidés annuels Exercice clos le 30 juin 2009

SOMMAIRE

- 4 Synthèse sur l'activité du groupe Index Multimédia
- 5 Compte de résultat consolidé
- 6 Bilan consolidé
- 7 Tableau des flux de trésorerie
- 8 Etat des variations des capitaux propres
- 9 Annexe aux comptes consolidés
- 10 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés



**EXPOSE SOMMAIRE
DE LA SITUATION DU GROUPE
PENDANT L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2009**

RESULTAS ANNUELS 2008-09 :

**Chiffre d'affaires: 58.771 K€
Résultat Opérationnel: - 40.811 K€
Résultat net des activités maintenues: - 40.862 K€**

Compte de résultat simplifié aux normes IFRS		
(en K€)	30/06/2009	30/06/2008
Chiffres d'affaires	58.771	87.169
Marge Brute	25.868	40.524
Résultat opérationnel	- 40.811	- 22.225
Résultat opérationnel hors éléments non récurrents	- 5.065*	-749
Coût de l'endettement	132	- 265
Résultat financier	1	624
Résultat avant impôt des activités maintenues	- 40.810	- 21.601
Résultat après impôt des activités maintenues	- 40.862	-20.875
Résultat des activités abandonnées ou en cours de cession	0	0
Résultat net	- 40.862	- 20.875

(*Montant calculé à partir du résultat opérationnel après reprise de la dépréciation de l'écart d'acquisition de -33.846 K€ et du coût du Plan de sauvegarde de l'emploi de -1.900 K€)

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009, le chiffre d'affaires, net des frais de gestion opérateurs, s'est élevé à 58.771 K€, contre 87.169 K€ au 30 juin 2008, soit une variation de - 32.6%.

La répartition du Chiffre d'affaires et de la Marge Brute par Business Unit est la suivante :

	<u>Exercice fiscal 2008-09 (K€)</u>				
	<u>Bien-Etre</u>	<u>Grand public</u>	<u>Distribution Indirecte</u>	<u>Business Développement</u>	<u>Exercice 2008-09</u>
Chiffre d'affaires	26.544	7.766	19.958	4.503	58.771
<i>% du CA Total</i>	<i>45.2 %</i>	<i>13.2 %</i>	<i>33.9 %</i>	<i>7.7 %</i>	<i>100%</i>
Marge Brute	11.839	1.729	10.602	1.698	25.868
<i>En % du CA</i>	<i>44.6 %</i>	<i>22.3 %</i>	<i>53.1 %</i>	<i>37.7%</i>	<i>44.0 %</i>

Le résumé de la situation du groupe est détaillé dans le rapport de gestion ci-dessus.

GROUPE INDEX MULTIMEDIA

COMPTES CONSOLIDES

AU

30 JUIN 2009



SOMMAIRE

Note 1.	Informations générales -----	63
Note 2.	Principes comptables et méthodes d'évaluation -----	63
Note 3.	Faits marquants de la période -----	72
Note 4.	Evénements postérieurs à la clôture -----	74
Note 5.	Périmètre de consolidation -----	74
Note 6.	Goodwill -----	75
Note 7.	Immobilisations incorporelles -----	77
Note 8.	Immobilisations corporelles-----	79
Note 9.	Actifs financiers-----	80
Note 10.	Instruments dérivés-----	81
Note 11.	Créances clients-----	81
Note 12.	Autres actifs -----	82
Note 13.	Trésorerie et équivalents de trésorerie -----	82
Note 14.	Capitaux propres-----	83
Note 15.	Gestion des risques -----	84
Note 16.	Résultat par action-----	86
Note 17.	Provisions-----	86
Note 18.	Passifs financiers -----	88
Note 19.	Autres passifs courants-----	90
Note 20.	Charges de personnel et effectifs -----	90
Note 21.	Autres produits et charges opérationnels -----	91
Note 22.	Résultat financier-----	91

Note 23.	Impôts sur les résultats -----	93
Note 24.	Parties liées -----	94
Note 25.	Engagements et passifs éventuels -----	95
Note 26.	Notes sur les flux de trésorerie -----	96
Note 27.	Information sectorielle -----	97

Bilan

En K€	Notes	30/06/2009 (12 mois)	30/06/2008 (12 mois)
-------	-------	-------------------------	-------------------------

ACTIFS

Ecarts d'acquisition	6	16 028	55 874
Autres immobilisations incorporelles	7	2 515	2 024
Immobilisations corporelles	8	1 917	2 309
Autres actifs financiers (non courants)	9	482	486
Impôts différés actifs	23	-	-
Autres actifs (non courants)	12	-	-
Actifs non courants		20 942	60 693
Clients	11	18 549	25 377
Créance d'impôt sur les sociétés	23	280	358
Autres actifs (courants)	12	6 363	9 220
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	5 998	15 342
Actifs courants		31 190	50 297
TOTAL ACTIF		52 132	110 990

PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES

Capital social	14	838	838
Primes d'émission		49 445	49 445
Réserves de conversion		(173)	(142)
Réserves		2 846	23 811
Résultat net, part du Groupe		(40 862)	(20 875)
Capitaux propres - part du groupe		12 094	53 077
Intérêts minoritaires		-	-
Capitaux propres		12 094	53 077
Passifs financiers part non courante	18	7 161	8 900
Provisions (part non courante)	17	3 847	3 645
Avantages au personnel		292	214
Impôts différés passifs	23	-	-
Autres passifs (non courants)		-	-
Passifs non courants		11 300	12 759
Emprunts et passifs financiers (part courante)	18	3 119	1 910
Provisions (part courante)	17	1 684	1 925
Fournisseurs		13 683	23 581
Dette d'impôt sur les sociétés	23	27	149
Autres passifs (courants)	19	10 225	17 590
Passifs courants		28 738	45 154
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		52 132	110 990

Compte de résultat

En K€	Notes	30/06/2009 (12 mois)	30/06/2008 (12 mois)
Chiffre d'affaires	27	58 771	87 169
Charges de marketing	27	(22 143)	(37 113)
Reversements aux partenaires	27	(10 760)	(9 532)
Achats d'espaces publicitaires	27	-	-
Autres achats et charges externes		(15 700)	(22 773)
Impôts et taxes		(1 109)	(1 325)
Charges de personnel	20	(11 146)	(12 676)
Dotations aux amortissements des immobilisations Incorporelles et corporelles		(2 623)	(3 919)
Dotations aux provisions		386	1 261
Dépréciation de l'écart d'acquisition	26	(33 846)	(20 043)
Licences et droits d'auteurs		(2 233)	(2 620)
Autres produits opérationnels	21	1 118	1 216
Autres charges opérationnelles	21	(1 526)	(1 838)
Résultat de cession de filiales		-	(32)
Résultat opérationnel		(40 811)	(22 225)
Coût de l'endettement financier brut		(58)	(1 112)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		190	847
Coût de l'endettement net		132	(265)
Autres produits financiers	22	52	1 709
Autres charges financières	22	(183)	(820)
Résultat financier	22	1	624
Résultat avant impôts des activités poursuivies		(40 810)	(21 601)
Impôts sur les résultats	23	52	(726)
Résultat après impôt des activités poursuivies		(40 862)	(20 875)
Résultat des activités abandonnées ou en cours de cession		-	-
Résultat net		(40 862)	(20 875)
Dont attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société- mère		(40 862)	(20 875)
Dont attribuable aux intérêts minoritaires			
Résultat par action revenant aux actionnaires de la société (en euro)	16		
- de base		-5,04	-2,56
- dilué		-5,04	-2,56

Autres éléments du Résultat Global (Retraitements des éléments passés en capitaux propres)

Ce nouvel état est présenté conformément aux dispositions de la norme IAS 1 révisée (appliquée par anticipation par le groupe) qui oblige désormais à présenter dans un tableau séparé les charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres et nommés « Autres éléments du Résultat Global ». Le tableau de « Variations des capitaux propres » présentait auparavant chaque ligne composant ces éléments et ne présente désormais plus qu'un total « Autres éléments du Résultat Global ».

En K€	Notes	30/06/2009 (12 mois)	30/06/2008 (12 mois)
Résultat net consolidé		(40 862)	(20 875)
Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente			
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture			
Différences de conversion		(34)	11
Autres			
Autres éléments du résultat sans effet sur la trésorerie			
Autres éléments du résultat global (passés directement en capitaux propres)		(34)	11
Résultat global consolidé (1)		(40 896)	(20 864)
Dont résultat global part des minoritaires		-	-
Dont résultat global part du groupe		(40 896)	(20 864)

(1) Le total requis par IAS 1 révisée : « Résultat Global consolidé » regroupe les charges et produits comptabilisés directement en résultat de la période et ceux comptabilisés directement en capitaux propres.

Tableau de variation des capitaux propres

En K€	Capital	Primes	Autres réserves	Actions propres	Différences de conversion	Résultat	Total Part du Groupe	Minoritaires	Capitaux propres
Au 30/06/2007	838	49 445	33 867	(3 665)	122	(6 586)	74 022	-	74 022
Autres éléments du résultat global (passés directement en capitaux propres) (1) (3)					11		11	-	11
Résultat de l'exercice						(20 875)	(20 875)	-	(20 875)
Résultat global consolidé (2)	-	-	-	-	11	(20 875)	(20 864)	-	(20 864)
Résultats s/ cessions d'actions propres			(73)	73			-		-
Affectation du résultat			(6 586)			6 586	-		-
Rachat actions propres				(82)			(82)		(82)
Autres variations			277		(275)		2	-	2
Au 30/06/2008	838	49 445	27 485	(3 674)	(142)	(20 875)	53 078	-	53 078
Autres éléments du résultat global (passés directement en capitaux propres) (1) (3)					(34)		(34)	-	(34)
Résultat de l'exercice						(40 862)	(40 862)	-	(40 862)
Résultat global consolidé (2)	-	-	-	-	(34)	(40 862)	(40 896)	-	(40 896)
Résultats s/ cessions d'actions propres			(196)	196			-		-
Affectation du résultat			(20 875)			20 875	-		-
Rachat actions propres				(87)			(87)		(87)
Autres variations			(3)		4		1		1
Au 30/06/2009	838	49 445	6 411	(3 565)	(172)	(40 862)	12 096	-	12 096

(1) Conformément aux dispositions de la norme IAS 1 révisée, les charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres sont détaillés dans le tableau « Autres éléments du Résultat Global » présenté ci-avant.

(2) Dans les publications antérieures, le total « Résultat Global consolidé » s'appelait « Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période ».

(3) Dans les publications antérieures, le total « Autres éléments du Résultat Global passés en capitaux propres » s'appelait « Résultat reconnu directement en capitaux propres ».

Tableau de variation des flux de trésorerie

En K€	Notes	30/06/2009 (12 mois)	30/06/2008 (12 mois)
Résultat net des activités poursuivies		(40 862)	(20 875)
Amortissements & provisions	26	36 508	22 453
Charges d'impôts		52	2 250
Charges d'impôts différés			(801)
Plus ou moins value de cession		196	204
Autres éléments du résultat sans effet sur la trésorerie	26	150	(1 242)
Marge brute d'autofinancement		(3 956)	1 989
Variation du besoin en fonds de roulement	26	(4 021)	5 871
Impôts payés		(97)	(1 615)
Charges d'intérêts reclassées en flux de financement		57	1 112
I- FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		(8 074)	7 357
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		(2 305)	(27)
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(343)	(526)
Cessions d'immobilisations incorporelles			9
Cessions d'immobilisations corporelles		25	39
Variation des prêts et créances financières		3	
Variation nette dette / acquisition d'immobilisation		2 261	
Variation nette créance / cession d'immobilisation		50	
Incidence des variations de périmètre			(187)
Paiement complément de prix sur acquisition WONDERPHONE	26	(998)	(4 000)
II- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS		(1 307)	(4 692)
Dividendes versés par la société mère			
Rachats d'actions propres		(221)	(633)
Cessions d'actions propres		134	551
Prêt accordé par INDEX HOLDINGS JAPAN			
Prêt remboursé à INDEX HOLDINGS JAPAN		(1 900)	(12 500)
Remboursements autres emprunts		(628)	(965)
Charges d'intérêts décaissées		(403)	(1 091)
Autres variations des passifs financiers (1)		3 030	
III -FLUX DE TRESORERIE LIES AUX FINANCEMENTS		12	(14 638)
IV - Incidence des variations des taux de change		(23)	(111)
V- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES POURSUIVIES (I + II+ III+ IV)		(9 338)	(12 084)
VII – FLUX NETS DE TRESORERIE DE LA PERIODE (V + VI)		(9 338)	(12 084)
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette à l'ouverture	13	15 336	27 420
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette à la clôture		5 998	15 336
VARIATION DE TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE		(9 338)	(12 084)

(1) Les autres variations des passifs financiers correspondent aux avances sur financement des créances reçues par Factocic, la société d'affacturage.

Notes relatives aux états financiers consolidés

Note 1. Informations générales

Le groupe INDEX MULTIMEDIA est l'un des principaux fournisseurs de produits et services multimédia à destination du grand public et du monde de l'entreprise en France.

L'activité du groupe se décline en quatre Business Units retenues pour les besoins du reporting interne :

- Bien Etre : activité anciennement BtoC pour adultes (Communautaire, Charme) ;
- Grand Public : activités anciennement BtoC (Logos, Sonneries, Perso Mobile) ;
- Distribution Indirecte : anciennement activités BtoB et BtoO ;
- Business Development : activités relais de croissance (Web, Agence multimedia numérique...).

INDEX MULTIMEDIA est une société anonyme, cotée à la Bourse de Paris (Euronext Compartiment C) enregistrée et domiciliée en France.

Son siège social est situé au 36 rue Jacques Babinet à Toulouse.

Les états financiers consolidés au 30 Juin 2009 ont été arrêtés le 13 Octobre 2009 par le Conseil d'Administration.

Sauf indication particulière les informations financières sont exprimées en milliers d'euros, arrondis au millier d'euros le plus proche.

Note 2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Base de préparation des états financiers

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du groupe INDEX MULTIMEDIA au 30 juin 2009 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne et conformément au référentiel IFRS publié par l'IASB.

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'élaboration des comptes annuels de l'exercice 2008-2009 sont identiques à ceux appliqués dans les comptes consolidés annuels arrêtés au 30 juin 2008, à l'exception de l'application anticipée de la norme IAS1 Révisée, présentation des états financiers. Cette norme est en effet applicable pour les exercices ouverts au 1^{er} Janvier 2009.

La devise de présentation des comptes consolidés et des notes annexes aux comptes est l'Euro.

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte, ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-après.

- **Nouvelles normes et interprétations applicables à partir du 1^{er} Juillet 2008**

- Amendements à IAS 39 et à IFRS 7 « Reclassement d'actifs financiers » ;

L'application de ces nouveaux amendements et interprétations n'a pas eu d'incidence sur les comptes consolidés du Groupe.

- **Nouvelles normes et interprétations publiées par l'IASB d'application ultérieure, adoptées par l'Union européenne :**

- IAS 27 amendée « Etats financiers consolidés ou individuels »
- IAS 23 amendée « Coûts d'emprunt » ;
- IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » ;
- IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger » ;
- Améliorations des IFRSs 2008 : l'IASB a publié un ensemble d'amendements au référentiel dont la finalité première est la suppression d'incohérences et la clarification de certains termes utilisés.
- Amendements IAS 32 et IAS 1 « Instruments financiers remboursables par anticipation à la juste valeur et obligations liées à la liquidation » ;
- Amendements IFRS 1 et IAS 27 « Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entité associée » ;
- IFRS 2 amendée « Conditions d'acquisition des droits et annulations » ;
- IFRIC 12 « Concessions de services publics »,
- IFRIC 13 « Programmes de fidélité clients » ;
- IFRIC 14 « Avantages au personnel : actifs de régimes à prestations définies et obligations de financement minimum » ;
- Améliorations des IFRSs 2008 : l'IASB a publié un ensemble d'amendements au référentiel dont la finalité première est la suppression d'incohérences et la clarification de certains termes utilisés.

- **Nouvelles normes et interprétations publiées par l'IASB, non encore adoptées par l'Union européenne**

- Restructuration d'IFRS 1 « Première adoption des IFRS » ;
- Amendements à IAS 39 et à IFRS 7 « Reclassement d'actifs financiers » (version révisée);
- IFRIC 15 « Accords pour la construction d'un bien immobilier », cette interprétation ne concerne pas le Groupe ;
- IFRIC 17 « Distributions en nature aux actionnaires » ;
- IFRIC 18 « Transferts d'actifs des clients » ;
- Amendements à IFRS 7 « Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers » ;
- Amendements à IAS 39 « Eléments couverts éligibles » ;
- Amendements IFRIC 9 et IAS 39 « Dérivés incorporés » ;
- Améliorations des IFRSs 2009.

Les effets de ces normes, interprétations et amendements sont en cours d'analyse.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS nécessite, de la part de la direction, l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges et les informations relatives aux éléments d'actif et de passif éventuels.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances et certaines hypothèses concernent le futur.

Le recours à ces estimations a un impact principalement sur :

- Les tests de dépréciation des écarts d'acquisition : un test de dépréciation a été réalisé dans le cadre des comptes consolidés résumés semestriels au 31 décembre 2008 et annuels au 30 juin 2009 se traduisant par un complément de provision de 33,9 millions d'euros.

- La continuité d'exploitation : Les estimations et hypothèses retenues au 30 juin 2009 pour ce qui concerne les cash flows prévisionnels, ont été déterminées à partir des éléments en possession du groupe pour les 12 mois à venir, notamment en prenant en considération les actions menées au cours du dernier trimestre de l'exercice clos au 30 juin 2009 et les tendances constatées sur le premier trimestre 2009/2010.

Dans le contexte économique et financier actuel ainsi que les difficultés certaines à appréhender les perspectives économiques du groupe, notamment en raison des fortes variations d'activité au cours des derniers mois, le groupe a obtenu de sa société mère de ne pas rembourser l'échéance de 3 000 milliers d'euros au 31 mars 2010 sur l'avance qu'elle lui avait consentie.

Règles de consolidation

- **Les filiales**

Les filiales sous contrôle exclusif direct ou indirect sont consolidées par intégration globale ; cette méthode consiste à substituer au bilan, à la valeur des titres de participation, la totalité des actifs et passifs de ces filiales, et à incorporer, dans le compte de résultat, la totalité de leurs charges et produits, en reconnaissant les droits des minoritaires dans les réserves et le résultat.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Tous les soldes et opérations intragroupes sont éliminés au niveau de la consolidation.

- **Les entreprises associées**

Les entreprises associées sont des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles (présumée quand le Groupe possède 20% ou davantage des droits de vote) sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques.

Les entreprises associées sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement évaluées au coût. Par la suite, la quote-part du Groupe dans les profits et pertes de l'entreprise associée est comptabilisée en résultat et la quote-part du Groupe dans les variations de capitaux propres est comptabilisée en capitaux propres. Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est égale ou supérieure à sa participation dans celle-ci, le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part de pertes, à moins d'avoir une obligation légale ou implicite ou de devoir effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

Le goodwill lié à une entreprise associée est inclus dans la valeur comptable de la participation. Les résultats sur les opérations internes avec les entreprises associées sont éliminés dans la limite du pourcentage de participation du Groupe dans ces entités.

Goodwill

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales par le Groupe.

Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur, à la date d'échange des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés, en échange du contrôle de l'entreprise acquise, majorée des coûts directement imputables à l'acquisition.

Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, et ceci quel que soit le montant des intérêts minoritaires.

L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part d'intérêt revenant au Groupe dans les actifs nets identifiables acquis est comptabilisé en tant que goodwill.

Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part d'intérêt revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Lorsqu'un ajustement du coût du regroupement dépendant d'événements futurs est prévu, le montant de cet ajustement est inclus dans le coût du regroupement à la date d'acquisition si l'ajustement est probable et qu'il peut être évalué de manière fiable.

Lorsqu'un tel ajustement n'a pas été inclus dans le coût initial du regroupement et qu'il devient ultérieurement probable, le coût du regroupement est corrigé en conséquence.

Le goodwill comptabilisé séparément fait l'objet d'un test de dépréciation conformément à la méthode décrite ci-dessous.

Il est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur du goodwill sont irréversibles.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel, sur la ligne « Dépréciations et provisions ».

Conversion des comptes exprimés en monnaies étrangères

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture.

Les postes du compte de résultat et les flux de trésorerie des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au cours de change aux dates de transactions ou, en pratique, à un cours qui s'en approche et qui correspond, sauf en cas de fluctuations importantes des cours, au cours moyen de l'exercice.

La différence de conversion en résultant est inscrite dans une composante distincte des capitaux propres « Différence de conversion ».

Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

La comptabilisation et l'évaluation des transactions libellées en monnaies étrangères sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ».

En application de cette norme, les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur au cours du jour de la transaction.

En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change à la clôture. Les écarts de change en résultant sont inscrits au compte de résultat :

- En résultat opérationnel pour les transactions commerciales
- En produits de trésorerie ou dans le coût de l'endettement financier pour les opérations financières.

Immobilisations incorporelles

• Frais de développement

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles si et seulement si le Groupe peut démontrer ce qui suit :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- Son intention d'achever le projet de développement et de l'utiliser ou de le vendre ;
- Sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La façon dont le projet de développement générera des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
- La disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- Sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Ces critères n'étant pas remplis, le Groupe ne détient pas d'actif incorporel relatif à des frais de développement.

• Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles concernent principalement des relations contractuelles identifiées lors de regroupements d'entreprises, des logiciels, des Codes télétel et numéros Audiotex, ou bien encore des bases de données.

Ces immobilisations sont constatées à leur coût historique d'acquisition ou de production, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations comme suit :

Nature	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	Entre 1 et 3 ans
Autres immobilisations corporelles (1)	Linéaire	2 ans (2)
Relations contractuelles (contrats opérateurs)	Linéaire	Durée du contrat restant à courir

(1) les autres immobilisations incorporelles concernent la base de données clients qualifiée.

(2) la durée d'amortissement correspond à la durée d'exploitation normale de cette base. On entend par durée d'exploitation normale la durée de réalisation de chiffre d'affaires évalué par Business Plan. Le Groupe ne détient pas d'immobilisation incorporelle à durée de vie indéfinie.

Immobilisations corporelles

• Valeur brute

Ces immobilisations sont constatées à leur coût historique d'acquisition ou de production, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Le cas échéant, les subventions d'équipement sont enregistrées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

• Amortissement

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire ou dégressive sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes

Nature	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Installations spécifiques	Linéaire	Entre 6 et 8 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Dégressif	3 ans
Matériel de bureau	Dégressif ou linéaire	Entre 3 et 4 ans

Contrats de location

• Contrats de location financement

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, transférant au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages économiques inhérents à la propriété du bien loué, sont comptabilisées à l'actif du bilan à la juste valeur, ou si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux dus au titre de la location. La dette correspondante est inscrite dans les passifs financiers.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux périodique constant sur le solde de l'emprunt restant dû.

Ces immobilisations acquises dans le cadre de contrats de location-financement sont amorties selon le mode et les durées d'utilité de l'actif conformément aux règles du Groupe (voir note 25).

Si le transfert de propriété à l'issue du contrat est peu probable, les immobilisations correspondantes seront amorties sur la durée la plus courte de leur durée d'utilité ou de la durée du contrat.

• Contrats de location simple

Les contrats de location ne répondant aux critères de qualification des contrats de location financement et dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages économiques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisés en contrats de locations simples. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés dans les charges linéairement sur la durée du contrat.

Dépréciation de l'écart d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture.

Pour les actifs qu'il n'est pas possible de tester individuellement, les tests de valeur sont effectués au niveau de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (UGT), constituée par un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont propres à cette UGT.

Index Multimédia a défini les UGT en phase avec les options stratégiques définies par le groupe et avec le découpage retenu pour les besoins du reporting interne.

Une UGT a été déterminée pour chacune des Business Unit (BU) définies dans le cadre du suivi de l'activité du groupe à savoir :

- la BU « Bien Etre » ;
- la BU « Grand Public » ;
- la BU « Distribution Indirecte » ;
- la BU « Business Développement ».

Pour les besoins des tests de dépréciation, les écarts d'acquisitions reconnus lors de regroupements d'entreprises sont affectés aux UGT ou aux groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

S'agissant de l'écart d'acquisition résiduel, une estimation systématique de la valeur recouvrable est effectuée à la clôture de chaque arrêté. Une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat dès que la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable.

- Détermination de la valeur recouvrable : la valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale d'un actif et sa valeur d'utilité.

- La valeur vénale est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, nette des coûts de sortie.
- La valeur d'utilité est déterminée par référence à la valeur des flux de trésorerie futurs après impôt, calculés à partir des plans à moyen terme établis par le management sur une durée de trois ans. Au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par l'application d'un taux de croissance après la quatrième année.

Compte tenu des risques propres aux activités d'INDEX MULTIMEDIA et de la sensibilité de ses revenus aux évolutions du marché de la mobilité, de nouvelles hypothèses peuvent apparaître à chaque arrêté pour la détermination de leur valeur d'utilité.

En cas de perte de valeur la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel, sur la ligne « Dépréciations et provisions ».

Actifs financiers

Le Groupe enregistre un actif financier lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de cet instrument.

Les actifs financiers comprennent :

Les actifs évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ;

- Les prêts et créances ;
- Les actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- Les actifs disponibles à la vente ;
- Les achats et les ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Le Groupe ne détient aucun instrument dérivé parmi ses actifs financiers et ne réalise aucune opération de couverture.

- **Les actifs évalués en juste valeur par le résultat**

Les parts d'OPCVM de trésorerie et les titres de créances négociables sont évalués selon la juste valeur. Cette dernière correspond à la valeur de marché de ces placements à la date de clôture de l'exercice.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat financier, sous la rubrique « Ecart de juste valeur des actifs financiers ».

- **Les prêts et créances**

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les prêts et les créances d'exploitation. Lors de leur comptabilisation initiale, les prêts sont mesurés à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables.

A chaque clôture, les prêts sont évalués à leur coût amorti. Par ailleurs, des pertes de valeur sont comptabilisées en résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation du fait d'un événement intervenu après la comptabilisation initiale de l'actif.

- **Les actifs détenus jusqu'à l'échéance**

Le Groupe ne détient pas ce type d'actifs.

- **Les actifs disponibles à la vente**

Dans le Groupe, les actifs disponibles à la vente comprennent essentiellement les titres de participation non consolidés.

Les titres de participation représentent les intérêts du groupe dans le capital de sociétés non consolidées. La juste valeur des titres n'étant pas déterminable de façon fiable, ces titres sont comptabilisés à leur coût. A chaque date de clôture, un examen des titres non consolidés est effectué pour apprécier s'il existe des indications objectives de perte de valeur de ces actifs. Le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre sa valeur comptable et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés déterminée au taux d'intérêt courant du marché pour un actif financier similaire. Ces pertes de valeurs ne sont pas réversibles.

Au 30 juin 2009, le Groupe ne détient plus ce type d'actifs.

- **La trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur, et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans les emprunts et dettes financières à court terme. Les placements dans des actions cotées, les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois à partir de la date d'acquisition sans possibilité de sortie anticipée sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du tableau de flux de trésorerie. Sont également exclues les avances de trésorerie reçues dans le cadre des contrats d'affacturage en place dans le groupe.

Passifs financiers

Le Groupe enregistre un passif financier lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de cet instrument. Les passifs financiers comprennent :

- Les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- Les autres passifs financiers.

Le Groupe ne détient aucun instrument dérivé parmi ses passifs financiers et ne réalise aucune opération de couverture.

- **Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat**

Le Groupe ne détient pas ce type de passifs.

- **Les autres passifs financiers**

Les autres passifs financiers comprennent principalement les emprunts, les dettes d'exploitation et les découverts bancaires.

Lors de leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont mesurés à leur juste valeur nette des coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur émission.

A chaque clôture, ces passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque :

- Le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation ; et
- Le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée.

Le Groupe a maintenu en IFRS le traitement retenu en normes françaises du droit individuel à la formation, conformément à l'Avis n°2004-F du 13 octobre 2004 du comité d'urgence du CNC relatif à la « comptabilisation du droit individuel à la formation – DIF ». Les dépenses engagées au titre du DIF constituent une charge de la période et ne donnent donc lieu à aucun provisionnement. Mention est faite dans l'annexe du volume d'heures à la clôture de l'exercice de la part ouverte des droits avec indication du volume d'heures n'ayant pas fait l'objet de demandes de la part des salariés.

Engagements de retraite et assimilés

Les avantages postérieurs à l'emploi accordés par le Groupe varient en fonction des obligations légales et de la politique de chaque filiale en la matière. Ils comportent des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies :

- En matière de régimes à cotisations définies, les obligations du Groupe se limitent au paiement de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. La charge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice, sous la rubrique « Charges de personnel », intègre les droits supplémentaires acquis par les salariés au cours de cet exercice.
- En matière de régimes à prestations définies les engagements futurs pour le Groupe sont constitués d'obligations résultant d'indemnités de cessation de service.

Pour les sociétés étrangères, le Groupe n'a pas d'engagement significatif en matière de financement des retraites des salariés.

Pour les sociétés françaises, les engagements de retraite ont été calculés conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », suivant la méthode des unités de crédit projetées.

Les évaluations sont effectuées tous les ans.

Les gains et pertes actuariels sont générés par les ajustements liés à l'expérience et par les changements d'hypothèses. Ces écarts sont comptabilisés directement en résultat.

Les engagements relatifs aux régimes à prestations définies sont détaillés en note 17.

Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilan de la méthode du report variable sur les différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé exigible.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Les actifs et les passifs d'impôts différés d'une même entité imposable sont compensés si, et seulement si, ils sont liés à des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale et que l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible.

Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Actions propres

Conformément à la norme IAS 32, les actions propres sont portées en déduction des capitaux propres consolidés. Ils sont classés sous la rubrique « Actions propres » jusqu'à leur annulation ou cession ultérieure.

Les résultats de cession de ces actions propres sont imputés directement sur les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

Reconnaissance du revenu

Conformément à la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires », le produit d'une transaction faisant intervenir une prestation de services est comptabilisé en fonction de l'avancement de la transaction à la date de clôture si le résultat de cette transaction peut être estimé de façon fiable.

Le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable lorsque l'ensemble des conditions suivantes est satisfait :

- Le montant du produit des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable ;
- Il est probable que des avantages économiques associés à la transaction bénéficieront au Groupe ;
- Le degré d'avancement à la date d'arrêt peut être évalué de façon fiable ;
- Les coûts encourus pour la transaction et les coûts pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Dans le cas du Groupe, les revenus sont reconnus :

- Soit en fonction des volumes gérés (confirmés par les relevés des opérateurs ou issus des systèmes internes) ;
- Soit lors de la réalisation d'une prestation ponctuelle ;
- Soit de manière linéaire sur la durée du contrat pour des prestations continues facturées forfaitairement (minimum garanti)

Coûts d'emprunts

Le Groupe ne capitalise pas les intérêts financiers encourus pendant la période de construction et d'acquisition des actifs corporels et incorporels.

Calcul du résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, hors actions propres rachetées par le Groupe.

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de tous les instruments de capitaux propres ayant un effet potentiellement dilutif.

Note 3. Faits marquants de la période

Evolution de l'activité

Les performances du groupe Index Multimedia sur l'exercice 2008-2009 montrent un résultat opérationnel hors événement non récurrents de (5 065) milliers d'euros, pour un résultat opérationnel de (40 811) milliers d'euros, principalement dû à la dépréciation du Goodwill pour (33 846) milliers d'euros, ainsi que la mise en œuvre du plan de sauvegarde d'emploi pour un coût d'environ 1 900 milliers d'euros.

Concernant le volume d'activité, le chiffre d'affaires de l'exercice est de 58.771 millions d'euros, en recul de 32.58% par rapport au chiffre d'affaires de 87.169 millions d'euros réalisé lors de l'exercice précédent. Cette diminution a touché principalement les Business Units Grand Public (jeux interactifs en particulier) et Bien Etre (Chat, rencontre, Adulte, Audio-SMS).

Plan de restructuration

Compte tenu des difficultés financières rencontrées par la société Index Multimédia tout au long de l'année 2008/2009, celle-ci a finalement été amenée à mettre en place un plan de départ volontaire pour motif économique, excluant toute rupture contrainte.

Ce plan concerne 68 personnes dont le coût global estimé et appréhendé dans les comptes clos au 30 juin 2009 s'élève à 1,9 million d'euros.

Remboursement d'emprunt auprès d'INDEX HOLDINGS

Par décision du Conseil d'Administration en date du 8 octobre 2008, INDEX MULTIMEDIA a procédé au remboursement anticipé de 1,9 M€ de l'emprunt consenti par Index Holdings.

INDEX MULTIMEDIA a obtenu d'INDEX HOLDINGS le renoncement au montant des intérêts que l'emprunt aurait généré du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009, approximativement évalué à 341.291 €. Au 30 Juin 2009, le solde de l'emprunt est ainsi de 7,0 millions d'euros. Le taux d'intérêt de cet emprunt a été renégocié pour passer d'un variable EURIBOR 3 mois à EURIBOR 1 mois du 1er juillet au 30 septembre 2009.

Le Conseil d'Administration du 26 juin 2009 a validé l'engagement de soutien d'Index Holdings donné par lettre du 24 juin 2009. A ce titre Index Holdings a accepté de reporter le paiement d'une échéance de 3 millions d'euros au 31 mars 2010 jusqu'au 30 septembre 2010

Affacturage

Dans le cadre de sa politique de gestion de la trésorerie, le groupe a conclu le 13 mars 2009 une convention d'affacturage avec Factocic sur le poste client France Telecom.

Non Paiement du troisième complément de prix / Bons de Souscription d'Actions

Au 30 juin 2009, il ne demeure aucun BSA.

Lors de l'acquisition de la société WONDERPHONE, un troisième complément de prix avait été pris en compte dans la détermination du coût d'acquisition, dont le montant avait été estimé à 6 000 milliers d'euros.

Le paiement de ce prix était conditionné à une variation positive d'au moins 15 % de l'EBITDA, sur la base des comptes proforma établis en conformité avec la réglementation française du comité de la réglementation comptable (CRC) relative aux comptes consolidés pour 2007 et 2008, de la société Index Multimedia et de ses filiales.

Le Conseil d'Administration lors de sa séance du 31 mars 2009, sur la base de ces comptes consolidés pro-forma 2008 établis selon la réglementation précisée ci-avant, estimant que les conditions n'étaient pas remplies, a décidé de ne pas verser ce troisième complément de prix.

Les conditions d'exercice des BSA 2 (nombre maximum d'actions de 261 440) n'étant pas remplies (le taux de croissance consolidé de 15% entre les années civiles 2007 et 2008 n'étant pas atteint), les BSA 2 ne sont plus exerçables.

Les conditions d'exercice des BSA 4 (nombre maximum d'actions de 620 380) n'étant pas remplies (le résultat opérationnel consolidé de l'année civile 2008 est inférieur à 35 000 000 d'euros), les BSA 4 ne sont plus exerçables.

Acquisition d'une base de données « clients » pour 2 290 milliers d'euros HT

Index multimédia a acquis, dans le cadre du développement de son activité, une base de données de numéros uniques de téléphone dite « qualifiée » pour un montant de 2 290 K€ HT. Index Multimedia pourra ainsi développer et mettre en œuvre des services dans son domaine de compétence. Cette acquisition permettra un effet de levier conséquent sur les résultats d'INDEX Multimedia, de part l'utilisation du CRM (Customer Relationship Management) déjà mis en place.

Contrôle fiscal au titre de la comptabilité portant sur la période allant du 01/07/05 au 30/06/08

Un avis de vérification de comptabilité a été notifié le 23 février 2009 par la direction des vérifications nationales et internationales. A ce stade, aucune information n'a été communiquée à la société quant à la nature ou au montant d'éventuels redressements.

Note 4. Evénements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événements significatifs postérieurs à la clôture.

Note 5. Périmètre de consolidation

Evolution du périmètre de consolidation

- **Décision de liquidation des sociétés NOTEDEAL Ltd et STARPOST Development Ltd**

Le Conseil d'Administration du 12 septembre 2008 a décidé la liquidation des sociétés NOTEDEAL Ltd et STARPOST Development Ltd. La procédure de liquidation a été finalisée au 30 Juin 2009.

- **Transmission universelle de patrimoine**

Le Conseil d'Administration du 12 septembre 2008 a décidé la Transmission Universelle du Patrimoine (TUP) de la société INDEX CELL à INDEX MULTIMEDIA, réalisée à effet du 1er janvier 2009. S'agissant d'une société détenue à 100%, aucun impact sur les comptes consolidés n'est constaté.

- **Autorisation d'entrée dans le périmètre d'intégration fiscale des sociétés TAKTIL et TMC**

Par décision du Conseil d'Administration en date du 12 septembre 2008, les sociétés TAKTIL et TMC seront intégrées dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe à compter du 1er juillet 2009.

Liste des sociétés du Groupe

Société	Pays	% Intérêt 30/06/2009	% Contrôle 30/06/2009	Méthode * 30/06/2009	% Intérêt 30/06/2008	% Contrôle 30/06/2008	Méthode * 30/06/2008
Index Multimédia	France	100,00	100,00	Sté mère	100,00	100,00	Sté mère
Adrian Bay	France	100,00	100,00	I.G.	100,00	100,00	I.G.
STI (ex-Amitié)	France	100,00	100,00	I.G.	100,00	100,00	I.G.
Taktil	France	100,00	100,00	I.G.	100,00	100,00	I.G.
TMC	France	100,00	100,00	I.G.	100,00	100,00	I.G.
Cat	France	100,00	100,00	I.G.	100,00	100,00	I.G.
Livre	France	100,00	100,00	I.G.	100,00	100,00	I.G.
Luna	France	100,00	100,00	I.G.	100,00	100,00	I.G.
123 Multimédia Edition	France	100,00	100,00	I.G.	100,00	100,00	I.G.
Voyager	France	100,00	100,00	I.G.	100,00	100,00	I.G.
3614	France	100,00	100,00	I.G.	100,00	100,00	I.G.
123 Multimédia GMBH	Allemagne	100,00	100,00	I.G.	100,00	100,00	I.G.
123 Multimédia Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	I.G.	100,00	100,00	I.G.
Germany Explorer	Allemagne	100,00	100,00	I.G.	100,00	100,00	I.G.
A3W Telecom	Luxembourg	100,00	100,00	I.G.	100,00	100,00	I.G.
Acheter	France	100,00	100,00	I.G.	100,00	100,00	I.G.
Clever Maroc	Maroc	99,87	99,87	I.G.	99,87	99,87	I.G.
Notedeal	France	0,00	0,00	N.C.	100,00	100,00	I.G.
Starpost	France	0,00	0,00	N.C.	100,00	100,00	I.G.
Index'cell	France	0,00	0,00	N.C.	100,00	100,00	I.G.

Note 6. Goodwill

Analyse de la variation

Le poste écart d'acquisition s'élève au 30 juin 2009 à 16 028 milliers d'euros contre 55 874 milliers d'euros au 30 juin 2008.

L'écart d'acquisition concerne principalement l'acquisition de la filiale WONDERPHONE TV réalisée le 28 mars 2006. Cet écart d'acquisition a été affecté aux différentes UGT définies par le Groupe.

La variation du goodwill est liée d'une part à la modification du coût du regroupement d'entreprise initialement constaté dans le cadre de l'acquisition de la société Wonderphone suite à l'annulation d'un complément de prix de 6 millions d'euros qui avait été pris en compte, ainsi qu'à la comptabilisation d'un impairment pour un montant de 33,8 millions d'euros

Dépréciation du goodwill

Les tests de dépréciation de ce goodwill ont été effectués selon la méthode décrite ci-dessus.

Index Multimedia a pris en compte pour la détermination du taux d'actualisation les paramètres de marché. Compte tenu de ces paramètres, le coût moyen du capital utilisé pour actualiser les flux futurs a été fixé à 11,58 %. Un taux de croissance à l'infini de 1,5 % a été appliqué pour la valorisation des valeurs finales de chaque UGT.

Les tests de dépréciation ont été réalisés à partir de « Business Plan » à trois ans pour chacune des Business Units opérationnelles correspondant aux quatre Unités Génératrices de Trésorerie auxquelles a été affecté l'écart d'acquisition.

Les principales hypothèses retenues pour chaque Business Unit tiennent compte de la meilleure estimation des taux de pénétration des nouvelles offres, des décisions des principaux opérateurs en termes de prix des services et d'accessibilité au trafic, du niveau des dépenses opérationnelles nécessaires pour faire face au rythme de renouvellement des produits et au positionnement des intervenants existants ou entrants sur le marché.

Au 30 juin 2009 l'écart d'acquisition s'établit comme suit :

En K€	Valeur brute au 30/06/2008 (12 mois)	Annulation du 3ème complément de prix WONDERPHONE	Valeur brute au 30/06/2008 après traitement de l'annulation du complément de prix WONDERPHONE
UGT « Bien Etre »	40 346	(2 940)	37 406
UGT « Grand Public »	6 422	(468)	5 954
UGT « Distribution Indirecte »	31 453	(2 292)	29 161
UGT « Business Développement »	4 117	(300)	3 817
Total	82 338	(6 000)	76 339

En K€	Cumul des dépréciations au 30/06/2008 publiée	Annulation du 3ème complément de prix WONDERPHONE	Cumul des dépréciations au 30/06/2008 après traitement de l'annulation du complément de prix WONDERPHONE
UGT « Bien Etre »	5 620		5 620
UGT « Grand Public »	6 422		6 422
UGT « Distribution Indirecte »	13 102		13 102
UGT « Business Développement »	1 320		1 320
Total	26 464	-	26 464

En K€	Valeur nette au 30/06/2008 publiée	Annulation du 3ème complément de prix WONDERPHONE	Valeur nette au 30/06/2008 après traitement de l'annulation du complément de prix WONDERPHONE	Dépréciation de la période	Valeur nette au 30/06/2009
UGT « Bien Etre »	34 726	(2 940)	31 786	(31 786)	-
UGT « Grand Public »	-	(468)	(468)	468	-
UGT « Distribution Indirecte »	18 351	(2 292)	16 059	(31)	16 028
UGT « Business Développement »	2 797	(300)	2 497	(2 497)	-
Total	55 874	(6 000)	49 874	(33 846)	16 028

Un test de sensibilité aux hypothèses retenues a été effectué pour l'UGT Distribution Indirecte pour laquelle la valeur comptable est positive de 16 028 milliers au 30 juin 2009.

La valeur recouvrable de cette UGT, calculée au 30 juin 2009 sur la base d'un taux d'actualisation de 11,58 %, s'établit à 22 322 milliers d'euros. L'utilisation d'un taux d'actualisation de 16 % (sans changement des autres hypothèses sous-jacentes) ou une diminution de 28 % des flux nets de trésorerie générés par cette UGT au cours des 3 prochaines années (sans changement du taux d'actualisation) auraient pour conséquence de ramener la valeur recouvrable de cette UGT à sa valeur comptable.

Il est précisé que le conseil d'administration du 31 mars 2009 a acté que les conditions de versement du 3^{ème} complément de prix Wonderphone n'étant pas atteintes, il ne serait pas payé. L'annulation de ce complément de 6 000 milliers a été affectée au goodwill global qui a ensuite été réaffecté à chaque UGT.

Note 7. Immobilisations incorporelles

Au 30 Juin 2009

Les variations de la période des immobilisations incorporelles sont présentées ci-dessous :

En K€	Logiciels et droits assimilés	Relations contractuelles	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	2 589	9 896	125	12 610
Dépréciations et amortissements cumulés à l'ouverture	(2 384)	(8 197)	(5)	(10 586)
Valeurs nettes ouverture	205	1 699	120	2 024
Acquisitions (1)	15	-	2 291	2 306
Cessions	(22)	-	-	(22)
Ecart de conversion	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-
Autres variations (2)	133	-	-	133
Valeurs brutes à la clôture	2 715	9 896	2 415	15 026
Amortissements	(165)	(1 699)	(83)	(1 947)
Cessions	22	-	-	22
Écart de conversion	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-
Dépréciations et amortissements cumulés à la clôture	(2 527)	(9 896)	(88)	(12 511)
Valeurs nettes clôture	188	-	2 327	2 515

- (1) Les 2 291 milliers d'euros correspondent à l'acquisition de la base de donnée « clients ».
- (2) Les autres variations des logiciels et droits assimilés correspondent principalement (124 milliers d'euros) à un reclassement de compte à compte des immobilisations corporelles en cours, en immobilisations incorporelles (logiciel).
- (3) Au 30 juin 2009, les relations contractuelles valorisées dans le cadre de l'acquisition de la société Wonderphone ont été intégralement amorties.

Au 30 Juin 2008

Les variations de la période des immobilisations incorporelles sont présentées ci-dessous :

En K€	Logiciels et droits assimilés	Relations contractuelles	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	2 679	9 896	126	12 701
Dépréciations et amortissements cumulés à l'ouverture	(2 343)	(5 798)	(4)	(8 145)
Valeurs nettes ouverture	336	4 098	122	4 556
Acquisitions	27	-	-	27
Cessions	(116)	-	-	(116)
Ecart de conversion	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-
Autres variations	-	-	(1)	(1)
Valeurs brutes à la clôture	2 590	9 896	124	12 610
Amortissements	(144)	(2 399)	(1)	(2 544)
Cessions	103	-	-	103
Écart de conversion	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-
Dépréciations et amortissements cumulés à la clôture	(2 384)	(8 197)	(5)	(10 586)
Valeurs nettes clôture	206	1 699	119	2 024

Note 8. Immobilisations corporelles

Au 30 Juin 2009

Les variations de la période des immobilisations corporelles sont présentées ci-dessous :

En K€	Installation Techniques, Matériel & outillage	Autres Immobilisations Corporelles	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	8 726	3 606	12 332
Dépréciations et amortissements cumulés à l'ouverture	(8 200)	(1 823)	(10 023)
Valeurs nettes ouverture	526	1 783	2 309
Acquisitions (1)	634	33	667
Cessions	(580)	(136)	(716)
Ecart de conversion	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-
Autres variations (2)	(9)	(124)	(133)
Valeurs brutes à la clôture	8 771	3 379	12 150
Amortissements	(608)	(68)	(676)
Dépréciations suite à test de valeur	-	-	-
Cessions	388	78	466
Ecart de conversion	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-
Autres variations	(1)	1	-
Dépréciations et amortissements cumulés à la clôture	(8 421)	(1 812)	(10 233)
Valeurs nettes clôture	350	1 567	1 917

(1) Les acquisitions des installations techniques correspondent pour 323 milliers d'euros à la signature d'un nouveau contrat de location financement.

(2) Les autres variations des autres immobilisations corporelles correspondent à un reclassement de compte à compte des immobilisations corporelles en cours, en immobilisations incorporelles (logiciel)

Au 30 Juin 2008

Les variations de la période des immobilisations corporelles sont présentées ci-dessous :

En K€	Installation Techniques, Matériel & outillage	Autres Immobilisations Corporelles	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	9 456	4 102	13 558
Dépréciations et amortissements cumulés à l'ouverture	(8 121)	(2 073)	(10 194)
Valeurs nettes ouverture	1 335	2 029	3 364
Acquisitions	223	303	526
Cessions	(948)	(798)	(1 746)
Ecart de conversion	(6)	-	(6)
Variations de périmètre	-	-	-
Autres variations	-	-	-
Valeurs brutes à la clôture	8 726	3 606	12 332
Amortissements	(1 026)	(348)	(1 374)
Dépréciations suite à test de valeur	-	-	-
Cessions	943	596	1 539
Ecart de conversion	4	-	4
Variations de périmètre	-	1	1
Autres variations	-	-	-
Dépréciations et amortissements cumulés à la clôture	(8 200)	(1 823)	(10 023)
Valeurs nettes clôture	526	1 783	2 309

Note 9. Actifs financiers

Au 30 Juin 2009

Les variations de la période des actifs financiers sont présentées ci-dessous :

En K€	30/06/2008 (12 mois)	Acquisitions	Cessions	Ecart de change	Dépréciation	Variation nette	Autres variations	Variation juste valeur	30/06/2009 (12 mois)
Titres de participations dans des sociétés non consolidées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	484	41	(44)	-	-	-	-	-	480
Autres actifs financiers	2	-	-	-	-	-	-	-	2
Total brut	486	41	(44)	-	-	-	-	-	482
Provisions sur titres de participations dans des sociétés non consolidées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers non courants	486	41	(44)	-	-	-	-	-	482

Au 30 Juin 2008

Les variations de la période des actifs financiers sont présentées ci-dessous :

En K€	30/06/2007 (12 mois)	Acquisitions	Cessions	Ecart de change	Dépréciation	Variation nette	Autres variations	Variation juste valeur	30/06/2008 (12 mois)
Titres de participations dans des sociétés non consolidées	20	-	(20)	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	572	94	(179)	(2)					485
Autres actifs financiers	27	28	(28)				(26)		1
Total brut	618	122	(227)	(2)	-	-	(26)	-	486
Provisions sur titres de participations dans des sociétés non consolidées	20	-	-	-	(20)				-
Actifs financiers non courants	599	122	(227)	(2)	20	-	(26)	-	486

Note 10. Instruments dérivés

Il est rappelé que compte tenu de la structure de sa dette le Groupe n'est pas exposé au risque de taux ou au risque de change. Par conséquent aucun instrument dérivé de couverture n'a été mis en place au 30 juin 2009.

Note 11. Créances clients

Le poste clients a évolué comme suit :

En K€	30/06/2009 (12 mois)	30/06/2008 (12 mois)
Créances clients brutes (1)	18 749	26 476
Reprises		
Dépréciations	(200)	(1 099)
Créances clients nettes	18 549	25 377

(1) Ce poste comprend la reconstitution des créances France Telecom cédées au Factor, Factocic (3 752 milliers d'euros). Les droits de recours ont été maintenus à l'actif, comme prévu par la norme IAS39.

La ventilation par antériorité des créances clients échus et des dépréciations s'effectue de la manière suivante :

En K€	30/06/2009 (12 mois)	A moins de trois mois	De trois à six mois	De six à neuf mois	A plus de neuf mois
Créances clients échues	18 749	12 639	3 858	-	2 252
Dépréciations clients	(200)	-	-	-	(200)
Total	18 549	12 639	3 858	-	2 052

Les retards de règlement supérieurs à 9 mois sont par ailleurs couverts par une provision au passif (cf Note 17)

Note 12. Autres actifs

Le détail des autres actifs est présenté ci-dessous :

En K€	30/06/2009 (12 mois)	30/06/2008 (12 mois)
Créances fiscales	5 452	8 138
Créances sociales	141	54
Autres créances	281	364
Charges constatées d'avance	489	663
Total net	6 363	9 220
- dont part non courante		
- dont part courante	6 363	9 220

Le détail des antériorités des autres actifs se présente de la manière suivante :

En K€	30/06/2009 (12 mois)	A moins de trois mois	De trois à six mois	De six à neuf mois	A plus de neuf mois
Créances fiscales	5 452	4 531	296	315	310
Créances sociales	141	3	138	-	-
Autres créances	281	-	190	-	91
Charges constatées d'avance	489	335	117	15	22
Total net	6 363	4 869	741	330	423

Note 13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie se décomposent comme suit :

En K€	30/06/2009 (12 mois)	30/06/2008 (12 mois)
Valeurs Mobilières de Placements	2 804	2 893
Disponibilités	3 194	12 449
Trésorerie et équivalents de trésorerie bruts	5 998	15 342
Découverts & Concours bancaires courants	6	7
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	5 992	15 336

Note 14. Capitaux propres

Capital social

Le capital au 30 juin 2009 est fixé à 838 milliers d'euros, divisé en 8 382 435 actions d'une valeur nominale de 0,10 euros. Il est entièrement libéré.
Toutes les actions bénéficient d'un droit de vote simple.

Le nombre d'actions en circulation au 30 juin 2009 s'établit comme suit :

	30/06/2009	30/06/2008
Nombre d'actions ordinaires en circulation à l'ouverture	8 149 533	8 166 271
Augmentation de capital	-	-
Amortissement de capital	-	-
Variations des actions propres	(33 974)	(16 738)
Nombre d'actions en circulation à la clôture	8 115 559	8 149 533

Actions propres

Au 30 juin 2009, la société Index Multimédia détient un portefeuille d'actions propres composé de 266 876 actions d'une valeur totale de 362 milliers d'euros.

Les actions propres sont présentées en diminution des capitaux propres consolidés au 30 juin 2009.

Le nombre d'actions propres au 30 juin 2009 s'établit comme suit :

	Nombre	Valeur (1)
Nombre d'actions propres au 30 juin 2008	232 902	1 029 316
Acquisitions de l'exercice	104 583	
Cessions de l'exercice	70 609	
Annulations de l'exercice	-	
Nombre d'actions propres au 30 juin 2009	266 876	362 103

(1) Correspond à la valeur nette comptable des actions propres dans les comptes individuels d'Index Multimedia SA.

Autorisation de reconduction du programme de rachat d'actions

Le Conseil d'Administration du 17 décembre 2008 et conformément à la délégation qui lui avait été conférée par l'assemblée générale des actionnaires, a autorisé Monsieur Takuo TANIMOTO, agissant en qualité de Président Directeur Général, à reconduire le contrat de liquidité avec la Société ODDO avec une ouverture du compte de liquidité d'un montant pouvant aller jusqu'au montant des apports existant lors de la mise en place le 30 janvier 2007 avec 45.601 titres et 222.533,69 € et moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 24.000 €HT.

Par ailleurs, compte tenu de l'historique du cours sur les derniers mois, le Conseil a décidé de fixer un prix d'achat unitaire maximum à 40 euros, étant entendu que le Conseil se réserve la faculté de revoir ce chiffre à la hausse en fonction des situations de marché et dans la limite des 68 euros autorisés par l'Assemblée Générale.

Dividendes

La société Index Multimédia n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre de l'exercice clos le 30 juin 2008. La société n'envisage pas de distribuer de dividendes au titre de l'exercice clos le 30 juin 2009.

Paievements en actions

- **Bons de souscriptions d'actions**

Dans le cadre de l'acquisition de la société WONDERPHONE TV (France) SAS et en application du Contrat de cession en date du 28 mars 2006, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 février 2007 a autorisé l'émission de bons de souscription d'actions de quatre catégories différentes (BSA 1, BSA 2, BSA 3, BSA 4) pour une valeur globale de 951 milliers d'euros au titre des compléments de prix d'acquisition de la société WONDERPHONE, conditionnés à la réalisation de résultats futurs.

Parmi les bons de souscription d'actions dont l'émission a été autorisée, il faut dissocier les BSA 1 et BSA 2 d'une part qui consistent à payer en actions un complément de prix conditionnel maximum de 10 M€ et les BSA 3 et BSA 4 d'autre part, qui constituent un investissement capitalistique et dont l'exercice est conditionné aux résultats opérationnels du Groupe au titre des années civiles 2007 et 2008.

Au 30 juin 2009, il ne subsiste aucun BSA.

- **Autorisation d'un programme d'attribution d'actions gratuites aux salariés jusqu'à 10% du capital**

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mai 2008 le Conseil d'Administration a été autorisé à attribuer des actions gratuites aux salariés et dirigeants d'Index Multimédia. L'opération se déroulerait de la manière suivante :

- Maximum du capital du Groupe alloué aux salariés : 10% ;
- Maximum de détention du capital du Groupe par personne pouvant bénéficier de cette allocation : 10% ;
- Durée minimale pour l'acquisition des titres : deux ans, sauf cas exceptionnels. A l'issue de la période d'acquisition, cette opération emportera augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission au profit des bénéficiaires ;
- Durée minimale d'obligation de détention des titres : deux ans ;
- Les actionnaires renoncent de plein droit à leur droit préférentiel de souscription.

Lors de l'assemblée générale du 13 mai 2008, une délégation de 38 mois a été donnée par l'assemblée générale au conseil d'administration pour attribuer ces actions.

A ce jour, le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette autorisation d'attribution.

Note 15. Gestion des risques

Risque sur actions

INDEX MULTIMEDIA place sa trésorerie en SICAV monétaire à risque nul. Ces positions sont soldées à chaque arrêté comptable.

Concernant les actions propres, une diminution du cours du titre Index Multimedia d'un euro conduirait à une baisse de valeur de 266,9 milliers d'euros.

Risque sur le cours des actions : le degré d'exposition de la société face aux risques relatifs au cours des actions est quasi inexistant du fait que cette dernière n'intervient pas sur les marchés et ne détient aucun instrument financier classique ou dérivé.

Risque de taux

Le Groupe est endetté au taux Euribor un mois pour un montant total de 7 000 K€. Une augmentation d'un point du taux de référence conduirait à une charge financière complémentaire de 70 milliers d'euros.

Risque de change

Suite au désengagement dans les filiales étrangères (Amérique du Nord, Asie et Europe), l'activité réalisée à l'international est presque exclusivement réalisée en euro. De ce fait, la société n'est plus exposée de façon significative aux fluctuations de parité euro avec d'autres monnaies, et ce déjà depuis le 30 juin 2007.

La société ne couvre pas son exposition aux effets de la conversion en euro des éléments d'actif et de passif et des produits et charges figurant dans les comptes de ses filiales étrangères situées en dehors de la zone euro.

Tous les risques de change sont appréhendés à la clôture de chaque arrêté des comptes et des provisions sont constatées sur les risques de change au niveau des créances et dettes en devises.

Par ailleurs, il n'existe pas d'engagement hors bilan en devises.

Risque de crédit

Dans le même temps, dans le cadre de son activité, INDEX MULTIMEDIA n'est pas susceptible d'octroyer un crédit.

Risque de liquidité

INDEX MULTIMEDIA a pu bénéficier au cours des trois exercices écoulés du soutien de sa maison mère INDEX HOLDINGS qui lui a consenti un emprunt dont le solde au 30 juin 2009 est de 7 000 milliers d'euros. Dans ce contexte, au 30 juin 2009, Index Multimedia n'a aucun endettement auprès d'un établissement bancaire.

Au 30 juin 2009, INDEX MULTIMEDIA dispose d'une situation de Trésorerie de 6 000 milliers d'euros et d'une dette financière de 7 000 milliers d'euros à plus d'1 an. Ce niveau de trésorerie permet de couvrir le cycle de financement de l'activité, sur la base des business plan et des prévisions de trésorerie à un an.

Le degré d'exposition au risque de contrepartie est faible compte tenu du profil de la clientèle d'INDEX MULTIMEDIA. La concentration de ce risque lié aux comptes clients est extrêmement limitée du fait du grand nombre de clients.

De plus, INDEX MULTIMEDIA n'a contracté aucun emprunt auprès des établissements de crédit.

Note 16. Résultat par action

Les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilués par action pour l'ensemble des activités sont les suivantes :

	30/06/2009 (12 mois)	30/06/2008 (12 mois)
Résultat net pour les opérations poursuivies, part du Groupe	(40 862)	(20 875)
Résultat net pour les opérations abandonnées, part du Groupe	-	-
Résultat net, part du groupe	(40 862)	(20 875)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	8 115 198	8 154 186
Effet de la dilution des actions attribuées gratuitement	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat dilué par action	8 115 198	8 154 186
Résultat par action de base (en euro) pour les opérations poursuivies	-5,04	-2,56
Résultat par action dilué (en euro) pour les opérations poursuivies	-5,04	-2,56
Résultat par action de base (en euro) pour les opérations abandonnées	-	-
Résultat par action dilué (en euro) pour les opérations abandonnées	-	-
Résultat par action de base (en euros) total	-5,04	-2,56
Résultat par action dilué (en euros) total	-5,04	-2,56

Note 17. Provisions

Provisions pour engagements de retraite

Les avantages au personnel provisionnés au 30 juin 2009 concernent les indemnités conventionnelles de départ à la retraite des salariés des sociétés françaises du Groupe.

La provision pour indemnités de départ à la retraite s'élève au 30 juin 2009 à 292 milliers d'euros (contre 214 milliers d'euros au 30 Juin 2008) et a évolué comme suit au cours de l'exercice :

- Variation de la période

En euros	30/06/2009 (12 mois)	30/06/2008 (12 mois)
Provision au bilan à l'ouverture	(213 740)	(156 798)
Variations de périmètre		
Charges nettes de la période (détail ci-après)	(76 025)	(56 942)
Reprises nettes de la période	(2 636)	
Prestations payées sur la période		
Autres variations		
Provision au bilan à la clôture	(292 401)	(213 740)

- Charges nettes de la période

En euros	30/06/2009 (12 mois)	30/06/2008 (12 mois)
Coûts des services rendues	54 699	26 201
Coûts financiers	12 381	7 131
Amortissement des écarts actuariels	83 487	23 610
Charges de restructuration	(74 542)	
Charges nettes de la période	76 025	56 942

- Provision pour pensions et autres avantages assimilés

En euros	30/06/2009 (12 mois)	30/06/2008 (12 mois)
Indemnités de départ à la retraite	(292 401)	(213 740)
Médaille du travail		
Autres		
Total provision pour pensions et autres avantages	(292 401)	(213 740)

- Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles retenues au 30 Juin 2009 sont :

	30/06/2009 (12 mois)	30/06/2008 (12 mois)
Taux d'actualisation	5,50%	4%
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Taux moyen d'inflation anticipée		
Taux de progression des salaires	2,15%	2 à 2,34%
Taux de charges sociales	45%	45%
Table de mortalité	TF/TH 2000-2002 avec décalages d'âges	TGH 02 et TGF 02

Il est à noter qu'un test de sensibilité aux hypothèses actuarielles retenues a établi qu'une variation du taux d'actualisation de plus ou moins 25 points aurait généré une variation de la dette actuarielle de plus ou moins 16 milliers d'euros.

Autres provisions

Les variations sur la période des autres provisions se décomposent comme suit :

En K€	Provisions pour litiges			Total provisions pour litiges	Autres provisions	Total
	Litiges commerciaux	Litiges sociaux	Litiges fiscaux			
Valeurs à l'ouverture 30/06/2008 (12 mois)	4 378	915	52	5 345	226	5 571
Dotations	1 446	425	-	1 871	93	1 964
Reprises utilisées	(1 391)	(205)	-	(1 596)	-	(1 596)
Reprises non utilisées	(146)	(224)	-	(370)	(38)	(408)
Écart de conversion	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-	-
Valeurs à la clôture 30/06/2009 (12 mois)	4 287	911	52	5 250	281	5 531
- dont part courante	1 481	203	-	1 684	-	1 684
- dont part non courante	2 806	708	52	3 566	281	3 847

Les principales provisions pour litiges commerciaux concernent pour 2 millions d'euros un opérateur client de la société, ainsi qu'un fournisseur dont la société Index Multimédia a rompu le contrat et qui est en litige pour un montant de 0,8 million d'euros, suite à décision de justice.

Les autres litiges commerciaux ou sociaux sont individuellement non significatifs.

Note 18. Passifs financiers

Au 30 Juin 2009

Les variations des passifs financiers de la période sont présentées ci-dessous :

en K€	Emprunts sur location financement	Prêt Index Holdings Japon	Autres passifs financiers	Total
Valeurs à l'ouverture 30/06/2008 (12 mois)	559	9 245	1 006	10 810
Augmentation	-	-	-	-
Diminution	(628)	(2 246)	-	(2 874)
Variation (1)	-	-	(987)	(987)
Financement société d'affacturage	-	-	3 020	3 020
Ecart de conversion	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	323
Autres variations	323	-	(12)	(12)
Valeurs à la clôture 30/06/2009 (12 mois)	254	7 000	3 026	10 280
- dont part courante	93	-	3 026	3 119
- dont part non courante	161	7 000		7 161

(1) La variation des autres passifs financiers correspond principalement au paiement de 998 milliers d'euros à l'associé de WONDERPHONE TV

L'échéancier des dettes financières est présenté ci-dessous :

	Moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts sur location financement	93	161		254
Prêt Index Holdings Japon		7 000		7 000
Financement société d'affacturage	3 020			3 020
Autres passifs financiers	6			6
Total	3 119	7 161	-	10 280
Intérêts financiers	155	101		256

L'endettement financier net est présenté ci-dessous :

en K€	30/06/2009 (12 mois)	30/06/2008 (12 mois)
Dettes financières	10 280	10 810
Disponibilités	5 998	15 342
Endettement financier net	4 282	(4 532)

Au 30 Juin 2008

Les variations des passifs financiers de la période sont présentées ci-dessous :

en K€	Emprunts sur location financement	Prêt Index Holdings Japon	Autres passifs financiers	Total
Valeurs à l'ouverture 30/06/2007 (12 mois)	1 525	23 325	2	24 852
Auqmentation	-	20		20
Diminution	(966)	(14 100)	-	(15 066)
Variation	-	-	1 082	1 082
Ecart de conversion	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	(591)	(591)
Autres variations	-	-	513	513
Valeurs à la clôture 30/06/2008 (12 mois)	559	9 245	1 006	10 810
- dont part courante	559	345	1 006	1 910
- dont part non courante	-	8 900		8 900

Echéancier des dettes financières

L'échéancier des dettes financières est présenté ci-dessous :

	Moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts sur location financement	559			559
Prêt Index Holdings Japon	345	8 900		9 245
Autres passifs financiers	1 006			1 006
Total	1 351	8 900	-	10 810

Note 19. Autres passifs courants

Les autres passifs courants se détaillent comme suit :

en K€	30/06/2009 (12 mois)	30/06/2008 (12 mois)
Avances et acomptes reçus	106	-
Dettes sociales	2 092	2 440
Dettes fiscales	5 617	9 153
Complément de prix à verser au titre de l'acquisition WONDERPHONE TV	-	5 878
Produits constatés d'avance	113	113
Autres passifs courants (1)	2 297	6
Total	10 225	17 590

(1) Les autres passifs courants correspondent principalement à l'achat de la base de données « clients » (2 262 milliers d'euros).

Note 20. Charges de personnel et effectifs

La ventilation des charges de personnels ainsi que des effectifs se présente comme suit :

en K€	30/06/2009 (12 mois)	30/06/2008 (12 mois)
Salaires et traitements	8 120	9 144
Charges sociales	3 026	3 532
Participation des salariés	-	-
Total	11 146	12 676

Effectifs moyens	30/06/2009 (12 mois)	30/06/2008 (12 mois)
Cadres	102	110
Non cadres	128	78
Total	230	188

Il est à noter que la variation de l'effectif moyen s'explique principalement par une diminution de 68 personnes chez INDEX MULTIMEDIA dû au plan de sauvegarde de l'emploi, ainsi que par une augmentation de 62 personnes chez TAKTIL dû à l'internalisation des effectifs liés à l'activité d'animation de la société.

Note 21. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels se décomposent au 30 juin 2009 comme suit :

en K€	30/06/2009 (12 mois)	30/06/2008 (12 mois)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(196)	(172)
Profits / Pertes de change & opérations à terme	(13)	(151)
Autres produits et charges	(199)	(299)
Total autres produits et chages opérationnels	(408)	(622)

Note 22. Résultat financier

Les produits et charges financiers se présentent comme suit au 30 Juin 2009 :

en K€	30/06/2009 (12 mois)	30/06/2008 (12 mois)
Autres produits financiers	52	1 709
Reprises de provisions sur actifs financiers	51	109
Ecart de juste valeur des actifs financiers positif	1	-
Abandons de créances reçus	-	1 600
Autres charges financières	(183)	(820)
Dotations aux provisions sur actifs financiers	-	(231)
Charge liée à la désactualisation des passifs	(122)	(359)
Abandons de créances accordés	(39)	(150)
Ecart de juste valeur des actifs financiers négatif	(14)	(80)
Affacturage	(8)	-

Note 23. Impôts sur les résultats

Charges d'impôt sur le résultat

La charge d'impôt s'analyse comme suit au 30 juin 2009 :

en K€	30/06/2009 (12 mois)	30/06/2008 (12 mois)
Impôts courants	(52)	(75)
Impôts différés	-	801
Total	(52)	726

en K€	30/06/2009 (12 mois)	30/06/2008 (12 mois)
Créances sur impôts courants	280	358
Dettes sur impôts courants	27	149

Rationalisation de la charge d'impôts

La charge d'impôt réelle au 30 Juin 2009 est calculée ci-dessous :

en K€	30/06/2009 (12 mois)	30/06/2008 (12 mois)
Résultat net (a)	(40 862)	(21 601)
Résultat net des sociétés mises en équivalence (b)		-
Charge d'impôts (c)	(52)	726
Résultat avant impôt (a-b-c)	(40 810)	(22 327)
Taux d'impôt applicable à la société consolidante	34.43%	34.43%
Charge d'impôt théorique (a)	14 051	7 437
Différences permanentes (1)	(11 753)	(6 767)
Créance d'impôt non reconnue sur les déficits		936
Déficits de l'exercice non reconnus	(2 065)	
Résultat taxés à taux réduit	28	(84)
Déficits antérieurs non activés imputés	(313)	(810)
Autres		14
Total (b)	(14 103)	(6 711)
Charge d'impôt réelle (a+b)	(52)	726

(1) Les différences permanentes correspondent principalement à la dépréciation du Goodwill (33 846 X 34,43 % = 11 653 milliers d'euros)

Impôts différés comptabilisés

Les impôts différés comptabilisés au 30 juin 2009 se ventilent de la façon suivante :

en K€	30/06/2009 (12 mois)	30/06/2008 (12 mois)
Impôts différés sur déficits reportables	1 505	1 819
Impôts différés sur actions propres	(1 103)	(900)
Impôts différés sur engagements de retraite	101	74
Impôts différés sur provision intra-groupe	(521)	(517)
Impôts différés sur désactualisation	-	(42)
Impôts différés sur relations contractuelles activées	-	(585)
Impôts différés sur location financement	(54)	95
Impôts différés sur autres différences temporelles	72	56
Total	-	-
Dont impôts différés actifs	-	-
Dont impôts différés passifs	-	-

Déficits reportables disponibles

Les déficits disponibles non activés au 30 Juin 2009 s'élèvent à 10 126 milliers d'euros, soit un montant d'impôt différés non comptabilisé de 3 486 milliers d'euros au taux de 34, 43%.

Note 24. Parties liées

Rémunérations des principaux dirigeants :

Au 30 juin 2009, les rémunérations et avantages attribués aux principaux dirigeants se décomposent comme suit :

Rémunération des principaux dirigeants (*)	30/06/2009	30/06/2008
Salaires et autres avantages à court terme	147	173
Avantages postérieurs à l'emploi		
Autres rémunérations		
Indemnités de fin de contrat	119	
Paiement en actions		
Total	266	173

(*) Nous vous précisons que les mandataires sociaux de la société contrôlante ne sont pas rémunérés par Index Multimedia pour les mandats sociaux exercés dans cette dernière et ont perçu la somme globale de 399 milliers d'euros (soit 54,05 millions de yens) au titre de l'exercice au sein de la société contrôlante.

Autres transactions avec les parties liées

La société Index Multimédia fait partie du périmètre de consolidation de son actionnaire majoritaire Index Intercontinental Holdings Limited. Cette dernière fait elle-même partie du groupe japonais Index Corp., ancienne société mère directe de la société Index Multimédia.

Les transactions suivantes ont été réalisées avec les parties liées :

en k€	INDEX HOLDINGS et ses filiales (hors groupe Index Multimedia)	Autres
Ventes de biens		
Ventes de services	129	
Ventes de biens et de services		
Achats de biens		
Achats de services	329	
Achats de biens et de services		
Intérêts financiers		
Créances sur les parties liées		
Dettes envers les parties liées	7 000	

Note 25. *Engagements et passifs éventuels*

Engagements en matière de location financement

L'échéancier des passifs, en valeur actualisée, liés aux contrats de location financement se présente comme suit :

Passifs liés aux contrats de location financement- paiements minimaux au titre de la location	30/06/2009	30/06/2008
A moins d'un an	131	590
Entre 1 et 5 ans	186	
A plus de 5 ans		
Total	317	590
Charges financières futures liées aux contrats de location financement	63	31
Valeur actualisée des passifs liés aux contrats de location financement	254	559
A moins d'un an	93	559
Entre 1 et 5 ans	161	
A plus de 5 ans		
Total	254	559

La société Index Holdings s'est portée garant à première demande en faveur de la société signataire du nouveau contrat de location financement.

La garantie est accordée pour un montant maximum de 401 456 € à effet du 04 janvier 2009, elle prendra fin en date du 1^{er} janvier 2012.

Engagements en matière de location simple

L'échéancier des passifs liés aux contrats de location simple se présente comme suit :

Passifs liés aux contrats de location simple - paiements minimaux au titre de la location	30/06/2009	30/06/2008
A moins d'un an	398	790
Entre 1 et 5 ans	377	1 158
A plus de 5 ans	261	
Total	1 036	1 948

Les loyers relatifs à des contrats de location simple comptabilisés en charge au titre de l'exercice se sont élevés à 1 184 milliers d'euros contre 1 075 milliers d'euros au 30 juin 2008.

Autres engagements donnés :

Index Multimedia s'est engagée au soutien de sa filiale A3W ainsi que d'123 Multimedia Ltd à hauteur de 32 milliers d'euros en cas de difficultés financières rencontrées par cette filiale.

Dans le cadre de la cession des parts sociales des filiales Option Images et Cell Broadcast Africa, Index Multimedia garantit le passif fiscal et social pour les engagements antérieurs au 31 décembre 2006 de ces filiales. A ce titre, une provision de 188 milliers d'euros sur litige social a été enregistrée.

Note 26. Notes sur les flux de trésorerie

Amortissements et provisions

Les amortissements et provisions se décomposent comme suit au 30 juin 2009 :

en K€	30/06/2009	30/06/2008
Dépréciation de l'écart d'acquisition	33 846	20 042
Amortissements des immobilisations incorporelles	1 947	2 545
Amortissements des immobilisations corporelles	677	1 374
Dotations nettes aux provisions	38	(1 508)
Total des amortissements et provisions	36 508	22 453

Opérations sans incidence sur la trésorerie

Les opérations sans incidence sur la trésorerie ayant impacté le résultat de période sont relatives pour 123 milliers d'euros aux effets de la désactualisation de la dette d'acquisition de la société WONDERPHONE TV, et pour 28 milliers d'euros à la désactivation d'une immobilisation incorporelle (Logiciel de finance CEGID).

Variation du besoin en fonds de roulement

Les flux de trésorerie relatifs à la variation du besoin en fonds de roulement de la période s'expliquent comme suit :

En K€	30/06/2008 (12 mois)	Variation du BFR	Variation périmètre	Reclassement abandon de créances	Effet de change	Variation créance cession d'immobilisation	30/06/2009 (12 mois)
Clients	25 377	(6 851)			22		18 548
Fournisseurs	(23 581)	9 941			(31)		(13 671)
Autres créances liées à l'activité	9 220	(2 806)				(50)	6 364
Autres dettes liées à l'activité	(11 711)	3 737					(7 974)
Total besoin en fonds de roulement	(695)	4 021	-	-	(9)	(50)	3 267

Prix d'acquisition lié à la société WONDERPHONE TV

Il a été payé au cours de la période un montant de 998 milliers d'euros à l'associé de WONDERPHONE TV.

Note 27. Information sectorielle

INFORMATION SECTORIELLE PRIMAIRE

Dans le cadre de sa nouvelle organisation, l'activité du groupe se décline aujourd'hui en quatre Business Units retenues pour les besoins du reporting interne :

Bien Etre : activités anciennement BtoC pour adultes (Communautaire, Charme) ;

Grand Public : activités anciennement BtoC (Logos, Sonneries, Perso Mobile) ;

Distribution Indirecte : anciennement activités BtoB et BtoO ;

Business Development : activités relais de croissance (Web, Agence multimédia numérique...).

Compte tenu de la mise en conformité du système d'information aux besoins du reporting interne réalisé au cours de l'exercice clos au 30 juin 2008, les données comparatives ne peuvent pas être communiquées de manière exhaustive. La répartition du chiffre d'affaires et de la Marge Brute réalisée par chaque Business Unit est la suivante :

en K€					
30/06/2008 (12 mois)	Bien Etre	Grd Public	Distrib. Indirecte	Biz Dev	TOTAL
Chiffre d'affaires	43 267	20 102	23 139	661	87 169
Marge Brute	20 947	5 362	13 554	661	40 524
En % du CA	48,41%	26,67%	58,58%	100,00%	46,49%

en K€					
30/06/2009 (12 mois)	Bien Etre	Grd Public	Distrib. Indirecte	Biz Dev	TOTAL
Chiffre d'affaires	26 544	7 766	19 958	4 503	58 771
Marge Brute	11 839	1 729	10 602	1 698	25 868
En % du CA	44,60%	22,26%	53,12%	37,71%	44,01%

Pour rappel au 30 juin 2009, une dépréciation de l'écart d'acquisition a été réalisée sur les Business Unit Bien Etre, Distribution Indirecte et Business Development (cf Note 6 Ecart d'acquisition).

Les principales variations d'activité observées au cours de l'exercice sont les suivantes :

BU Bien Etre : Malgré un contexte difficile (durcissement de la réglementation opérateur, ralentissement de l'économie), Index multimédia a su conforter sa stratégie de recentralisation de son activité sur les services les plus rentables tout en maîtrisant la baisse de ses investissements publicitaires. Ces effets ont eu comme impact direct la diminution du volume d'activité des services de rencontre charme et adultes.

BU Grand Public : La décroissance du volume des produits de type logo/sonnerie est liée à l'évolution du marché. Les investissements publicitaires ont accompagné cette décroissance, de manière à limiter la dégradation de la marge.

L'exploitation des services de type «Interactive Games & Infotainment » a été quasiment stoppée à compter du mois de novembre d'une part par rapport au durcissement de la réglementation « Chatel », et d'autre part par rapport à la volonté de se désengager sur certains médias comme la TV.

BU Indirect Sales : La baisse d'activité a touché principalement les produits Grand Public.

L'abandon par l'opérateur du portail I-Mode ainsi que la baisse de fréquentation des services WAP ont contribué en grande partie à cette diminution.

De plus, le développement de l'activité micro paiement a été fortement ralenti au cours du 2ème semestre suite à des retenues opérateurs, liées à des risques d'impayés clients.

A noter les bons résultats d'un portail communautaire accès sur le football en partenariat avec un opérateur sur les 3 premiers trimestres de l'année.

BU Business Développement : L'augmentation significative provient principalement du développement à compter du second trimestre d'un nouveau type d'activité « External CRM ». Un partenaire met à disposition d'Index Multimédia sa base de données clients qui l'exploite au travers d'actions de marketing direct.

Le développement de l'activité historique « Web régie » de la BU a contribué en partie à ce surcroît d'activité.

INFORMATION SECTORIELLE SECONDAIRE

En application d'IAS 14 « Informations sectorielles », le premier niveau d'information sectorielle est organisé par secteur d'activité. En effet, le Groupe axe sa stratégie sur la complémentarité des canaux de distribution et clients finaux. Dans ce contexte et pour les besoins de la communication d'une information sectorielle secondaire, la ventilation du chiffre d'affaires est faite en trois catégories BtoC, BtoB et BtoO :

en K€					
Activité	Poste	30/06/2009 (12 mois)	30/06/2008 (12 mois)	Variation	%
BtoC	Chiffre d'affaires (1)	38 813	64 011	(25 198)	-39,37%
	<i>% CA "BtoC" sur CA total</i>	66,04%	73,43%		
	Reversements aux partenaires	(1 933)	-	(1 933)	
	Charges de marketing	(21 614)	(37 113)	15 499	-41,76%
	Marge Brute sur Coût direct	15 266	26 898	(11 632)	-43,24%
	<i>Taux de marge "BtoC"</i>	39,33%	42,02%		
BtoB	Chiffre d'affaires (1)	13 510	14 758	(1 248)	-8,46%
	<i>% CA "BtoB" sur CA total</i>	22,99%	16,93%		
	Reversements aux partenaires	(8 676)	(9 532)	856	-8,98%
	Charges de marketing	(445)	-	(445)	
	Marge Brute sur Coût direct	4 389	5 226	(837)	-16,02%
	<i>Taux de marge "BtoB"</i>	32,49%	35,41%		
BtoO	Chiffre d'affaires (1)	6 247	8 039	(1 792)	-22,29%
	<i>% CA "BtoO" sur CA total</i>	10,63%	9,22%		
	Reversements aux partenaires	(151)	-	(151)	
	Charges de marketing	(84)	-	(84)	
	Marge Brute sur Coût direct	6 012	8 039	(2 027)	-25,21%
	<i>Taux de marge "BtoO"</i>	96,24%	100,00%		
Autres	Autres revenus (1)	201	361	(160)	-44,32%
	<i>% CA "Autres" sur CA total</i>	0,34%	0,41%		
	Achat d'espaces publicitaires	-	-	-	
	Marge Brute sur Coût direct	201	361	(160)	-44,32%
	<i>Taux de marge "Autres"</i>	100,00%	100,00%		
Total	Chiffre d'affaires (1)	58 771	87 169	(28 398)	-32,58%
	Marge Brute sur Coût Direct	25 868	40 524	(14 656)	-36,17%
	<i>Taux de Marge Brute globale</i>	44,01%	46,49%		

(1) La ventilation du chiffre d'affaires provient des données de gestion internes au groupe (Tableau de Bord Financier, TBF)

Le chiffre d'affaires BtoC correspond au chiffre d'affaires Edition.

Le chiffre d'affaires BtoB correspond au chiffre d'affaires réalisé d'une part, avec les partenaires medias et les hébergés, et d'autre part, avec les opérateurs télécoms, dans le cadre des partenariats BtoB.

Le chiffre d'affaires BtoO correspond au chiffre d'affaires réalisé avec le portail des opérateurs.

Les autres ventes correspondent pour l'essentiel, à l'activité régie publicitaire en voie de nette réduction.

Le Groupe définit sa marge brute sur coût direct en imputant les charges suivantes sur le chiffre d'affaires des différents secteurs d'activité :

Concernant le BtoC : les charges de marketing (publicité et marketing direct),

Concernant le BtoB : les reversements effectués aux partenaires,

Concernant les autres sources de revenus : l'achat d'espace publicitaire.

Les autres charges directes ne sont pas affectées par activité.

Ventilation des actifs sectoriels

Compte tenu de la mise en commun des moyens (matériels, ressources humaines, ressources financières), principalement concentrés sur la société INDEX MULTIMEDIA au 30 juin 2009, il apparaît au Groupe peu pertinent d'effectuer un découpage des actifs et passifs par secteur d'activité.



KPMG Audit
9, avenue Parmentier
BP 42398
31086 Toulouse Cedex 2
France



9, rue Matabieu
31000 Toulouse
France

Index Multimédia S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 juin 2009
Index Multimédia S.A.
36, rue Jacques Babinet - 31100 Toulouse
Ce rapport contient 49 pages
Référence : CL - 094.055 RCC



KPMG Audit
9, avenue Parmentier
BP 42398
31086 Toulouse Cedex 2
France



9, rue Matabiau
31000 Toulouse
France

Index Multimédia S.A.

Siège social : 36, rue Jacques Babinet - 31100 Toulouse
Capital social : € 838 243,5

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 juin 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Index Multimédia S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 6 « Goodwill » aux états financiers concernant la dépréciation complémentaire constatée sur l'exercice pour un montant de 34 millions d'euros.

2 Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 30 juin 2009 ont été réalisées dans un contexte d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- Comme indiqué en première partie de notre rapport, la société a comptabilisé une dépréciation complémentaire de son goodwill. La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 2 « Principes comptables et méthodes d'évaluation – dépréciation de l'écart d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles. »

Dans ce cadre, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées.

Nos travaux ont également consisté à apprécier le caractère raisonnable des données et des hypothèses sur lesquelles se fonde la détermination de la valeur d'utilité, à revoir les analyses effectuées par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Nous avons vérifié que la note 6 « Goodwill » donnait une information appropriée.

- Votre société a constitué des provisions pour couvrir des risques et litiges, tels que présentés dans la note 17 « Provisions » de l'annexe aux états financiers.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



Mazars

*Index Multimédia S.A.
Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes consolidés
3 novembre 2009*

3 Vérification spécifique

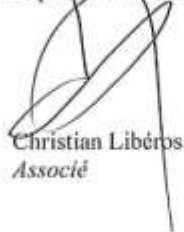
Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Toulouse, le 3 novembre 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Christian Libéros
Associé

Mazars



Erik Flamant
Associé



Comptes sociaux annuels Exercice clos le 30 juin 2009

SOMMAIRE

- 11 Bilan
- 12 Compte de résultat
- 13 Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices
- 14 Annexe aux comptes sociaux annuels
- 15 Rapport général des commissaires aux comptes
- 16 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

SA INDEX MULTIMEDIA
36 RUE JACQUES BABINET
31100 TOULOUSE

COMPTES ANNUELS du 01/07/2008 au 30/06/2009

	Page
- Bilan actif-passif	1 et 2
- Compte de résultat	3 et 4

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2009 12			Exercice N-1 30/06/2008 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (1)						
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	3 032 917	2 879 876	153 041	155 107	-2 066	-1.33
	Fonds commercial (1)	75 231 840	59 203 840	16 028 000	55 753 165	-39 725 165	-71.25
	Autres immobilisations incorporelles	2 415 575	87 712	2 327 864	271 223	2 056 641	758.29
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	5 169 347	4 845 181	324 166	248 248	75 918	30.58
	Autres immobilisations corporelles	2 917 708	1 841 134	1 076 574	1 522 444	-445 870	-29.29
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	521 892	135 446	386 446	470 947	-84 501	-17.94	
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	1 600		1 600	1 600			
Prêts							
Autres immobilisations financières	3 831 112	3 202 974	628 138	1 290 380	-662 242	-51.32	
	TOTAL II	93 121 992	72 196 163	20 925 828	59 713 113	-38 787 285	-64.96
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	129 182		129 182	119 568	9 614	8.04
	CRÉANCES (3)						
	Clients et Comptes rattachés	19 955 799	102 432	19 853 367	33 216 819	-13 363 453	-40.23
	Autres créances	9 539 640	1 498 830	8 040 811	9 103 824	-1 063 013	-11.68
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement	2 689 906		2 689 906	2 766 714	-76 808	-2.78	
Disponibilités	2 518 566		2 518 566	9 980 433	-7 461 867	-74.76	
Charges constatées d'avance (3)	462 189		462 189	641 660	-179 471	-27.97	
	TOTAL III	35 295 281	1 601 262	33 694 020	55 829 018	-22 134 998	-39.65
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V) Ecart de conversion actif (VI)	2 153		2 153	11 358	-9 205	-81.04
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	128 419 427	73 797 425	54 622 001	115 553 489	-60 931 487	-52.73

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

199 199

En Euros

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		30/06/2009	12	30/06/2008	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 838 244)	838 244		838 244			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	49 503 498		49 503 498			
	Ecarts de réévaluation						
	RESERVES						
	Réserve légale	83 824		83 824			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves			18 622 591		-18 622 591	-100,00
	Report à nouveau	-70 064				-70 064	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	-39 437 916		-18 692 655		-20 745 261	-110,98
Subventions d'investissement	106 714		106 714				
Provisions réglementées							
TOTAL I	11 024 300		50 462 216		-39 437 916	-78,15	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
TOTAL II							
PROVISIONS	Provisions pour risques	5 589 857		5 735 022		-145 165	-2,53
	Provisions pour charges						
	TOTAL III	5 589 857		5 735 022		-145 165	-2,53
DETTES (I)	DETTES FINANCIERES						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants	6 344		6 111		233	3,82
	Emprunts et dettes financières diverses	7 255 405		10 502 843		-3 247 438	-30,92
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	106 155				106 155	
	DETTES D'EXPLOITATION						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 397 797		34 484 576		-9 086 778	-26,35
	Dettes fiscales et sociales	4 923 220		7 428 387		-2 505 167	-33,72
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	312 542		6 925 777		-6 613 236	-95,49	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	6 000		7 650		-1 650	-21,57
	TOTAL IV	38 007 463		59 355 344		-21 347 881	-35,97
	Ecarts de conversion passif (V)	382		907		-525	-57,93
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	54 622 001		115 553 489		-60 931 487	-52,73	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à notes d'annexes

31 007 463 59 355 344

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2009 12			Exercice N-1 30/06/2008 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)							
Ventes de marchandises				215		-215	-100.00
Production vendue de Biens							
Production vendue de Services	61 060 681	2 254 896	63 315 577	94 536 399		-31 220 822	-33.03
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	61 060 681	2 254 896	63 315 577	94 536 614		-31 221 037	-33.03
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation				437		-437	-100.00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 586 526	2 303 933		282 593	12.27
Autres produits			58 847	144 135		-85 288	-59.17
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			65 960 950	96 985 120		-31 024 170	-31.99
CHARGES D'EXPLOITATION (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			55 967 642	78 685 185		-22 717 543	-28.87
Impôts, taxes et versements assimilés			963 033	1 168 464		-205 431	-17.58
Salaires et traitements			7 795 775	9 077 494		-1 281 719	-14.12
Charges sociales			2 959 690	3 458 843		-499 153	-14.43
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			698 250	682 912		15 338	2.25
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			41 255	677 805		-636 549	-93.91
Dotations aux provisions			1 870 595	1 929 053		-58 458	-3.03
Autres charges			2 504 126	3 471 434		-967 308	-27.86
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			72 800 367	99 151 190		-26 350 823	-26.58
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-6 839 417	-2 166 070		-4 673 347	-215.75
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs.

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2009	12	30/06/2008	12	Euros	%
PRODUITS FINANCIERS						
Produits financiers de participations (3)	1 503 800		1 144 500		359 300	31.39
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	97 752		1 672 606		-1 574 855	-94.16
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	129 588		3 647 784		-3 518 196	-96.45
Différences positives de change	14 153		21 852		-7 700	-35.24
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	183 294		813 646		-630 352	-77.47
TOTAL V	1 928 587		7 300 389		-5 371 802	-73.58
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	697 871		839 191		-141 320	-16.84
Intérêts et charges assimilées (4)	107 179		3 862 031		-3 754 853	-97.22
Différences négatives de change	21 957		123 536		-101 580	-82.23
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL VI	827 006		4 824 759		-3 997 753	-82.86
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	1 101 580		2 475 630		-1 374 050	-55.50
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-5 737 837		309 560		-6 047 397	NS
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			69 942		-69 942	-100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	108 230		47 228		61 002	129.17
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	1 118 000		2 175 170		-1 057 170	-48.60
TOTAL VII	1 226 230		2 292 340		-1 066 110	-46.51
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	13 892		3 380		10 512	311.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	452 314		536 403		-84 089	-15.68
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	34 843 165		19 142 591		15 700 574	82.02
TOTAL VIII	35 309 371		19 682 374		15 626 997	79.40
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-34 083 141		-17 390 034		-16 693 107	-95.99
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	-383 061		1 612 182		-1 995 243	-123.76
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	69 115 767		106 577 849		-37 462 082	-35.15
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	108 553 683		125 270 505		-16 716 821	-13.34
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	-39 437 916		-18 692 655		-20 745 261	-110.98

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées 1 584 875 2 807 943
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées 37 767 3 720 424

En Euros

Index Multimédia

S.A. au capital de 838.234,50 €

Siège social : 36 rue Jacques Babinet

RCS Toulouse 342 177 029 00010

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
(Article R. 225-102 alinéa 2 et Articles R. 225-81 3° et R. 225-83 6° b du Code de commerce)

NATURE DES INDICATIONS	30/06/2005* (6 mois)	30/06/2006*	30/06/2007	30/06/2008	30/06/2009
I- Capital en fin d'exercice:					
a) Capital social	838 243,50	838 243,50	838 243,50	838 243,50	838 243,50
b) Nombre d'actions existantes	8 382 435	8 382 435	8 382 435	8 382 435	8 382 435
II- Opérations et résultats de l'exercice:					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	70 625 539	143 747 538	114 951 818	94 536 614	63 315 577
b) Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	9 577 757	-1 562 716	818 529 ⁽²⁾	- 1 765 154	- 5 146 304
c) Impôt sur les bénéfices	377 911	-1 693 714	-357 091	1 612 182	- 383 061
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	6 055 275	-6 211 451	-6 732 621	-18 692 655	-39 437 916
f) Résultat distribué (hors précompte mobilier)	1 173 541	-	-	-	-
III - Résultats par action :					
a) Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions	1,10 (1)	0,02 (1)	0,14	- 0,40	- 0,57
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,72 (1)	-0,74 (1)	-0,80	- 2,23	- 4,70
c) Dividende net attribué à chaque action	0,14	-	-	-	-
IV - Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	262	304	253	188	166
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	5 184 873	12 709 453	13 081 528	9 077 494	7 795 175
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	2 230 901	5 290 174	4 641 476	3 458 843	2 959 690

* Après absorption de la Société A.L.B.P.

(1) Le résultat par action a été déterminé par application de l'avis n°27 de l'OECD (1993)

(2) : Erreur de Report au 30/06/2007, prise en compte dans le calcul des Transferts de Charges d'Exploitation, d'où un résultat avant impôts et DAP pris en compte pour 559 567 € au lieu de 818 529 €

Annexe au bilan social de la S.A. Index Multimédia au 30 Juin 2009

L'activité du groupe se décline en quatre Business Units issues du reporting interne :

- Bien Etre : activité anciennement BtoC (Communautaire, Charme, Adultes) ;
- Grand Public : activités anciennement BtoC (Logos, Sonneries, Perso Mobile) ;
- Distribution Indirecte : anciennement activités BtoB et BtoO ;
- Business Development : activités relais de croissance (Web, Agence multimédia numérique...).

I-Evènements significatifs de la période

I-1 Activité

La performance d'Index Multimédia sur l'exercice 2008-2009 se traduit par un résultat d'exploitation négatif de (6,839) millions d'euros en raison notamment de la mise en oeuvre du plan de sauvegarde de l'emploi pour un coût estimé de 1.9 M €. La réduction des résultats s'explique également par la très forte diminution du chiffre d'affaires dans un contexte économique difficile et en raison du renforcement de la réglementation « loi Châtel ». Le résultat exceptionnel négatif de (34.083) millions d'euros est principalement généré par la dépréciation du mali technique Wonderphone à hauteur de 33.725 millions d'euros.

Les variations de la période sont présentées ci-dessous :

Montants bruts (en milliers d'euros)	30/06/09	30/06/08	Variation
Chiffre d'Affaires	63.315	94.537	- 31.222
Résultat d'exploitation	-6.839	- 2.166	- 4.673
Résultat financier	1.101	2.475	-1.375
Résultat exceptionnel	-34.083	- 17.390	-16.693
Résultat net	-39.437	- 18.693	-20.744

I-2 Plan de restructuration

Compte-tenu des difficultés financières rencontrées par la société Index Multimédia tout au long de l'exercice 2008/2009, celle-ci a finalement été amenée à mettre en place un plan de départ volontaire pour motif économique, excluant toute rupture contrainte.

Ce plan concerne 68 personnes dont le coût global estimé et appréhendé dans les comptes clos au 30 juin 2009 s'élève à 1,9 million d'euros.

I.3 Remboursements partiels des avances en compte courant d'Index Holdings

Remboursement anticipé de la quatrième échéance de l'emprunt de 17,5 millions d'euros consenti par Index Holdings :

En date du 13 octobre 2008, INDEX MULTIMEDIA a procédé au remboursement anticipé de la quatrième échéance du prêt 17,5 millions d'euros consenti par INDEX HOLDINGS soit 1.9 millions d'euros (échéance 30 septembre 2009).

Index Multimedia a obtenu en contrepartie l'abandon des intérêts courant sur la période allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009. Le taux d'intérêt de cet emprunt a été renégocié pour passer d'un variable EURIBOR 3 mois à EURIBOR 1 mois du 1^{er} juillet au 30 septembre 2009.

Par ailleurs, Le Conseil d'Administration du 26 juin 2009 a validé l'engagement de soutien d'Index Holdings donné par lettre du 24 juin 2009. A ce titre Index Holdings a accepté de reporter le paiement d'une échéance de 3 millions d'euros du 31 mars 2010 au 30 septembre 2010.

I.4 Non Paiement du troisième complément de prix / Bons de Souscription d'Actions

Les conditions d'exercice des BSA 2 (nombre maximum d'actions de 261 440) n'étant pas remplies (le taux de croissance consolidé de 15% entre les années civiles 2007 et 2008 n'étant pas atteint), les BSA 2 ne sont plus exerçables.

Les conditions d'exercice des BSA 4 (nombre maximum d'actions de 620 380) n'étant pas remplies (le résultat opérationnel consolidé de l'année civile 2008 est inférieur à 35 000 000 d'euros), les BSA 4 ne sont plus exerçables.

Au 30 juin 2009, il ne demeure donc aucun BSA (décrits note 14 de l'annexe aux comptes consolidés au 30 juin 2009).

Lors de l'acquisition de la société WONDERPHONE, un troisième complément de prix avait été pris en compte dans la détermination du coût d'acquisition, dont le montant avait été estimé à 6 millions d'euros.

Le paiement de ce prix était conditionné à une variation positive d'au moins 15 % de l'EBITDA, sur la base des comptes proforma, établis en conformité avec la réglementation française du comité de la réglementation comptable (CRC) relative aux comptes consolidés pour les années civiles 2007 et 2008, de la société Index Multimedia et de ses filiales.

Le Conseil d'Administration lors de sa séance du 31 mars 2009, sur la base de ces comptes consolidés pro-forma 2008 établis selon la réglementation précisée ci-avant, estimant que les conditions n'étaient pas remplies, a décidé de ne pas verser ce troisième complément de prix

I.5 Acquisition de la base de données « clients » pour 2 290 K€ HT :

Index multimédia a acquis, dans le cadre du développement de son activité, une base de données de numéros uniques de téléphone dite « qualifiée » pour un montant de 2 290 K€ HT. Index Multimedia pourra ainsi développer et mettre en œuvre des services dans son domaine de compétence. (cf II-2 Méthodes d'évaluation des immobilisations incorporelles). Cette acquisition permettra un effet de levier conséquent sur nos résultats de par l'utilisation de la CRM (Customer Relationship Management) déjà mise en place.

I.6 Contrat d'affacturage

Dans le cadre de sa politique de gestion de la trésorerie, le groupe a conclu le 13 mars 2009 une convention d'affacturage avec Factocic portant uniquement sur les factures de l'opérateur historique.

1-7 Contrôle fiscal au titre de la comptabilité portant sur la période allant du 01/07/05 au 30/06/08

Un avis de vérification de comptabilité a été notifié le 23 février 2009 par la direction des vérifications nationales et internationales. A ce stade, aucune information n'a été communiquée à la société quant à la nature ou au montant d'éventuel redressement.

II Principes comptables – Méthode d'évaluation

II.1 Règles générales d'établissement et de présentation

Les comptes annuels 2008/2009 sont présentés conformément aux prescriptions légales réglementaires en vigueur en France telles que décrites dans le plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices ;

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

Pour ce qui concerne la continuité d'exploitation, les estimations et hypothèses retenues au 30 juin 2009 pour ce qui concerne les cash flows prévisionnels, ont été déterminées à partir des éléments en possession du groupe pour les 12 mois à venir, notamment en prenant en considération les actions menées au cours du dernier trimestre de l'exercice clos au 30 juin 2009 et les tendances constatées sur le premier trimestre 2009/2010.

Dans le contexte économique et financier actuel ainsi que les difficultés certaines à appréhender les perspectives économiques du groupe, notamment en raison des fortes variations d'activité au cours des derniers mois, le groupe a obtenu de sa société mère de ne pas rembourser l'échéance de 3 000 milliers d'euros au 31 mars 2010 sur l'avance qu'elle lui avait consentie.

II.2 Méthode d'évaluation retenue pour certains postes du bilan

Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherches sont comptabilisées en charges au fur et à mesure de leur engagement.

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles, dès que l'entreprise peut démontrer :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- Son intention d'achever le projet de développement et de l'utiliser ou de le vendre ;
- Sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La façon dont le projet de développement générera des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
- La disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- Sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Dans le cas de la société, les frais de développement des produits et des services sont essentiellement constitués par les charges de personnel de développement informatique, qui s'élèvent à 1 141 milliers d'euros.

Compte tenu des incertitudes quant au potentiel d'avantages économiques futurs, du renouvellement constant des produits et services dont la durée de vie est très variable, la société n'a pas identifié de projet de développement significatif devant être immobilisé.

Au 30 juin 2009, les frais de développement ont été directement comptabilisés en charges.

Mali technique de confusion (Règl. CRC n° 2004-01, § 4.5.2)

Le mali de fusion correspond à l'écart négatif entre l'actif net reçu par la société absorbante à hauteur de sa participation détenue dans la société absorbée et la valeur comptable de cette participation.

En tant que mali « technique », il correspond aux plus-values latentes sur éléments d'actif comptabilisés ou non dans les comptes de l'absorbée, déduction faite des passifs non comptabilisés en l'absence d'obligation comptable dans les comptes de la société absorbée. Il est ajusté, le cas échéant, des compléments de prix ou réduction de prix prévus dans le protocole d'acquisition.

Le mali technique est inscrit à l'actif en immobilisations incorporelles. Il n'est pas un élément amortissable car la durée de consommation de ses avantages économiques futurs ne peut être déterminée a priori de façon fiable.

Le mali technique doit faire l'objet d'un test de dépréciation, pouvant aboutir à la constatation d'une dépréciation lorsque la valeur actuelle devient inférieure à la valeur comptable.

Pour les besoins du test de dépréciation, le mali technique est affecté aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), constituées par un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont propres à cette UGT.

La société a affecté extra-comptablement le mali technique à chacune des quatre business units. La répartition est la suivante :

- Bien-être : 48,7%

- Grand public : 7,8%
- Distribution indirecte : 38,2%
- Business développement : 5,3%

Une estimation systématique de la valeur actuelle est effectuée à la clôture de chaque arrêté. La valeur actuelle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage:

- *La valeur vénale* est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, nette des coûts de sortie.
- *La valeur d'usage* est déterminée en fonction des flux nets de trésorerie futurs après impôt, calculés à partir des plans à moyen terme établis par le management sur une durée de trois ans. Au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par l'application d'un taux de croissance après la quatrième année.

Une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat dès que la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur actuelle.

Compte tenu des risques propres aux activités d'INDEX MULTIMEDIA et de la sensibilité de ses revenus aux évolutions du marché de la mobilité, de nouvelles hypothèses peuvent apparaître à chaque arrêté pour la détermination de leur valeur d'usage.

Les impacts chiffrés de l'application de ces méthodes comptables sont présentés dans la note « III.1 Immobilisations incorporelles ».

Concessions, Brevets et droits similaires – Autres immobilisations incorporelles

Les concessions, brevets et droits similaires concernent essentiellement des logiciels.

Ces immobilisations sont constatées à la valeur d'entrée dans le patrimoine, compte tenu des frais accessoires nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations comme suit :

Nature	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 et 3 ans
Autres immobilisations incorporelles (1)	Linéaire	2 ans (2)

(2) *les autres immobilisations incorporelles concernent principalement la base de données client (cf § événements significatifs de la période).*

(3) *la durée d'amortissement correspond à la durée d'exploitation normale de la base de données client. On entend par durée d'exploitation normale la durée de réalisation de chiffre d'affaires évalué par Business Plan.*

Immobilisations corporelles

Valeur brute :

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Le cas échéant, les subventions d'équipement sont enregistrées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien.

Amortissement :

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire ou dégressive sur la base du coût d'acquisition ou de production. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

Nature	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Installations spécifiques	Dégressif et linéaire	6 et 8 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Dégressif et dérogatoire	3 ans
Matériel de bureau	Dégressif et dérogatoire	3 et 4 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur valeur d'acquisition, comprenant le cas échéant des compléments de prix considérés comme probables et dont le montant peut être estimé de manière fiable. La contrepartie des compléments de prix intégrés dans le coût d'entrée des titres est comptabilisée en dettes pour le montant non actualisé. Les ajustements ultérieurs des compléments de prix comptabilisés et à venir seront imputés à la fois sur la valeur des titres et sur les dettes.

Les immobilisations financières sont soumises à un test annuel de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières la valeur d'utilité devient inférieure au coût d'acquisition des titres immobilisés. Une dépréciation est alors comptabilisée à concurrence de la différence entre la valeur comptable et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des capitaux propres de la filiale détenus à la date d'inventaire et des perspectives d'évolution de son activité-

La même méthode a été retenue pour l'évaluation des comptes courants rattachés aux participations, comptabilisés en actifs circulants.

Concernant les actions propres, à la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est constituée par le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice (Art 332-6 du PCG). Une provision pour dépréciation est constituée si cette valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achat.

Créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Trésorerie

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites à l'actif du bilan en valeur historique.

Dans le cas où la valeur liquidative à la date de clôture est inférieure à la valeur historique, la société constitue une provision pour dépréciation d'actif.

Dans le cas des placements en devises, la valeur liquidative des valeurs mobilières tient compte de la conversion au cours de change de clôture.

Les disponibilités en devises sont évaluées et inscrites à l'actif au cours de change de clôture.

Les plus values latentes sont réintégrées dans le cadre de la détermination du résultat fiscal. Le montant des plus values latentes au 30 juin 2009 était de 48 482 €.

Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont établies en conformité avec le règlement CRC 2000-06 sur les passifs. Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, et que le montant peut être estimé de façon fiable.

III Notes sur le bilan

III.1 Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Valeur brute à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Autres Mouvements	Valeur brute A la clôture
Logiciels	2 572	126	22		2 676
Marques	345	12			356
Mali technique TUP WONDERPHONE (2)	81 232		6 000		75 232
Autres immobilisations incorporelles (1)	125	2 291			2416
TOTAL	84 274	2 429	6 022	0	80 680

(en milliers d'euros)	Amort./ Prov. à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	Amort./Prov. A la clôture
Logiciels	2 556	140	22		2 674
Marques	205				205
Mali technique TUP WONDERPHONE (2)	25 479	33 725			59 204
Autres immobilisations Incorporelles (1)	5	83			88
TOTAL	28 245	33 948	22		62 171
VALEUR NETTE	56 029				18 509

(1) Acquisition d'une base de données clients (cf § événements significatifs de la période)

(2) En application des principes et méthodes comptables présentés dans la note « II-2 Mali technique de confusion », le test de dépréciation a conduit à une dépréciation du mali technique de confusion à hauteur de 33 722 K€ au titre de l'exercice clos au 30 juin 2009.

Les tests de dépréciation de ce goodwill ont été effectués selon la méthode décrite ci-dessus.

Index Multimedia a pris en compte pour la détermination du taux d'actualisation les paramètres de marché. Compte tenu de ces paramètres, le coût moyen du capital utilisé pour actualiser les flux futurs a été fixé à 11,58 %. Un taux de croissance à l'infini de 1,5 % a été appliqué pour la valorisation des valeurs finales de chaque UGT.

Tenant compte du test de dépréciation réalisé au titre des comptes semestriels au 31 décembre 2008 et sur la base du nouveau test d'impairment au 30 juin 2009, il en résulte la situation :

En milliers d'euros Business Unit = UGT	Taux d'affectation mali technique	Mali technique affecté	Annulation du 3 ^o complément de prix Wonderphone	Valeur brute après annulation du complément de prix Wonderphone	Cumul des dépréciations au 30/06/2009	Valeur nette 30/06/2009	Valeur nette 30/06/2008
Bien-être	48.7 %	39 560	-2 940	36 620	36 620	0	34 450
Grand public	7.8 %	6 336	-468	5 868	5 868	0	0
Distribution indirecte	38.2 %	31 031	-2 292	28 739	12 711	16 028	18 319
Business développement	5.3 %	4 305	-300	4 005	4 005	0	2 985
TOTAL	100,0 %	81 232	6 000	75 232	59 204	16 028	55 754

Les principales hypothèses retenues pour chaque Business Unit tiennent compte

de la meilleure estimation des taux de pénétration des nouvelles offres, des décisions des principaux opérateurs en termes de prix des services et d'accessibilité au trafic, du niveau des dépenses opérationnelles nécessaires pour faire face au rythme de renouvellement des produits et au positionnement des intervenants existants ou entrants sur le marché.

Un test de sensibilité aux hypothèses retenues a été effectué pour l'UGT Distribution Indirecte pour laquelle la valeur comptable est positive de 16 028 milliers au 30 juin 2009.

La valeur recouvrable de cette UGT, calculée au 30 juin 2009 sur la base d'un taux d'actualisation de 11,58 %, s'établit à 22 322 milliers d'euros. L'utilisation d'un taux d'actualisation de 16 % (sans changement des autres hypothèses sous-jacentes) ou une diminution de 28 % des flux nets de trésorerie générés par cette UGT au cours des 3 prochaines années

(sans changement du taux d'actualisation) auraient pour conséquence de ramener la valeur recouvrable de cette UGT à sa valeur comptable.

Il est précisé que le conseil d'administration du 31 mars 2009 a acté que les conditions de versement du 3^{ème} complément de prix Wonderphone n'étant pas atteintes, il ne serait pas payé. L'annulation de ce complément de 6 000 milliers a été affectée au goodwill global qui a ensuite été réaffecté à chaque UGT.

III.2 Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Valeur brute à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Valeur brute A la clôture
Installations techniques, Matériel	5 135	266	231	5 170
Autres immobilisations Corporelles	3 311	60	454	2 917
TOTAL	8 446	326	685	8 087

(en milliers d'euros)	Amort à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Amort. A la clôture
Installations techniques, Matériel	4 886	190	231	4 845
Autres immobilisations Corporelles	1 789	285	233	1 841
TOTAL	6 675	475	464	6 686
VALEUR NETTE	1 771			1 401

III.3 Immobilisations en cours

(en milliers d'euros)	Valeur brute à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Valeur brute A la clôture
Immobilisations Incorporelles (1)	152		152	0
Immobilisations Corporelles	0			
TOTAL	152		152	0

(1): logiciel de CRM Neolane : logiciel permettant d'améliorer la connaissance des clients et de gérer la base de clients actifs, l'immobilisation avait été activée en totalité
 CRM : Customer Relationship Management

III.4 Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Valeur brute à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Valeur brute A la clôture
Participations (1)	604		82	522
Autres titres immobilisés	2			2
Dépôts et cautionnements	261	41	36	266
	3 674	221	330	3 565
Actions propres (2)				
	4 541	262	448	4 355
TOTAL				
(en milliers d'euros)	Provision à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Provision A la clôture
Participations	133	4	2	135
Autres titres immobilisés	0			
Dépôts et cautionnements	0			
	2 645	558		3 203
Actions propres				
	2 778	558	2	3 334
TOTAL				
	1 763			1 021
VALEUR NETTE				

(1): Evolution du périmètre : cf § V : liste des filiales et participations

* Les sociétés suivantes ont liquidées au 30 juin 2009 :

Starpost Developments : 1£

Notedeal LTD : 1£

Index Cell : (Transmission Universelle de Patrimoine le 01/01/09) : 82 K €

* La société a décidé de procéder à la fermeture et à la mise en liquidation des filiales françaises Luna et Acheter. Compte tenu du dénouement des relations commerciales (les ressources détenues par ces sociétés seront transférées au sein des sociétés du Groupe) cette liquidation ne s'effectuera qu'entre fin 2009 et début 2010

* La liquidation des filiales allemandes 123 Multimédia GMBH et Germany Explorer sera publiée début septembre 2009, sur présentation du bilan de liquidation établi courant août 2009.

(2) 266 876 actions propres détenues au 30/06/09 (valeur de clôture au 30/06/09 : 1.45 €)

Le Conseil d'Administration du 17 décembre 2008 et conformément à la délégation qui lui avait été conférée par l'assemblée générale des actionnaires, a autorisé Monsieur Takuo TANIMOTO, agissant en qualité de Président Directeur Général, à reconduire le contrat de liquidité avec la Société ODDO avec une ouverture du compte de liquidité d'un montant pouvant aller jusqu'au montant des apports existant lors de la mise en place le 30 janvier 2007 avec 45.601 titres et 222.533,69 € et moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 24.000 €HT.

Par ailleurs, compte tenu de l'historique du cours sur les derniers mois, le Conseil a décidé de fixer un prix d'achat unitaire maximum à 40 euros, étant entendu que le Conseil se réserve la faculté de revoir ce chiffre à la hausse en fonction des situations de marché et dans la limite des 68 euros autorisés par l'Assemblée Générale.

	Nombre	Valeur
Nombre d'actions propres au 30 juin 2008	232 902	1 029 316
Acquisitions de l'exercice	104 583	
Cession de l'exercice	70 609	
Nombre d'actions propres au 30 juin 2009	266 876	362 103

III.5 Charges à payer et produits à recevoir

(en milliers d'euros)	30/06/09	30/06/08
-----------------------	----------	----------

◆ Produits à recevoir		
Clients factures à établir	6 490	11 470
Fournisseurs, RRR à recevoir	576	2 748
Organismes sociaux, produits à recevoir	137	47
Intérêts courus		
TOTAL	7 203	14 265

◆ Charges à payer		
Factures non parvenues	9 621	13 226
Dettes fiscales et sociales	1 219	1 692
Clients avoirs à établir	278	810
Divers		
TOTAL	10 782	15 728

III.6 Produits et charges imputables à un autre exercice

(en milliers d'euros)	30/06/09	30/06/08
Charges constatées d'avance	462	642
Produits constatés d'avance	6	8

III.7 Postes concernant les parties liées

montants bruts (en milliers d'euros)	30/06/09	30/06/08
◆ ACTIF		
Titres de participation	522	604
Provisions sur titres de participation	135	133
Créances clients et comptes rattachés	8 538	15 561
Autres créances	13	163
Autres créances : comptes courants filiales groupe	2 566	2 567
	1 463	1 388
Provision dépréciation compte courant		
	134	199
Charges constatées d'avance		
		0
Ecart de conversion		
TOTAL	13 371	17 573
◆ PASSIF		
Provisions pour risques	459	518
Dettes financières : comptes courants (1) (2)	7 255	10 503
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 345	17 834
Autres dettes (3)	25	6 419
		0
Ecart de conversion		
TOTAL	19 084	35 274

(1) Cf. note « I.3 Avance en compte courant d'Index Holdings » concernant l'avance de trésorerie accordée par la société mère Index Holdings

(2) Cf note « III.10 Emprunts et dettes financières divers »

(3) Les dettes liées à l'acquisition de la société Wonderphone TV se décomposent de la manière suivante :

montants bruts (en milliers d'euros)	30/06/09	30/06/08
---	-----------------	-----------------

C/C P PLAISANCE (a)	0	998
Complément de prix 3 (échéance 31 mars 2009) (b)	0	6 000
TOTAL	0	6 998

(a) au 30/06/08 restait inscrit en compte courant un solde sur le second complément de prix, une saisie conservatoire à l'encontre de M Philippe Plaisance ayant été exécutée à hauteur de 895 K€ sur son compte courant, le versement a été effectué le 02 septembre auprès de la CARPA.
(b) : complément de prix 3 non payé cf §I.4

III.8 Capitaux propres

Au 30 Juin 2009, le capital social de la société Index Multimédia est composé de 8 382 435 actions de 0.10 euros chacune.

Analyse des principales variations des capitaux propres :

(en milliers d'euros)	Ouverture	Affectation du résultat	Distribution de dividendes	Clôture
Capital social	838			838
Prime d'émission	48 494			48 494
Prime de fusion	58			58
Bon de souscription d'actions	950			950
Réserve légale	84			84
Autres réserves	18 622	-18 622		0
Report à nouveau	0	-70		-70
Résultat de l'exercice	- 18 693	18 693		-39 438
Subvention d'investissement	107			107
TOTAL	50 460	0		11 024

Résultat net par action

(en euros)	30/06/09	30/06/08
Résultat courant par action	- 0.68	0.037
Résultat net par action	-4.70	- 2.23
Nombre total d'actions à la clôture de l'exercice	8 382 435	8 382 435

Le résultat par action a été déterminé par application de l'avis N° 27 de L'OECD (1993).

Autorisation d'un programme d'attribution d'actions gratuites aux salariés jusqu'à 10% du capital :

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mai 2008 le Conseil d'Administration a été autorisé pour une durée de 38 mois à allouer des actions gratuites aux salariés et dirigeants d'Index Multimédia. L'opération se déroulerait de la manière suivante :

- Maximum du capital du Groupe alloué aux salariés : 10% ;
- Maximum de détention du capital du Groupe par personne pouvant bénéficier de cette allocation : 10% ;
- Durée minimale pour l'acquisition des titres : deux ans, sauf cas exceptionnels. A l'issue de la période d'acquisition, cette opération emportera augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission au profit des bénéficiaires ;
- Durée minimale d'obligation de détention des titres : deux ans ;
- Les actionnaires renoncent de plein droit à leur droit préférentiel de souscription.

A ce jour, le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette autorisation d'attribution.

III.9 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques sont constituées de provisions pour litiges et d'autres provisions pour risques.

(en milliers d'euros)	Valeur à l'ouverture	Dotation	Reprise prov. utilisée	Reprise prov. non utilisée	Valeur A la clôture
Provision pour litiges (1)	5 206	1 871	1 596	352	5 129
Autres provisions pour risques (2)	529	27		95	461
TOTAL	5 735	1 898	1 596	447	5 590

(1) provision pour litiges :

Les contentieux existants au 30 Juin 2009 sont constitués principalement par :

- ✓ Un litige existant depuis la clôture de l'exercice 2000 contesté par le Groupe, concernant l'application de pénalités prévues dans les contrats signés avec l'opérateur historique. Au 30 juin 2009, la provision de 2 020 milliers d'euros existante à l'ouverture de l'exercice a été maintenue.
- ✓ Par ailleurs, suite à la résiliation anticipée du contrat cadre liant INDEX MULTIMEDIA à CALL EXPERT la cour d'appel de Paris le 2 juillet 2008 a ordonné la poursuite des relations contractuelles jusqu'au 30 septembre 2008, Au titre de ce litige, INDEX MULTIMEDIA a provisionné dans ses comptes le montant du risque estimé de 0,8 million d'euros sur la base de la décision de Cour d'Appel mentionnée ci-dessus.
- ✓ Le solde de la provision, constituée de plusieurs litiges individuellement non significatifs, est passé de 592 K Euros au 30 juin 2008 à un montant de 985 K Euros au 30 juin 2009. Les frais de procédures sont provisionnés sur la base des honoraires et frais engagés par dossier pour 445 K euros.
- ✓ La provision pour litiges sociaux constituée par la société pour un montant de 794 K euros au 30 juin 2008 est passée à 790 K euros au 30 juin 2009, composée de montants individuellement non significatifs.

(2) provision pour risques :

Ces provisions correspondent pour l'essentiel aux risques encourus par la société Index Multimédia en raison du soutien financier accordé à certaines de ses filiales (renvoi point VI.2 Engagements de soutien financier). Elles ont été portées de 518 Keuros au 30 Juin 2008 à 459 Keuros au 30 Juin 2009.

Gestion des Risques :

La gestion des risques est développée à la note 15 de l'annexe consolidée au 30 juin 2009, les risques d'Index Multimédia sont identiques à ceux du groupe.

III.10 Emprunts et dettes financières divers

Les dettes financières diverses se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/09	30/06/08
Comptes courants d'associés (1)	0	998
Comptes courants filiales groupe	255	259
Comptes courants index holding (2)	7 000	9 246

7 255	10 503
--------------	---------------

TOTAL

(1) Cf note « III 7 Postes concernant les parties liées ».

(2) Cf. note « I.3 Avance en compte courant d'Index Holdings » concernant l'avance de trésorerie accordée par la société mère Index Holdings »

III.11 Autres créances et autres dettes

Le poste « Autres créances » se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/09	30/06/08
Créances fiscales et sociales	3 463	4 805
Comptes courants filiales	2 566	2 565
Autres comptes débiteurs	3 279	3 121
Provision pour dépréciation des créances filiales	- 1 463	- 1 388
Provision pour dépréciation des autres créances	- 36	0
TOTAL	7 809	9 103

Le poste « Autres dettes » se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/09	30/06/08
Clients avoirs à établir	278	810
Autres comptes créditeurs (1)	34	7 011
TOTAL	312	7 821

TOTAL

(1) CFD. Renvoi (3) de la note « III.7 Postes concernant les parties liées » eu égard aux dettes sur l'acquisition

Des titres de Wonderphone TV en 2006.

III.12 Echéances des créances et dettes

(en milliers d'euros)	30/06/09	< 1 an	> 1 an
♦ CREANCES NETTES			
Clients et comptes rattachés	19 751	19 751	
Créances sociales et fiscales	3 463	3 463	
Groupe et associés	2 566	2 566	
Débiteurs divers	3 279	3 190	89
	29 059	28 970	89
TOTAL			
♦ DETTES			
Groupe et associés (1)	7 255	255	7 000
Fournisseurs et comptes rattachés	25 397	25 397	
Dettes fiscales et sociales	4 923	4 923	
Autres dettes	312	312	
	37 553	30 553	7 000
TOTAL			

(1) Cf. note « I.3 Avance en compte courant d'Index Holdings » concernant l'avance de trésorerie accordée par la société mère Index Holdings

IV Notes sur le compte de résultat

IV.1 Effectifs salariés

L'effectif moyen de la Société au cours de la période s'établit à 166 salariés.

La ventilation de l'effectif par catégories est la suivante :

Catégories	30/06/09	30/06/08
Cadres	101	119
Non- Cadres	65	69
TOTAL	166	188

La diminution de l'effectif est liée au plan de départ volontaire réalisé au cours du second semestre de l'exercice clos le 30 juin 2009 : 68 personnes sont concernées par ce plan.

IV.2 Répartition du Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	30/06/09	30/06/08
BU Bien Etre	27 953	45 966
BU Grand Public	8 962	22 628
BU Distribution Indirecte	20 903	24 319
BU Business Développement	4 680	661
Autres (facturation inter sociétés)	817	963
CHIFFRE D'AFFAIRES	63 315	94 537

Les principales variations d'activité observées au cours de l'exercice sont les suivantes :

- BU Bien Etre : Malgré un contexte difficile (durcissement de la réglementation opérateur lié notamment à la Loi « Chatel », ralentissement de l'économie), Index multimédia a su conforté sa stratégie de recentralisation de son activité sur les services les plus rentables tout en maîtrisant la baisse de ses investissements publicitaires. Ces effets ont eu comme impact direct, la diminution du volume d'activité des services de rencontre charme et adultes.
- BU Grand Public : La décroissance du volume des produits de type logo/sonnerie est lié à l'évolution du marché. Les investissements publicitaires ont accompagné cette décroissance, de manière à limiter la dégradation de la marge. L'exploitation des services de type « Interactive Games & Infotainment » a été quasiment stoppée à compter du mois de novembre d'une part par rapport au durcissement de la réglementation, et d'autre part par rapport à la volonté de se désengager sur certains médias comme la TV.
- BU Indirect Sales : La baisse d'activité a touché principalement les produits Grand Public. L'abandon par l'opérateur du portail I-Mode ainsi que la baisse de fréquentation des services WAP ont contribué en grande partie à cette diminution. De plus, le développement de l'activité micro paiement a été fortement ralenti au cours du 2ème semestre suite à des retenues opérateurs, liées à des risques d'impayés clients. A noter les bons résultats d'un portail communautaire accès sur le football en partenariat avec un opérateur sur les 3 premiers trimestres de l'année.
- BU Business Développement : L'augmentation significative provient principalement du développement à compter du second trimestre d'un nouveau type d'activité « External CRM ». Un partenaire met à disposition d'Index Multimédia sa base de données clients qui l'exploite au travers d'actions de marketing direct. Le développement de l'activité historique « Web régie » de la BU a contribué en partie à ce surcroît d'activité.

IV.3 Postes concernant parties liées

(en milliers d'euros)	30/06/09	30/06/08
◆ CHARGES		
Charges externes	29 136	35 573
Autres impôts, taxes et versements assimilés	9	
Autres charges	0	(68)
Intérêts	23	1 098
Abandons de créances (1)	15	2 622
Dotation aux provisions pour risques financiers	135	494
Dotation aux provisions pour dépréciation titres participation	4	7
Valeur nette comptable des actifs cédés		0
Autres charges exceptionnelles		
	29 322	39 726
TOTAL		
◆ PRODUITS		
Prestations de services	19 905	28 944
Dividendes reçus	1 504	
		1 144
Autres produits financiers	81	1 663
Reprise sur provisions pour dépréciation titres participation	2	243
Reprise sur provisions pour risques financiers (2)	116	3 404
Autres produits exceptionnels	3	0
	21 611	35 398
TOTAL		

(1) Concerne Starpost Developments pour 15K€

(2) ce poste est constitué de la reprise pour provision sur comptes courants (33 K€) des filiales liquidées au 30 juin 2009 d'une part ; de la reprise pour risque de change (83 K€) d'autre part.

IV.4 Produits et charges financiers

Les charges et produits financiers se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/09	30/06/08
◆ CHARGES		
Dotations aux provisions pour dépréciation et pour risques et charges (actions propres)	558	326
Charges financières des filiales	171	3 193
Différence négative de change	22	124
Abandon de créance 123 Multimédia Portugal	39	140
Intérêts compte courant société mère	0	1 040
Intérêts divers	19	2
Charges financières sur affacturage	11	
	820	4 825
TOTAL		
◆ PRODUITS		
Produits des filiales	1 701	4 856
Abandon compte courant société mère (1)	0	1 600
Revenus de placements	0	2
Escomptes obtenus	16	7
Différence positive de change	14	22
Produits nets de cession de V.M.P	183	814
Reprise de provisions pour dépréciation et pour risques et charges		
	1 914	7 301
TOTAL		

(1) Cf. note « I.3 Avance en compte courant d'Index Holding » concernant l'avance de trésorerie accordée par la société mère Index Holdings »

IV.5 Produits et charges exceptionnels

(en milliers d'euros)	30/06/09	30/06/08
◆ CHARGES		
Valeur nette comptable des actifs cédés	221	453
Mali /rachat d'actions propres	196	84
Dot/ Amorts exceptionnels des immobilisations	14	3
Autres charges	33 725	19 143
Dot provision pour dépréciation (1)		0
Dot provision pour risques		
TOTAL	34 156	19 683
◆ PRODUITS		
Produits de cession des éléments d'actifs (2)	25	43
Reprises sur provisions et transferts de charges		2 175
Autres produits	83	74
TOTAL	108	2 292

(1) Cf note « III-1 Immobilisations Incorporelles »

(2) Cf. note « III-4 Immobilisations Financières »

IV.6 Impôt sur les sociétés

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices est la suivante :

(en milliers d'euros)	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
Résultat courant	-5 738		
Résultat exceptionnel	-34 083		
Résultat net	-39 821	-383	-39 438

La société Index Multimédia et dix de ses filiales ont opté pour le régime de l'intégration fiscale.

La convention prévoit que l'économie d'impôt provenant des filiales déficitaires est réallouée immédiatement aux sociétés concernées.

Par décision du Conseil d'Administration en date du 12 septembre, les sociétés TAKTIL et TMC, et en date du 31 mars 2009 la société JEUX, seront intégrées dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe à compter du 1^{er} juillet 2009.

Si la société Index Multimédia ne faisait pas partie du périmètre d'intégration fiscale, elle n'aurait comptabilisé aucun impôt.

Les déficits reportables au titre de l'intégration fiscale s'élèvent au 30 juin 2009 à 14 498 625 €

L'incidence sur le résultat et les capitaux propres des déductions et réintégrations fiscales est la suivante :

(en milliers d'euros)	30/06/09	30/06/08
◆ CHARGES / ECONOMIES		
Impôt société	11 267	3 949
TOTAL	11 267	3 949

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt (en milliers d'euros) :

Origine	Base	Accroissements	Allègements
Charges à Payer		95	32.61
Gains latents		48	16.47
TOTAL		143	49.09

V. Liste des filiales et participations (en milliers d'euros)

Dénomination – Siège Social	Capital Capitaux propres	Quote-part Dividendes	Val. Brute Titres Val. Nette Titres	Prêts, avances, Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES [plus de 50%]					
ADRIAN BAY EURL	20.0 530.2	100.00 %	93.8 93.8	-113.3	1 004.3 329.8
LUNA EURL	0.3 37.3	100.00 %	11.4 11.4	-.02	239.4 0.5
CAT EURL	7.6 251	100.00 %	7.6 7.6	-13.945	10 413.5 188.2
123MULTIMEDIAEDITION EURL	240.0 323.3	100.00 %	240.0 240.0	-11	576.1 5.6
VOYAGER EURL	0.3 -219.8	100.00 %	0.3 0.0	176.8	9.9 -4.7
STI EURL	37.1 26.4	100.00 %	30.4 30.4	36.527	0.2 -6.8
JEUX EURL	0.3 33.2	100.00 %	0.3 0.3	0	46.7 31
LIVRE EURL	0.3 3.17	100.00 %	0.3 0.3	9.292	215 0.6
ACHETER EURL	1.5 34	100.00 %	1.5 1.5	25	264.2 0.2
3614 EURL	0.3 287.98	100.00 %	0.3 0.3	192	20 961.2 252.7
123 MULTIMEDIA LTD Filiale britannique Info/cptes en K€	1.2 490.39	100.00 %	1.5 1.5	821.7	3 489.4 77.9
123 MULTIMEDIA GMBH Filiale allemande	51.1 -708.3	100.00 %	51.3 0.0	724.7	0 19.36
GERMANY EXPLORER GMBH Filiale allemande	25.6 3.2	100.00 %	25.6 1.6	1	0 1.6
A3W TELECOM Filiale luxembourgeoise	12.5 -615.26	100.00%	12.4 0	439.1	532 -20.85
CLEVER TECHNOLOGIES MAROC Filiale marocaine Info/cptes en K€	-26.1 -191.17	99.87 %	45.0 0.0	138.69	0 -8.94

VI Autres informations

VI.1 Engagements hors bilan

Engagements au titre des régimes de retraite

Il n'existe aucun engagement contractuel particulier au sein de la société Index Multimédia.

En matière de régimes à prestations définies, les engagements futurs de la société constitués d'obligations résultant d'indemnités de cessation de service, sont estimés à 283 K€.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au 30 Juin 2009 sont :

	30/06/2009 (12 mois)	30/06/2008 (12 mois)
Taux d'actualisation	5.50 %	4 %
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Taux de progression des salaires	2.15 %	2 à 2.34%
Taux de charges sociales	45%	45%
Table de mortalité	TF/TH 2000-2002 avec décalages d'âges	TGH 02 et TGF 02

Engagements en matière de location simple

La valeur des paiements minimaux futurs se répartissent comme suit :

En Euros

Désignation	30/06/09	A 1 an au plus	> 1 an et <5 ans	A plus de 5 ans
Locations simples	1 035 809	398 197	376 597	261 015

Engagements en matière de location financement (contrats en cours au 30 juin 2009)

(en K euros)	Inst. Techn. Mat. et outill. 30/06/09
Immobilisation en location-financement	
Valeur d'origine	4 255
Amortissements	
Cumul exercices antérieurs	3 653
Dotation de la période	198
Total	3851
Valeur nette comptable	404
Engagements de location-financement	
Redevances payées	
Cumul exercices antérieurs	3 781
Paiement de l'exercice	665
Total	4 446
Redevances restant dues	
A 1 an au plus	145
De 1 à 5 ans	160
A plus de 5 ans	
Total	305

Certains contrats échus ont été aménagés et prorogés par avenant jusqu'au 31/10/2009.
Un nouveau contrat de location a été conclu pour une période de 36 mois à effet du 1^{er} avril 2009.

La société Index Holdings s'est portée garant à première demande en faveur de la société signataire du nouveau contrat de location financement.

La garantie est accordée pour un montant maximum de 401 456 € à effet du 04 janvier 2009, elle prendra fin en date du 1^{er} janvier 2012.

Engagements au titre du droit individuel à la formation

Conformément aux dispositions de la loi N° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle et à l'accord de branche du 24 septembre 2004, les sociétés françaises du Groupe accordent à leurs salariés un droit individuel à la formation d'une durée de 20 heures minimum par année civile cumulable sur 6 ans dans la limite de 120 heures. Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF par les salariés est de 14 533 heures au 30 juin 2009. Seuls 4 salariés ont fait une demande et ont utilisé toute ou partie de leurs droits pour un nombre d'heures total de 235 heures.

VI.2 Engagements de soutien financier décidés par le conseil d'administration de la société Index Multimédia :

Dans le cadre défini par le Conseil d'Administration, la société Index Multimedia a précisé le principe du soutien financier apporté à huit filiales du groupe. A ce titre, la société Index Multimédia s'engage à faire face aux éventuelles difficultés de ces filiales et ce, à hauteur de la plus forte des deux sommes suivantes : capitaux propres négatifs de la filiale ou sommes inscrites au compte courant de la société mère.

Au 30 Juin 2009, les engagements de soutien des filiales concernées sont les suivants:

(en milliers d'euros)	Situation de la société	Soutien financier sur capitaux propres négatifs	Soutien financier sur sommes inscrites en compte courant
123 Multimédia Gmbh	Liquidation en cours		724
A3W Telecom	Active	615	
Clever Technologies	Active	190	
TOTAL		805	724

Le montant global des provisions comptabilisées au titre des sociétés présentées ci-dessus s'élève à 805 K€ sur la base de la quote-part de capitaux propres de chacune des filiales.

VI.3 Autres engagements reçus et donnés :

Dans le cadre de la cession des parts sociales de la filiale Option Images, Index Multimedia garantit le passif fiscal et social pour les engagements antérieurs au 31 décembre 2006 de cette filiale. A ce titre, une provision de 188 milliers d'euros sur litige social a été enregistrée au 30 juin 2008. Cette provision n'a pas été réévaluée au 30 juin 2009.

Dans le cadre de ses relations commerciales avec les filiales du groupe, Index multimédia a signé une convention de sous-location sur la durée du bail principal de locaux, résiliable par période triennale notamment avec la société Taktil.

La valeur des paiements minimaux futurs se répartissent comme suit :

En Euros :

Désignation	30/06/2009	A 1 an au plus	> 1 an et < 5 ans	A plus de 5 ans
Locations simples	120 000	15 000	60 000	45 000

VI.5 Comptes consolidés

Conformément à la loi n° 85-11 du 3 janvier 1985, la société Index Multimédia établit et publie des comptes consolidés et ce depuis le 31/12/98.

La société Index Multimedia fait partie du périmètre de consolidation de son actionnaire majoritaire Index Europe Holdings Limited – Suite G6 Prince Consort House – 109/111 Farringdon Road – London EC1R3BW United Kingdom. Cette dernière fait elle-même partie du groupe Japonais Index Holdings.

La participation d'Index Europe Holdings Limited est de 70.15 % au 30 juin 2009.

VI.6 Rémunération des mandataires sociaux

Le montant des rémunérations allouées aux mandataires sociaux de la société au titre de l'exercice 2008/2009 s'élève à la somme de 266 K€.

L'application de la réglementation CRC 2004-03 en matière de médailles du travail est sans incidence sur le résultat et les capitaux propres.

VI.7 Evènements postérieurs à la clôture

Néant

Index Multimédia S.A.

Rapport des Commissaires aux Comptes
Sur les Comptes Annuels

Exercice clos le 30 juin 2009

KPMG AUDIT



KPMG AUDIT

9, AVENUE PARMENTIER - BP 42398 - 31086 TOULOUSE CEDEX 2

MAZARS

9, RUE MATABIAU - 31000 TOULOUSE

TEL : +33 (0) 5 62 73 44 00 - FAX : +33 (0) 5 61 62 52 60

Index Multimédia S.A.

Siège Social : 36, rue Jacques Babinet - 31 100 Toulouse Cedex
Société Anonyme au capital de 838 243,50 €
N° Siren : 342 177 029

Rapport des Commissaires aux Comptes Sur les Comptes Annuels

Exercice clos le 30 juin 2009

KPMG AUDIT

MAZARS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Index Multimédia S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « III.1 Immobilisations incorporelles » de l'annexe des comptes annuels qui

expose les modalités de détermination de la dépréciation du mali technique de confusion de 33.7 M€uros constatée au cours de la période.

II - Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 30 juin 2009 ont été réalisées dans un contexte d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note « Immobilisations incorporelles » dans la partie « II.2 Méthode d'évaluation retenue pour certains postes du bilan » de l'annexe précise que le mali de confusion doit faire l'objet d'un test de dépréciation. La note « III.1 Immobilisations incorporelles » de l'annexe mentionne les principes retenus par la société pour déterminer la valeur actuelle de cet actif.

Le calcul des dépréciations afférentes a été opéré sur la base des perspectives futures des flux de trésorerie par business unit.

Nos travaux ont consisté, en particulier pour ce mali technique, à apprécier le caractère raisonnable des données et des hypothèses sur lesquelles se fonde la détermination de la valeur d'utilité, à revoir les analyses effectuées par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Nous avons vérifié que la note « III.1 Immobilisations incorporelles » de l'annexe donne une information appropriée.

Nous avons également vérifié que cette note donne une information appropriée sur la sensibilité des tests de dépréciation aux variations des hypothèses retenues.

- Votre société a constitué des provisions pour couvrir des risques et litiges, tels que présentés dans la note « III.9 Provisions pour risques et charges » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur:


- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

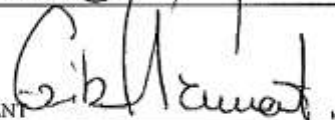
Fait à Toulouse, le 3 novembre 2009

Les commissaires aux comptes

KPMG AUDIT


CHRISTIAN LIBÉROS

MAZARS


ERIK FLAMANT

INDEX MULTIMEDIA SA

BILAN AU 30 JUIN 2009

ACTIF	AU 30/06/2009			AU 30/06/2008
	(en Euros)	BRUT	Amort. Et provisions	NET
Actif immobilisé	93 121 992	72 190 164	20 925 829	59 713 113
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	3 032 917	2 879 876	153 040	155 107
Fonds commercial	75 231 840	59 203 840	16 028 000	55 753 165
Autres immobilisations incorporelles	2 415 575	87 712	2 327 863	271 223
Immobilisations corporelles				
Installations techniques Matériel et outillage	5 169 347	4 845 181	324 166	248 248
Autres immobilisations corporelles	2 917 708	1 841 134	1 076 574	1 522 443
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Immobilisations financières				
Autres participations	521 892	135 446	386 446	470 947
Autres titres immobilisés	1 600	0	1 600	1 600
Autres immobilisations financières	3 831 112	3 202 974	628 138	1 290 380
Actif circulant et comptes de régularisation	35 297 434	1 601 262	33 696 172	35 840 376
Avances et acomptes versés sur commandes	129 182	0	129 182	119 568
Créances				
Clients et comptes rattachés	19 963 799	102 432	19 853 367	33 216 819
Autres créances	9 537 640	1 498 833	8 040 810	9 103 824
Valeurs mobilières de placement	2 689 906	0	2 689 906	2 766 714
Disponibilités	2 518 566	0	2 518 566	9 980 433
Charges constatées d'avance	462 189	0	462 189	641 660
Ecart de conversion actif	2 153	0	2 153	11 358
Total de l'actif	128 419 427	73 797 426	54 622 001	115 553 489
PASSIF			30/06/2009	30/06/2008
(en euros)				
Capitaux propres			11 074 300	30 462 216
Capital			838 244	838 244
Primes d'émission, de fusion, d'apport			47 503 498	49 503 498
Réserves				
Réserve légale			83 824	83 824
Autres réserves			0	18 622 591
Report à nouveau			70 064	0
Résultat de l'exercice			-39 437 916	-18 692 655
Subventions d'investissement			106 714	106 714
Provisions pour risques et charges			5 589 857	5 735 022
Dettes et comptes de régularisation			38 007 842	59 356 349
Dettes financières				
Emprunts auprès d'établissements de crédit			6 344	6 111
Concours bancaires courants			0	0
Emprunts et dettes financières diverses			7 255 403	10 502 843
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			106 155	0
Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			25 197 797	34 484 576
Dettes fiscales et sociales			4 923 220	7 428 386
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			0	0
Autres dettes			312 842	6 925 777
Produits constatés d'avance			6 090	7 650
Ecart de conversion passif			382	907
Total du passif			54 622 001	115 553 489

INDEX MULTIMEDIA SA

COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2009

(en euros)	30/06/2009	30/06/2008
	12 mois	12 mois
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires net	63 315 577	94 536 614
Subventions d'exploitation	0	437
Reprises sur amort et provisions, transferts de charges	2 586 526	2 303 933
Autres produits d'exploitation	58 847	144 135
Total des produits d'exploitation	65 960 950	96 985 120
Charges d'exploitation		
Autres achats et charges externes	55 967 642	78 685 185
Impôts, taxes et versements assimilés	963 033	1 168 464
Salaires et traitements	7 795 775	9 077 494
Charges sociales	2 959 690	3 458 843
<i>Dotations d'exploitation</i>		
Sur immobilisations: dotations aux amortissements	698 250	682 912
Sur immobilisations: dotations aux provisions		
Sur actif circulant: dotations aux provisions	41 255	677 805
Pour risques et charges: dotations aux provisions	1 870 595	1 929 053
Autres charges d'exploitation	2 504 126	3 471 434
Total des charges d'exploitation	72 800 367	99 151 190
Résultat d'exploitation	-6 839 417	-2 166 070
Produits financiers		
Produits financiers de participation	1 503 800	1 144 500
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	97 752	1 672 606
Reprises sur provisions et transferts de charges	129 588	3 647 784
Différences positives de change	14 153	21 852
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	183 294	813 646
Total des produits financiers	1 928 587	7 300 389
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions	697 871	839 191
Intérêts et charges assimilées	107 179	3 862 031
Différences négatives de change	21 957	123 536
Charges nettes sur cession de valeur mobilières de placement		
Total des charges financières	827 007	4 824 759
Résultat financier	1 101 580	2 475 630
Résultat courant avant impôts	-5 737 837	309 560
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opération de gestion	0	69 942
Produits exceptionnels sur opération en capital	108 230	47 228
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	2 175 170
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	13 892	3 380
Charges exceptionnelles sur opération en capital	452 314	536 403
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	33 725 165	19 142 591
Résultat exceptionnel	-34 083 141	-17 390 034
Participation des salariés		
Impôts sur les résultats	383 061	1 612 182
Résultat net	-39 437 916	-18 692 655



KPMG Audit
9, avenue Parmentier
BP 42398
31086 Toulouse Cedex 2
France



9, rue Matabiau
31000 Toulouse
France

Index Multimédia S.A.

Rapport spécial des
commissaires aux comptes sur
les conventions et
engagements réglementés

Exercice clos le 30 juin 2009
Index Multimédia S.A.
36, rue Jacques Babinet - 31100 Toulouse
Ce rapport contient 8 pages
Référence : CL - 094.054 RS



KPMG Audit
9, avenue Parmentier
BP 42398
31086 Toulouse Cedex 2
France



9, rue Matabiau
31000 Toulouse
France

Index Multimédia S.A.

Siège social : 36, rue Jacques Babinet - 31100 Toulouse
Capital social : € 838 243,5

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 30 juin 2009

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec Index Holdings

- **Personne concernée** : la société Index Holdings Administrateur
- **Nature et objet** : Remboursement anticipé d'une partie de la dette Index Holdings à hauteur de 1,9 M€, et décalage de remboursement des échéances ultérieures
- **Modalités** :

Votre société a effectué un remboursement anticipé à la société Index Holdings de 1,9 M€ et obtenu en contrepartie le gel des intérêts à payer au titre de l'exercice clos au 30 juin 2009. Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration dans sa séance du 8 octobre 2008. Compte tenu de ces éléments, le solde de la dette au 30 juin 2009 s'établit à 7.000.000.€.

Par ailleurs, votre société a obtenu de la société Index Holdings un décalage de l'échéance de remboursement de 3 M€ du 31 mars 2010 au 30 septembre 2010. Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration dans sa séance du 26 juin 2009.

- **Nature et objet** : Conventions de détachement de Messieurs Takuo Tanimoto et Kiichiro Imamura
- **Modalités** :

Votre société a signé avec la société Index Holdings deux conventions de détachement pour Messieurs Takuo Tanimoto, président du conseil d'administration et directeur général, et Kiichiro Imamura, administrateur et directeur général délégué.

Dans ce cadre là, il a été décidé :

- La refacturation par votre société à la société Index Holdings d'une somme de 9 K€ par an correspondant à une quote part de la rémunération de Mr Tanimoto : au titre de l'exercice 2008/2009, votre société a refacturé à Index Holdings 7 K€ ;
- La refacturation à votre société par la société Index Holdings d'une somme de 1 170 000 yens brut par mois correspondant à la rémunération de Mr Imamura : au titre de l'exercice 2008/2009, Index Holdings a refacturé à votre société 71 K€.

Votre conseil d'administration a autorisé ces conventions dans ses séances du 8 octobre 2008 et du 8 avril 2009.

Avec différentes filiales en cours de liquidation amiable

- Personne concernée : Jean-Paul Ansel, administrateur jusqu'au 31 mars 2009
- Nature et objet : Abandon de comptes courants
- Modalités :

Dans le cadre du processus de liquidation amiable de différentes filiales, votre conseil d'administration a autorisé des abandons de compte courant au profit de certaines de ses filiales.

Sociétés concernées	Montant de l'abandon	Date du CA
123 Multimédia GmbH	678.002,42 €	17/12/2008
Germany Explorer	1.060,90 €	17/12/2008
Starpost Developments Ltd	15.232,88 €	31/03/2009

Avec Adrian Bay

- Personne concernée : Jean-Paul Ansel, administrateur jusqu'au 31 mars 2009
- Nature et objet : Cession de créance
- Modalités :

La créance détenue par la société Adrian Bay sur la société 123 Portugal a été cédée à votre société pour un montant de 39.338,21 € HT. Cette cession de créance a été autorisée par votre conseil d'administration dans sa séance du 2 mars 2009.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec STARPOST Developments Ltd, NOTEDEAL Ltd, AZOTE B.V. et DBT Database Tél. B.V.

- Nature et objet : Conventions de collaboration
- Modalités :

Dans le but d'harmoniser la facturation au sein du groupe, le Conseil d'administration du 15 octobre 2007 avait autorisé la conclusion d'un avenant à la convention de collaboration existant entre Index Multimédia et ses filiales nouvellement intégrées au groupe, fixant ainsi le taux de rémunération à 5 % sur l'ensemble des refacturations des frais et abonnements.

Cette convention a pris fin au cours de l'exercice du fait de la liquidation amiable de ces sociétés et aucune refacturation n'a été faite au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009.

Avec A3W Telecom

- Nature et objet : Convention de mise à disposition de solutions audiotex internationales
- Modalités :

Prenant acte de la mission de sa filiale luxembourgeoise destinée à être l'opérateur du groupe détenteur de contrats de ressources en numérotation internationale, votre société met à disposition de sa filiale des solutions audiotex internationales. Dans ce cadre, le chiffre d'affaires généré par A3W Telecom dans le cadre de son activité sera rétrocédé à Index Multimédia à hauteur de 90%. Les 10% de ce chiffre d'affaires restant seront conservés dans les comptes d'A3W Telecom pour permettre le règlement des frais, d'honoraires divers ainsi que les commissions d'intermédiaires.

Avec différentes sociétés du groupe

- Nature et objet : Engagement de soutien financier
- Modalités :

Votre société a réaffirmé son soutien financier au profit de plusieurs de ces filiales étrangères. A ce titre, la société s'est engagée à faire face aux éventuelles difficultés de ses filiales, à hauteur de la plus forte des deux sommes suivantes :

- situation nette négative de la filiale,
- somme inscrite en compte courant de la société mère.

Certains de ces engagements se sont poursuivis au cours de l'exercice 2008-2009 :

FILIALES	Engagement maximum en €
123 Multimédia GmbH (renouvellement par le CA du 12/09/2008 – ancien engagement de 1.300.000)	1.500.000
123 Multimédia Ltd	500.000
A3W Télécom.	1.200.000
Germany Explorer	7.000
Clever Technologies Maroc	190.000

Avec Adrian Bay

- Nature et objet : Mise à disposition de locaux

- Modalités :

Notre société met des locaux à la disposition de sa filiale Adrian Bay, les loyers étant facturés en fonction des locaux utilisés avec une marge inférieure ou égale à 10 %.

Le montant des loyers refacturés par Index Multimédia à Adrian Bay au 30 juin 2009 est de 15.000 € HT.

Avec Monsieur Philip Plaisance (administrateur jusqu'au 12 septembre 2008)

- Nature et objet : Location de locaux commerciaux

- Modalités :

Index Multimédia prenait en location auprès de Monsieur Philip Plaisance depuis le 4 avril 2007 la totalité des locaux commerciaux sis 42 rue des Tilleuls à Boulogne-Billancourt (92100) moyennant un loyer annuel de 300.000 € HT. Par ailleurs, un dépôt de garantie de 150.000 € HT avait été versé.

Suite à la dénonciation du bail par Index Multimédia et à l'accord transactionnel signé avec Mr Philip Plaisance, le montant des loyers payés au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009 s'est élevé à 275.000 € HT et le montant du dépôt de garantie remboursé à hauteur de 60.000 € HT.

- **Nature et objet :** Dette vis-à-vis de Monsieur Philip Plaisance au titre de l'acquisition Wonderphone TV.

- **Modalités :**

La dette de la société envers Monsieur Philip Plaisance s'élevait au 30 juin 2008 à 7.000.000 € :

- 1.000.000 € en numéraire porté sur son compte courant. Cette dette a été remboursée au cours de l'exercice ;
- 6.000.000 € à échéance du 31 mars 2009 (représentative du 3^{ème} complément de prix à payer suite à l'acquisition en 2006 de la société Wonderphone TV) : il est précisé que sur ce montant global, 25 % devaient revenir à Monsieur Philip Plaisance et 75 % à la société Sales Corp. (anciennement Wonderphone TV (Luxembourg)). Par décision du conseil d'administration en date du 8 avril 2009, la société Index Multimédia a constaté que les ratios à respecter pour déclencher la mise en paiement de ce complément de prix n'étaient pas atteints et a en conséquence décidé de ne pas payer ce complément.

Conventions et engagements non autorisés préalablement

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L.225-42 du Code de commerce.

En application de l'article L.823-12 de ce Code, nous vous signalons que ces conventions et engagements n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions et engagements, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Avec Monsieur Jean-Paul Ansel

- **Personne concernée :** Jean-Paul Ansel, administrateur et directeur général délégué, dont les fonctions ont pris fin le 31 mars 2009
- **Nature et objet :** Indemnité de cessation de fonction



Mazars

*Index Multimédia S.A.
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les
conventions et engagements réglementés*

3 novembre 2009

- Modalités :

La société Index Multimédia a versé à Mr Jean-Paul Ansel une indemnité de cessation de fonction d'un montant de 68,5 KE.

Cette indemnité n'a pas fait l'objet de l'accord préalable de votre conseil d'administration.

Toulouse, le 3 novembre 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Christian Libéros
Associé

Mazars



Erik Flamant
Associé

Index Multimedia
36 Rue Jacques Babinet
31100 Toulouse

Contrôle interne

SOMMAIRE

- 17 Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne
- 18 Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne

Rapport du Président sur le Contrôle Interne

**Rapport du Président du Conseil d'administration
sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil
et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société
relatives à l'information comptable et financière et
à l'analyse et la maîtrise des risques**

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de Commerce, le Président du Conseil d'Administration de la Société Index Multimédia, rend compte dans le cadre du présent rapport :

- Des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ;
- Des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Conformément à la loi du 3 juillet 2008, ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration en date du 13 octobre 2009.

Préambule : Diligences liées à la préparation du rapport

La réflexion menée sur le contrôle interne au sein de la Société Index Multimédia vise à anticiper les risques liés à son activité afin de les maîtriser de façon optimale. Elle contribue également à assurer l'efficacité renforcée de ses opérations et l'utilisation efficiente de ses ressources.

Pour établir le présent rapport, le Président du Conseil d'Administration a pris connaissance des recommandations de l'AMF sur le cadre de référence du contrôle interne¹, mais ne s'est pas explicitement appuyé sur le guide d'application de l'AMF de mise en œuvre du cadre de référence pour la rédaction du présent rapport du Président.

La Société considère que les procédures, détaillées ci-après, lui permettent de suivre les principes de gouvernement d'entreprise tels qu'ils résultent des recommandations applicables, dans la mesure où ces principes sont compatibles avec l'organisation, la taille, les moyens et la structure actionnariale de la Société.

Ainsi, le présent rapport fait état des procédures internes mises en place par la Société et portant d'une part sur l'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable publiée et, d'autre part, sur l'identification et le contrôle des risques liés à son activité.

¹ « Cadre de référence du contrôle interne : Guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites » AMF, 25 février 2008 – Extrait de la position de l'AMF du 9 janvier 2008 sur le rapport du groupe de travail sur les aménagements de la réglementation financière pour les valeurs moyennes et petites. Référentiel relatif au dispositif de contrôle interne proposé par l'AMF en janvier 2007.

SOMMAIRE

Préambule : Diligences liées à la préparation du rapport

- 1 Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et les pouvoirs de la Direction Générale
 - 1.1 Composition du Conseil d'administration
 - 1.2 Fonctionnement du Conseil d'administration
 - 1.3 La Direction Générale de la Société
 - 1.4 Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux
 - 1.5 Participation des actionnaires aux Assemblées Générales
 - 1.6 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique
 - 1.7 Politique relative aux stocks options et actions gratuites
- 2 Procédures de contrôle interne relatives à l'information comptable et financière publiée par l'émetteur
 - 2.1 Présentation de l'organisation générale du suivi des procédures de contrôle interne
 - 2.2 Description des procédures de contrôle interne mises en place pour pallier les risques liés aux principaux flux de la Société
- 3 Procédures de contrôle interne mises en place pour l'analyse et la maîtrise des risques liés à l'activité
 - 3.1 Les objectifs du contrôle interne
 - 3.2 Description des procédures de contrôle interne mises en place pour pallier les risques liés à l'activité de la société

4 Appréciation du contrôle interne

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et les pouvoirs de la Direction Générale

Dans la mesure du possible, Index Multimédia cherche à se doter d'une organisation décisionnelle qui réponde aux exigences imposées par la gouvernance d'entreprise d'une Société cotée en bourse, tout en tenant compte de l'évolution de la structure de la Société, toutefois Index Multimédia n'a pas appliqué en totalité les recommandations AFEP/MEDEF de décembre 2008 en termes de gouvernance d'entreprise.

Composition du Conseil d'Administration

Le tableau récapitulatif ci-dessous présente les changements intervenus dans la composition du Conseil d'Administration au cours du dernier exercice :

Nom	Mandat	Désignation	Ratification	Démission
Philip Plaisance	Président du conseil d'administration et directeur général			12 septembre 2008
Takuo Tanimoto	Président du conseil d'administration et directeur général	12 septembre 2008	31 octobre 2008	
Jean-Paul Ansel	Administrateur et directeur général délégué	12 septembre 2008	31 octobre 2008	31 mars 2009
Masami Ochiai	administrateur			12 septembre 2008
Masami Ochiai	Administrateur (remplacement de M. Murakami) Représentant Index Holdings	31 mars 2009		
Kiichiro Imamura	administrateur		31 Octobre 2008	
Kiichiro Imamura	Directeur Général Délégué	31 mars 2009		
Fumiaki Yamato	Administrateur (remplacement de M. Ansel) Administrateur représentant Index Europe Holdings	31 mars 2009 26 juin 2009		26 juin 2009
Yukimsa Murakami	Administrateur représentant Index Holdings			31 mars 2009
Hidetoshi Torihara	Administrateur représentant Index Europe Holdings			26 juin 2009

Comptes tenu de ces changements, le Conseil d'Administration à la fin de cet exercice comprend désormais quatre membres : Messieurs Masami OCHIAI, Fumiaki YAMATO, Takuo TANIMOTO et Kiichiro IMAMURA, Messieurs Masami OCHIAI et Fumiaki YAMATO étant respectivement les représentants d'Index Holdings et Index Europe Holdings Ltd, actionnaire majoritaire de notre groupe.

Le mandat d'administrateur a une durée de six ans, et conformément aux statuts, chaque membre du Conseil d'administration est détenteur d'au moins une action.

A ce jour, il n'y a pas d'administrateur répondant à la définition usuelle d'administrateur indépendant.

En cohérence avec la taille de la Société, et sous réserve d'une prochaine recommandation de l'Autorité des marchés financiers, il n'existe pas de comité spécialisé, tel qu'un comité de sélection des administrateurs et des dirigeants sociaux, un comité de rémunération ou un comité d'audit. Néanmoins, un comité d'audit sera mis en place conformément à la directive européenne dite « Transparence » avant le 28 février 2010.

Toutes les informations sur les mandats et fonctions des membres du Conseil d'Administration sont présentées dans le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration. Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux sont évoqués au point 1.4 du présent rapport.

Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige sur convocation de son Président, et si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, les administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil peuvent le convoquer en indiquant l'ordre du jour de la séance.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées générales d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Président du Conseil d'administration veille à ce que les administrateurs disposent des informations et documents nécessaires pour procéder aux contrôles que ces derniers jugent opportuns.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni à neuf reprises.

Les séances du Conseil ont été notamment consacrées à :

- l'arrêté des comptes sociaux et consolidés,
 - la validation du budget,
 - la réorganisation de la direction et à la nomination de nouveaux administrateurs,
 - au renouvellement du programme de rachat d'actions propres,
 - aux modalités de calcul de l'EBITDA pour la détermination du montant du troisième complément de prix relatif à l'acquisition de WONDERPHONE TV (France),
 - l'impact de la loi Chatel,
 - l'adoption et la mise en œuvre progressive au niveau du Groupe Index Multimédia du cadre de référence japonais JSOX en matière de contrôle interne à la demande de la société mère Index Holdings,
 - au soutien financier accordé par Index Holdings à Index Multimedia et au remboursement anticipé de celui-ci,
 - au processus de désengagement des filiales étrangères, aux conventions réglementées,
 - aux discussions sur les principales options comptables,
- et d'une manière générale, aux opérations stratégiques et significatives.

Conformément à l'article L.225-238 du code de commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués à la réunion du Conseil qui a examiné et arrêté les comptes sociaux et consolidés, annuels et semestriels, de même qu'à toutes les réunions lorsque le Conseil l'a jugé opportun.

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs ont été traduits en anglais pour faciliter leur compréhension puis leur ont été adressés ou mis à disposition au siège social.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis et signés à l'issue de chaque réunion.

Le taux de présence des administrateurs aux Conseils d'Administration est de 72%.

1.3 La Direction Générale de la Société

Monsieur Takuo TANIMOTO assume depuis le 12 septembre 2008 la fonction de Président Directeur Général. En sa qualité de Président du Conseil, il organise et dirige les travaux de ce

dernier et en rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Il est secondé dans ses fonctions par le Directeur Général Délégué auquel le Conseil d'Administration détermine la durée et l'étendue des pouvoirs conférés. Comme indiqué au paragraphe 1.1 de ce présent rapport, Mr Ansel a tenu cette fonction jusqu'au 31 mars 2009 puis a été remplacé par Mr Kiichiro Imamura.

En sa qualité de Directeur Général, il jouit des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration, et représente la Société vis-à-vis des tiers, dans le respect des obligations imposées par la réglementation boursière.

Toutefois, à titre d'ordre interne non opposable aux tiers, le Conseil d'Administration a décidé que les décisions revêtant un caractère exceptionnel ou des engagements d'une certaine importance devront faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration.

L'impulsion et les décisions stratégiques sont relayées et discutées avec les directeurs opérationnels lors de comités de direction hebdomadaires, ce dispositif participant à la diffusion interne d'informations pertinentes et fiables et permettant à chacun d'exercer ses responsabilités.

1.4 Les principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux

Le conseil d'administration décide chaque année des rémunérations et avantages à accorder aux mandataires sociaux répondant à des objectifs précis également validés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'administration peut accorder des rémunérations exceptionnelles aux administrateurs pour les missions ou mandats confiés.

L'annexe des comptes consolidés donne une information globale sur la rémunération des mandataires sociaux, le rapport de gestion donne une information globale pour les administrateurs rémunérés par la société mère et une information détaillée par individu et par nature pour les administrateurs rémunérés par les sociétés du Groupe Index Multimédia. Les dirigeants percevant une rémunération par la société mère ne disposent pas d'avantages particuliers tels que visés par la recommandation de l'AFEP/MEDEF en la matière.

La Direction Générale se prononce sur la politique de rémunération et d'embauche des cadres de direction opérationnels.

Les mandataires sociaux de la société ont perçu au cours de l'exercice clos au 30 juin 2009 des rémunérations qui vous sont relatés dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

1.5 Participation des actionnaires aux Assemblées Générales

L'ensemble des dispositions relatives à la convocation et à la tenue des Assemblées Générales d'actionnaires sont définies au Titre V des statuts d'Index Multimedia, l'assistance et la représentation des actionnaires étant plus particulièrement fixées dans les articles 23 et 24.

1.6 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Conformément à la loi, les informations visées à l'article L225-100-3 du Code de Commerce, font l'objet de la communication appropriée dans le rapport du Conseil d'Administration.

1.7 Politique relative aux stocks option et actions gratuites

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mai 2008 a délégué pour une durée de 38 mois tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet d'attribuer des actions gratuites aux salariés et dirigeants d'Index Multimédia jusqu'à 10% du capital. les principales caractéristiques de ce plan sont les suivantes :

- Maximum du capital du Groupe alloué aux salariés : 10% ;
- Maximum de détention du capital du Groupe par personne pouvant bénéficier de cette allocation : 10% ;
- Durée minimale pour l'acquisition des titres : deux ans, sauf cas exceptionnels. A l'issue de la période d'acquisition, cette opération emportera augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission au profit des bénéficiaires ;
- Durée minimale d'obligation de détention des titres : deux ans ;
- Les actionnaires renoncent de plein droit à leur droit préférentiel de souscription.

Le conseil d'administration se conformera aux recommandations de l'AFEP/MEDEF lorsqu'il déterminera les critères d'attribution de ces actions gratuites. A ce jour, le conseil n'a pas fait usage de cette délégation.

Par ailleurs, il n'existe pas à ce jour de plan de stocks options.

2 Procédures de contrôle interne relatives à l'information comptable et financière publiée par l'émetteur

2.1 Présentation de l'organisation générale du suivi des procédures de contrôle interne

Ces procédures constituent un dispositif de prévention et de maîtrise des risques résultant de nos activités et des risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers, afin d'assurer la protection et la qualité de l'information d'une part, et l'amélioration des performances d'autre part.

L'activité de contrôle opérationnel est assurée dans la Société par la Direction Générale, la Direction opérationnelle et la Direction administrative et financière, plus particulièrement par le contrôle de gestion, le contrôle financier et le service comptable.

Le contrôle finance s'assure de la fiabilité des données de trafic, reportings mensuels, comptabilité analytique par Business Unit.

Le service comptable est en charge des sociétés françaises, revue des comptes des filiales implantées à l'étranger, et de l'établissement des comptes sociaux et consolidés.

L'identification et l'analyse des risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs du groupe et l'établissement des états financiers sont de la responsabilité conjointe de la Direction Générale et du Conseil d'administration.

2.2 Description des procédures de contrôle interne mises en place pour pallier les risques liés aux principaux flux de la Société et du Groupe

La Direction Générale de la Société a identifié les flux prioritaires liés à son activité. Pour chacun de ces flux, elle a déterminé le risque inhérent à son organisation ainsi que l'adéquation et l'efficacité des contrôles existants. La majorité des risques identifiés est couverte par des procédures existantes ou des contrôles du management.

Les principales procédures visant à assurer la conformité des informations financières et comptables avec les principes comptables généraux et les méthodes groupe sont les suivantes :

- Traçabilité des données de trafic et reconnaissance du Chiffre d'affaires : Les systèmes développés en interne par la Société permettent de générer les données de trafic. Ces données sont ensuite rapprochées des informations communiquées par les opérateurs de téléphonie.
- Traçabilité des volumes de trafic et des reversements licences associés : La société a mis en place une gestion des reversements permettant de traiter les volumes ainsi que le taux unitaire de facturation issus des bases de production pour les intégrer dans un logiciel de facturation standard (en l'occurrence CEGID) et ensuite de générer les appels à facture et de les rapprocher des factures.
- Optimisation de l'organisation par Business Units : Afin de disposer d'outils de pilotage de l'activité et d'améliorer l'appréhension de la rentabilité de chacune des activités, une redistribution des métiers en 4 Business Units (Bien Etre, Grand Public, Distribution Indirecte, Business Développement) a été mise en place à compter du 1^{er} juillet 2007 accompagnée d'outils de gestion et d'information en phase avec cette nouvelle organisation. Cette affectation par Business Unit a été maintenue au cours de la période.

Dans un second temps, la codification analytique mise en place sur deux axes (un axe business et un axe Service) permet d'avoir des marges brutes sur des notions business telles que l'activité (Bien Être, Grand Public, Business Développement) et le canal de commercialisation (B2B, B2C, B2O).

Par ailleurs, au cours de l'exercice, la Direction Opérationnelle a mis en place une organisation interne centrée sur le « Client » en regroupant les équipes par pôle : Produits, Acquisition et Fidélisation Clients. Afin de devenir un véritable outil de gestion permettant d'optimiser les coûts engagés et d'adopter des décisions stratégiques en temps réel, cette nouvelle organisation ne se porte non plus vers les produits mais vers une meilleure connaissance des clients : description du profil de chaque client (âge, sexe, ...etc.) permettant une traçabilité efficace des produits et services consommés (fidélité à une gamme de produits, demande de nouveautés...) suite à la mise en place au cours de l'exercice d'une plate-forme CRM (Customer Relationship Management) performante.

- Fiabilité et confidentialité des informations financières diffusées à la Direction Générale et au Marché : Le contrôle de l'information financière Groupe est désormais effectué par l'équipe dédiée du « Contrôle Financier » ayant pour mission de réaliser le contrôle des informations financières Groupe diffusées auprès de la Direction Générale, d'Index Holdings et du marché.

Le respect de la fiabilité et de la confidentialité des informations et des normes de l'environnement réglementaire s'est poursuivi avec le concours d'un conseil spécialisé en Communication Financière.

- Fiabilité et sécurité des flux de trésorerie et de financement : Les financements et la gestion opérationnelle de la trésorerie font l'objet d'une Note de procédure diffusée à l'ensemble des personnes concernées au sein de la Société.

L'autorisation des dépenses, l'émission du paiement et de la comptabilisation sont en particulier réalisées par des personnes distinctes. Le pouvoir de signature bancaire pour tout montant significatif est réservé au Directeur Général et par délégation au Directeur Général Délégué en l'absence du Directeur Général.

Les opérations de trésorerie sont comptabilisées quotidiennement et les comptes de banques font l'objet de rapprochements réguliers avec les données reçues des banques (remontées télématiques quotidiennes).

- Le progiciel utilisé fiabilise le circuit des opérations comptables au sein du groupe, tant au niveau des comptes individuels que des comptes consolidés, notamment grâce aux écritures reflète entre Sociétés, aux plans comptables généraux et auxiliaires répliqués dans toutes les Sociétés et au marquage nominatif des modifications apportées dans la base de données de l'outil. Les logiciels « e-bank » et « e-matcher », utilisés respectivement pour émettre les paiements et procéder aux rapprochements bancaires ne sont pas encore intégrés dans l'ERP.
- Procédure d'élaboration et de contrôle de la consolidation : Les services de la direction administrative et financière de la maison-mère Index Multimédia ont en charge l'élaboration des principaux éléments de la liasse de consolidation des entités appartenant au périmètre de consolidation. La liste des filiales comprises dans le périmètre de consolidation est présentée dans les notes annexes aux états financiers consolidés au 30 juin 2009. Seule la société Jeux n'est pas consolidée. Au 30 juin 2009, le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation de cette société étaient de 46 K€, et son résultat net positif de 30 K€.

Index Multimédia a acquis un logiciel de consolidation (FCRS) qui permet aux équipes de saisir directement les liasses afin de les intégrer (importation de balance, ...) après les avoir contrôlées et validées. Ce module permet également de rechercher des informations et de passer des écritures préparatoires à la consolidation.

Ce même logiciel permet aux services internes de procéder à l'intégration des flux interentreprises au sein du groupe (ou inter cos), de calculer et de valider le chiffre d'affaires publié.

La finalisation de la consolidation est à ce jour effectuée par un cabinet externe, expert dans l'établissement des comptes consolidés en normes IFRS, consultant qui assure également la formation et l'assistance du personnel en interne. Ainsi l'élaboration des fichiers et des documents explicatifs, la validation le calcul de l'impôt, les analyses et la rédaction des annexes ont pu être réalisées efficacement et dans les délais. La participation de ce consultant externe a permis de créer une synergie entre les travaux de révision et de consolidation, qui s'est traduite par : (i) une unicité de documents, (ii) la saisie en amont et dans la mesure du possible au format consolidation et (iii) la réduction du temps de travail au niveau de la consolidation du fait de l'anticipation maximale au niveau de la révision.

A chaque arrêté de comptes publié, la formation du résultat, la présentation du bilan, de la situation financière et des annexes sont expliqués aux administrateurs.

- Situations comptables trimestrielles internes : les services de la direction administrative et financière établissent, en complément des comptes intermédiaires semestriels et des comptes annuels, des situations comptables trimestrielles faisant également l'objet d'un rapport de revue limitée par les commissaires aux comptes. Un reporting interne destiné à la Direction Générale et à l'actionnaire

majoritaire, Index Holdings, sous un format de présentation des comptes propre au groupe est également préparé.

- Procédures de reporting : Tous les mois, un reporting de gestion est préparé par le contrôle financier et ce, à partir de la base de données et de la comptabilité générale pour les informations déjà comptabilisées. Le rapprochement entre les données de comptabilité et de contrôle financier n'est à ce jour pas automatisé. Le reporting mensuel est examiné par la Direction Générale et la Direction opérationnelle avant d'être transmis à l'actionnaire majoritaire Index Holdings. Par ailleurs, un reporting de la trésorerie du groupe est effectué tous les quinze jours par le service finance.
- Communication financière et comptable : Le service juridique assume en interne l'identification et le traitement des obligations d'information du marché. Après validation et contrôle de la Direction administrative et financière, il procède à la publication des informations règlementées. Un calendrier annuel des publications précisant la nature et l'échéance de chaque obligation périodique est systématiquement mis à disposition des actionnaires sur le site en début d'exercice et mis à jour au début du second semestre.

Afin de faciliter l'accès à l'information financière, la refonte du site Internet de la Société est en cours. Cette nouvelle présentation prendra en compte dans toute la mesure du possible les recommandations « MiddleNext » en la matière afin notamment que la rubrique FINANCES puisse offrir dans le respect des délais légaux, une information accessible et plus lisible, à laquelle tout actionnaire d'une Société cotée peut légitimement s'attendre.

Compte tenu de l'actionnariat majoritairement étranger, cette amélioration de l'accès à l'information financière passe par une présentation systématique en anglais des documents produits.

Outre l'accès du public à l'information financière via le site de l'AMF, le nouveau site internet d'Index Multimédia maintiendra le lien vers LABRADOR, service d'archivage de nos informations règlementées, qui travaille en étroite collaboration avec Business Wire, diffuseur professionnel de la Société.

- Démarche d'anticipation et de prévision des emplois et des compétences en lien avec sa stratégie : Au cours des exercices précédents, Index Multimédia a entrepris la mise en place de l'accord relatif à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (G.P.E.C.) conclu le 7 mars 2007 avec les organisations syndicales. Cette démarche s'est prolongée au cours de l'exercice fiscal 2008/2009.

Cette G.P.E.C, fondée sur un partage d'information stratégique, présente une double vocation : (i) permettre à l'entreprise de disposer des compétences en cohérence avec sa stratégie et les niveaux de performance attendus, (ii) proposer aux collaborateurs des projets professionnels valorisant leur savoir-faire en leur permettant de développer leurs compétences et leur qualification afin d'anticiper les changements et de s'y adapter. Index Multimédia réaffirme ainsi la priorité donnée à l'évolution professionnelle de ses collaborateurs en interne, et son soutien plus important au plan de formation.

C'est ainsi que chaque collaborateur reçoit de son manager une lettre de mission mise à jour. Lors d'entretiens annuels, collaborateurs et managers font un bilan des tâches accomplies par rapport aux missions allouées, des difficultés rencontrées afin de déterminer de manière objective les besoins éventuels en formation. D'ores et déjà la DRH a mis à disposition de l'ensemble des collaborateurs une nouvelle version de son site intranet qui comprend désormais un planning des absences mis à jour hebdomadairement. Afin d'harmoniser les procédures internes différentes recommandations sont mises en ligne sur ce site comme le code de conduite, le guide d'entretien annuel, le guide du recrutement et le guide du manager

3 Procédures de contrôle interne mises en place pour l'analyse et la maîtrise des risques liés à

l'activité

3.1 Les objectifs du contrôle interne

Les procédures développées en interne ont pour but d'avoir en permanence une assurance raisonnable que :

- Les opérations sont réalisées, sécurisées, optimisées et permettent à l'entreprise d'atteindre ses objectifs de performance et de rentabilité,
- Les lois et les réglementations en vigueur ainsi que les valeurs et règles internes de l'entreprise sont respectées.

A ce titre, le dispositif de contrôle interne a évolué au cours de l'exercice autour des axes suivants :

- La mise en place d'une organisation adéquate à la taille de l'entreprise et aux métiers pratiqués,
- La mise en place d'outils et d'activités de contrôle,
- La diffusion en interne d'informations pertinentes permettant aux acteurs de l'entreprise d'exercer leurs responsabilités.

Le processus d'identification et de surveillance des risques susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière ou ses résultats est assuré par l'action conjointe des Directeurs opérationnels et de leurs équipes.

Après validation par le Directeur Général, les politiques et procédures de gestion des principaux risques sont mises en place au sein de la Société par les équipes des Business Units sous la surveillance de leurs directeurs qui rendent régulièrement compte des actions lors des comités de direction hebdomadaires avec la Direction. La Direction reçoit ainsi un retour sur les caractéristiques essentielles des actions engagées pour gérer les principaux risques.

L'analyse des risques tient compte des évolutions internes (telles que la taille de l'entreprise, la structure évolutive du groupe, ...etc.) mais aussi des évolutions externes liées aux contraintes du marché.

3.2 Description des procédures de contrôle interne mises en place pour pallier les risques liés à l'activité de la Société

La Société Index Multimédia est l'un des principaux fournisseurs de produits et services multimédia à valeur ajoutée à destination du grand public et du monde de l'entreprise, en France, dans la plupart des pays d'Europe occidentale et dans certains autres pays.

Cette activité s'inscrit sur un marché hautement concurrentiel, en constante évolution tant technique que normative, et qui gagne de plus en plus en maturité. Les principaux risques liés à l'activité de la Société et les actions spécifiques engagées peuvent être présentés comme suit :

- Edition de contenu et la protection des consommateurs : l'activité d'éditeur de contenus, notamment dans les produits et services de type service communautaire qui regroupent les services de rencontres soft et adulte, expose la Société à d'éventuelles actions en justice intentées sur des fondements juridiques aussi variés que la diffamation, le dénigrement, la négligence, l'atteinte à la personne, ou le non-respect de la vie privée. Pour prévenir ce genre de risque qui amènerait la Société à engager des frais importants pour procéder aux vérifications nécessaires et assurer sa défense, une part importante de ses ressources humaines (compétences informatiques et juridiques) a toujours été consacrée à la surveillance des contenus, et à la modération des propos tenus par les opérateurs lors de chats.

L'arrivée d'un nombre croissant de nouveaux intervenants sur le marché de la fourniture de produits et services multimédia à destination du grand public a favorisé l'apparition de dérives d'ordre éthique ou commercial (manque de clarté de l'information sur les prix, utilisation fallacieuse du mot « gratuit », souscription forcée à des abonnements, ...) portant atteinte à la réputation et à l'image de notre Société et entraînant la défiance voire la perte de la clientèle.

Une hotline disponible par mail assure le traitement des plaintes clients et opérateurs. Le service « Qualité client » a pour mission d'apporter un traitement efficace des demandes clients, et notamment la suppression de leur numéro de nos bases de données pour les clients qui en font la demande (blacklistage).

Pour tous les contenus « Hot / Adulte », un suivi permanent est réalisé en particulier afin d'améliorer l'information concernant les différents types de produits.

- Règlementation consumériste et renforcement de la protection des mineurs : Les écarts de conduite abusifs de ces nouveaux arrivants sur le marché ont en outre conduit au renforcement et à la multiplication des contrôles d'application des textes consommateurs au sein de notre secteur d'activité. La protection des jeunes consommateurs est devenue une priorité des instances européennes et un renforcement en la matière est à attendre. Sur la recommandation du CSA relative aux services SMS, Index Multimédia avait déjà adapté ses messages publicitaires à la cible visée, en précisant la nature réelle du service proposé et en améliorant les conditions de lisibilité notamment en matière de prix, afin que ses messages publicitaires ne soient pas perçus comme exploitant l'inexpérience ou la crédulité des mineurs.

Plus récemment, Index Multimédia a adapté ces messages publicitaires pour les services chat en faisant une stricte application d'une recommandation du CSA de novembre 2007 (le service chat est un service modéré et animé par plusieurs animateurs). De surcroît, la Société met actuellement en œuvre un système de qualification de ses produits (vidéo, photos, logos, ...) afin de les catégoriser et de réserver leurs accès à différents panels de consommateurs.

Enfin, la ré-internalisation de l'activité de modération consécutivement à la résiliation anticipée avec le sous-traitant de la société, spécialiste en centres d'appels, participe à cette même volonté de maîtriser la diffusion de nos produits et de préserver le jeune public.

- De plus, la mise en place du dispositif de marketing direct (Customer Relationship Management ou C.R.M. examiné infra) a facilité l'identification par la Société de ses clients et lui permet dorénavant de cibler ses envois d'offres (teasing) de produits et de services en les adaptant à leur destinataire. L'objectif de ce dispositif est une meilleure connaissance de nos clients et de leurs comportements et par conséquent une meilleure qualité de retour sur les campagnes publicitaires : il a pour but de donner une vision clients à l'intégralité de nos mouvements. Cet outil tient compte des différents paramètres que sont : la gestion des canaux de contacts (Internet, audiotel, SMS, WAP, e-mail, ...), des obstacles d'ordre technique (masquage des numéros), et des obligations juridiques imposées par la CNIL et les opérateurs mobiles. Le traitement de ces informations permet de dégager une base de données clientèle plus fournie afin de cibler en fonction des achats réalisés les opérations de relance ou les propositions pour d'autres produits (cross-selling), d'étudier le niveau de sollicitation optimale pour éviter une saturation du client, et de prendre en compte l'accord implicite ou explicite du client à recevoir d'autres sollicitations.

- Réduction des activités internationales du groupe : Corollaire du ralentissement de l'activité enregistré dans les comptes du groupe depuis plusieurs années, le processus de désengagement des filiales étrangères amorcé au cours de l'exercice précédent s'est poursuivi au cours de l'exercice 2008-2009 (avec notamment la liquidation des filiales au Royaume-Uni Notedéal et Starpost Ltd) et s'achèvera au cours du prochain exercice pour parvenir, à quelques exceptions près, à concentrer

l'essentiel de l'activité en France. Cette réorganisation de la structure du groupe favorise la maîtrise et la limitation des risques liés à l'implantation de la Société à l'international (comme les difficultés de suivi de la politique du groupe à distance, le constant respect des obligations réglementaires, parfois fluctuantes, ...etc.).

4 *Appréciation du contrôle interne*

La première phase du plan d'amélioration du Contrôle Interne (Simplification juridique, découpage des métiers en 4 Business Units, mise en place d'activités et d'outils de contrôle) est maintenant achevée.

Par ailleurs, la nouvelle réglementation J-Sox (un nouveau cadre juridique sur les contrôles internes relatifs au reporting financier) impose à toutes les sociétés cotées en bourse au Japon à renforcer leur contrôle interne pour assurer une diffusion d'informations financières complètes et exactes. Cette nouvelle réglementation affecte également les filiales de sociétés japonaises cotées, y compris si elles exercent leur activité à l'extérieur du Japon. Ainsi Index Multimedia devra mettre son organisation en conformité par rapport à ces lois et prépare la mise en place des procédures internes correspondantes au cours de l'exercice à venir.

Pour prendre les décisions stratégiques relatives à l'évolution du Groupe et consolider son savoir faire dans les produits et services de type communautaire, les dirigeants s'appuient maintenant sur cette organisation et les travaux d'amélioration du contrôle interne et de développement du système d'information.

La rapidité des changements qui interviennent dans l'industrie du mobile imposent une plus grande flexibilité, une réduction des coûts et le raccourcissement des cycles de développement afin de rester compétitif, tout en conservant le client au cœur de nos préoccupations. Ces objectifs passent par la valorisation de nos actifs et de notre savoir-faire pour préparer le futur en adressant de nouveaux marchés notamment dans le domaine de l'Internet.

A Toulouse, le
Le Président du Conseil d'Administration



KPMG Audit
9, avenue Parmentier
B.P. 42398
31096 Toulouse Cedex 02
France



9, Rue Metabiau
31000 Toulouse
France

Index Multimédia S.A.

Rapport des commissaires aux comptes

établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce,
sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la
société Index Multimédia S.A.

Exercice clos le 30 juin 2009
Index Multimédia S.A.
36 rue Jacques Babinet - 31100 Toulouse
Ce rapport contient 3 pages
Référence : CL - 094.055 RCI



KPMG Audit
9, avenue Parmentier
B.P. 42398
31086 Toulouse Cedex 02
France



9, Rue Matabiau
31000 Toulouse
France

Index Multimédia S.A.

Siège social : 36 rue Jacques Babinet - 31100 Toulouse
Capital social : €.838.243,50

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Index Multimédia S.A.

Exercice clos le 30 juin 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Index Multimédia S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil d'administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2009.

Il appartient au Président du Conseil d'administration d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L.225-37 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.



Mazars

Index Multimédia S.A.
Rapport des commissaires aux comptes
établi en application de l'article L. 225-235 du Code
de commerce, sur le rapport du Président du Conseil
d'Administration de la société Index Multimédia

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Les commissaires aux comptes

Toulouse, le 3 novembre 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.


Christian Libéros
Associé

MAZARS


Erik Flamant
Associé